



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE !

La Wallonie vit depuis des décennies dans la douleur de combats politiques qu'elle n'a pas voulus. Les partis politiques traditionnels entretiennent le flou et même la peur quant à notre avenir. Nous refusons cette fatalité et leur mépris. Les Wallons sont courageux, volontaires et fiers de ce qu'ils sont, comme de ce que leurs ancêtres ont réalisé.

Il n'est pas illégitime, et bien au contraire quand on voit la volonté flamande de continuer à "vampiriser" ce qui reste des institutions belges (Sécurité sociale, Justice, SNCB,...), de considérer que la partition du pays serait la meilleure solution pour les différentes communautés. De même, il est légitime de se demander quel est le surcoût lié au fait de vouloir maintenir l'État Belgique. L'étude de la KUL réalisée en 2006 au sujet de la méthodologie utilisée pour l'analyse des transferts interrégionaux en est d'ailleurs un très bon indicateur (étude devenue très rapidement inaccessible).

Depuis 1830, de grandes choses ont été faites ensemble ! Ne regrettons rien !

La Belgique est née de la volonté des grandes puissances européennes. Elle s'est notamment affirmée par le travail et la qualité de l'engagement des Wallons. Actuellement, l'Etat belge est complètement dominé par la Flandre et n'est plus digne de la confiance des Wallons. Cette Flandre qui devient de plus en plus une Nation.

De quel droit lui refuserions-nous celui, reconnu à tous les Peuples, de disposer d'eux-mêmes? Et de choisir se choisir un avenir sans nous ? Nous ne pensons pas pour autant que l'histoire belge ait été vaine ! Nous savons aussi que beaucoup de Wallons n'ont pas envie de renier ce qui sera un jour leur "passé belge". Nous non plus !

Nous sommes un parti qui rassemble, autour d'un même projet, les sensibilités de gauche, du centre et de droite, comme celles régionalistes, indépendantistes et rattachistes, toutes dignes et légitimes à nos yeux.

Nous avons constaté comme chacun que la Belgique est en voie de disparition sous la pression nationaliste flamande. Il est donc essentiel de préparer l'avenir de la Wallonie. Et les conditions de son indispensable autonomie.

Chez nous, chacun a la possibilité de s'exprimer pleinement, dans le respect de tous. Cette règle essentielle nous permet de substituer la culture de la confrontation démocratique des idées à celle du consensus mou, ce qui représente un exercice à la fois exigeant et enrichissant. Quelle que soit votre sensibilité, chacun d'entre vous a sa place au sein de "WALLONS".

L'État belge est entré dans une phase décisive de restructuration. Chacun sait que les moteurs de ces réaménagements se situent en Flandre. Or, la Flandre, actuel moteur économique dans l'État belge, exige des réformes, mais elle hésite entre deux stratégies : soit obtenir une autonomie de plus en plus large avec, à l'horizon, la constitution d'un État souverain, soit conserver son leadership dans une Belgique qui peut encore servir... Il est vraisemblable que l'hésitation durera tant que la question bruxelloise n'aura pas trouvé une solution satisfaisante aux yeux des Flamands, pour lesquels l'indépendance de la Flandre ne peut s'obtenir au prix d'un abandon de Bruxelles.

Avant d'argumenter sur la destinée politique de la Wallonie en cas de scission belge (Régions autonomes, indépendance des Régions, Etat Wallonie-Bruxelles, réunion à la France, ...), il est important de poser, aujourd'hui et pour le futur, les lignes claires d'un objectif de vie en commun, les lignes de conduite pour une Région wallonne autonome et innovante, quelle que soit l'appartenance institutionnelle future de notre Région.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Les partis francophones, qui pour reprendre l'expression de Lucien Outers, « sortent le coq aux grandes occasions médiatiques et le rentrent aussitôt passées ces émotions » n'ont pas produit de véritable projet wallon autrement qu'en réaction au projet d'«État-Nation» flamand. Nous ne voulons plus subir mais devenir les acteurs de notre propre avenir !

Depuis des décennies, la Flandre travaille, inconsciemment ou dans le déni parfois, à la construction et à la consolidation d'un État-Nation flamand à part entière. C'est un combat du XIXe siècle mais qui est réel et qu'il faut admettre, en ne banalisant pas les manifestations de radicalisation linguistique d'ailleurs condamnées par les instances internationales. La voie est ouverte à l'indépendance sournoise et inéluctable de la Flandre ou pire, à une sorte de **colonisation cachée, mais réelle de la Wallonie**, dans une Belgique où notre Région serait institutionnellement «minorisée» (par exemple dans l'état « confédéral à deux » aux modalités que la Flandre veut nous imposer).

Jouer plus longtemps le jeu des Flamands en allant jusqu'au bout de ce processus, continuer ainsi une politique de marchandages fastidieux et louches de compromis, en passant par de longues crises toujours plus intenses, enverra inéluctablement notre démocratie dans l'impasse et coûtera très cher à la Wallonie.

Le niveau régional est le plus approprié, par sa proximité, sa souplesse et sa cohésion, pour faire face aux défis imposés par les problématiques de survie qui dominent désormais nos choix immédiats dans les domaines essentiels suivants :

- l'environnement : notre avenir dépendra dans les prochaines années de notre aptitude à maîtriser la production et la consommation d'énergie, en passant notamment par une refonte complète des systèmes de transport;
- la démographie : alors que l'Europe vieillit et ne pourra plus – à politique inchangée - assurer la charge de ses retraités à bref délai, le Sud explose et fait pression sur le Nord, réclamant à juste titre sa part du gâteau constitué depuis deux cents ans...
- l'économie : la spéculation et un capitalisme financier incontrôlé pompent insolemment les finances publiques et mettent en danger une politique européenne pourtant efficace de redistribution des revenus, ainsi que les choix industriels novateurs. La crise commencée en 2008 en est l'illustration éloquente ;
- la démocratie et la culture : l'aggravation de l'obsession sécuritaire au service d'une certaine conception de l'ordre et de la propriété fragilise gravement nos libertés publiques et le fonctionnement des institutions démocratiques (parlement, gouvernement, justice, police, etc.); parallèlement, la mainmise des groupes financiers spéculatifs sur les médias uniformise l'information et la culture, la création originale sombrant dans la misère.

La Wallonie a l'avantage de ne pas connaître de chauvinisme conservateur, ce qui en fait un territoire d'accueil où les « étrangers » passent et s'installent depuis des siècles. Cette ouverture sur le plan nationaliste constitue paradoxalement un atout au sein de l'Europe des Régions face à des structures rigides ancrées sur la méfiance et/ou l'arrogance.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Une identité wallonne, fondée sur la fraternité et l'égalité comme moteurs du changement social, culturel et économique, nous apportera un dynamisme faisant l'économie des errements nationalistes ancrés, comme au Nord du pays, sur la compétition, l'écrasement, l'individualisme, la discrimination et l'appauvrissement des plus faibles.

«WALLONS» veut que cessent les divisions au sein du Mouvement wallon, réconcilions sur un projet commun les régionalistes, les indépendantistes, les francophiles, les rattachistes. Les francophiles ne sont pas des "rattachistes jacobins", les régionalistes et indépendantistes ne sont pas des "ringards" ; les uns comme les autres cherchent une solution digne pour leur Région.

Pour l'heure, la seule proposition raisonnable est celle de «WALLONS» : une union autour de l'émergence et du redressement complet de la Wallonie. Seule cette union permettra de développer ses potentialités, pour qu'elle jouisse des moyens pléniers de son épanouissement, sur les quatre axes que sont l'économique, le social, l'environnemental et le culturel. Ainsi, il existe un passage obligé pour tous : la demande d'une autonomie accrue des Régions de Bruxelles et Région wallonne pour permettre à chacun de choisir par après son avenir.

Combler le « déficit symbolique » évident. La Région wallonne doit être en possession de compétences en matière de Culture et d'Enseignement pour être maître de son image et de sa communication. Dans ce cadre, la possibilité de retrouver sa capacité de créer et la maîtrise de son avenir passe par la construction d'une image d'elle-même intégrant de façon cohérente passé, présent et visions d'avenir. (Privée des moyens symboliques de se construire une image valorisante, la Wallonie est seulement perceptible par son folklore et par les avatars d'une laborieuse reconversion économique et rarement par les fleurons de son savoir-faire passé et présent).

Il est nécessaire de travailler notamment au travers de projets européens, à des rapprochements avec nos voisins. Pour cela, il est urgent de réconcilier les Wallons avec eux-mêmes et avec leur Région.

Quel que soit le cadre politique futur, «WALLONS» se battra pour obtenir le maximum pour la Wallonie, en faire une région forte et cohérente. Il faut valoriser au mieux les potentialités réelles d'autonomie que nous donnent les institutions actuelles, celles que la réforme en cours nous donnera et préparer dès maintenant le futur.

«WALLONS» veut voir les Wallons réinvestir la scène politique, redevenir les acteurs à part entière du développement de la Wallonie, les acteurs premiers de leur devenir.



PROGRAMME

1. LA WALLONIE EN EUROPE ET DANS LE MONDE.....	16
1. 1. Evolution moins "libre-échangiste" des institutions	17
1. 2. Politique économique.....	18
1. 2. 1. Stimuler une politique en faveur de l'emploi	18
1. 2. 2. politique monétaire	19
1. 2. 3. Politique budgétaire	19
1. 2. 4. Les services publics.....	20
1. 2. 5. Droit social européen.....	20
1. 2. 6. Taxe CO ₂ à l'importation	20
1. 2. 7. Stabilisation des marchés boursiers.....	20
1. 3. Institutionnel européen.....	20
1. 3. 1. Constitution européenne.....	20
1. 3. 2. Elargissements de l'Europe.....	21
1. 4. Etre présent et actif dans la Francité.....	21
1. 5. Alliances stratégiques.....	22
1. 5. 1. Opérer un rapprochement avec la France.....	22
1. 5. 2. Nouer des relations avec d'autres régions d'Europe.....	23
1. 5. 3. Nourrir une véritable réflexion géostratégique.....	23
2. LE DOMAINE DE LA BELGIQUE FEDERALE.....	26
2. 1. Changer de politique : rigueur budgétaire et soutien de la demande intérieure	27
2. 2. Réforme fiscale.....	28
2. 2. 1. Revoir le champ d'application des « Intérêts notionnels ».....	28
2. 2. 2. Revalorisation du travail.....	29
2. 2. 3. Une taxation écologique.....	29
2. 2. 4. Réduction de la TVA pour le chauffage.....	30
2. 2. 5. Suppression des privilèges.....	30
2. 2. 6. Financement des cultes.....	30
2. 3. T.V.A. sociale	31
2. 4. Emploi.....	31
2. 4. 1. Résorber les poches de chômage excessives.....	31
2. 4. 2. Services Horeca	31
2. 4. 3. Réduction de charges sociales.....	31
2. 4. 4. Chômage économique pour les employés sous conditions	32
2. 4. 5. Heures supplémentaires.....	32
2.5. Pensions	33
2. 5. 1. Age de la retraite.....	33
2. 5. 2. Montant de la pension de retraite.....	34
2. 5. 3. Activité rémunérée des retraités	34
2. 5. 4. Taux d'activité des travailleurs agés.....	34



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

2. 6. Sécurité sociale	35
2. 6. 1. Sauvegarde de la sécurité sociale pour la Wallonie.....	35
2. 6. 2. Prix des médicaments	36
2. 6. 3. Allocations familiales	36
2. 6. 4. Allocations de rentrée scolaire.....	37
2. 6. 5. Enfants à charge	37
2. 7. Justice	37
2. 7. 1. Accès à la Justice	37
2. 7. 2. Immigration	39
2. 7. 3. Réfugiés politiques	40
2. 8. Peines de prison	41
2. 8. 1. Peines incompressibles	41
2. 8. 2. Peines de substitution	41
2. 8. 3. Infrastructure et encadrement des prisons.....	42
2. 9. Meilleure répartition des commandes publiques.....	42
2. 10. Concrétiser la solidarité avec Bruxelles	42
2. 11. Financement des Communautés et des Régions.....	43
2. 12. Modernisation de l'administration	43
2. 12. 1. Informatisation des administrations publiques	43
2. 12. 2. Simplification administrative	43
2. 13. Institutionnel fédéral	44
2. 13. 1. Le principe de la territorialité comme fondement du nouveau système institutionnel.....	46
2. 13. 2. Les relations entre la Région wallonne et la Région bruxelloise dans le nouveau cadre institutionnel belge : la nécessité de mettre en place un dispositif commun de gouvernance.....	49
2. 13. 3. La recherche de modalités de conventions et de partenariats avec la France.....	50
2. 13. 4. Fonctionnement de la démocratie.....	52
2. 14. Suppression des privilèges	53
3. LE DOMAINE DE LA REGION WALLONNE.....	54
3. 1. Instituer une Constitution wallonne	54
3. 2. Le domaine de l'économie intérieure wallonne.....	54
3. 2. 1. L'épargne wallonne pour la Wallonie.....	54
3. 2. 2. Ouvrir sur la société l'enseignement supérieur et les universités.....	55
3. 2. 3. Intensifier et diversifier les interventions de la SRIW et des Investis.....	55
3. 3. Formation	56
3. 3. 1. Coupler les entreprises et la formation professionnelle	56
3. 3. 2. Tests de compétences.....	57
3. 3. 3. Localisations des établissements.....	57



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

3. 4. Logement	57
3. 4. 1. L'emploi par la construction de logements	57
3. 4. 2. Allocation de logement.....	58
3. 5. Développement durable.....	58
3. 5. 1. La Wallonie, entité pilote du développement durable	58
3. 5. 2. Cadastre énergétique des bâtiments publics.....	59
3. 5. 3. Incitants aux économies d'énergie individuelles.....	59
3. 5. 4. Pollution automobile.....	59
3. 5. 5. Eclairage public	60
3. 6. Approvisionnement en électricité nucléaire	60
3. 7. Eau.....	62
3. 8. Développer les potentialités	62
3. 8. 1. Services	62
3. 8. 2. Tourisme	62
3. 8. 3. Economie sociale	63
3. 8. 4. Monde associatif.....	63
3. 9. Fortifier l'identité culturelle de la Wallonie.....	64
3. 9. 1. La RTBF.....	64
3. 9. 2. La télévision, un service public gratuit.....	65
3. 9. 3. Une chaîne «parlementaire».....	66
3. 9. 4. Une presse wallonne	66
3. 9. 5. La culture dans l'enseignement.....	66
3. 9. 6. L'accès à l'internet pour tous	67
3. 9. 7. L'apprentissage des langues endogènes.....	68
3. 10. Fonction publique wallonne.....	68
3. 10. 1. Modernisation.....	68
3. 10. 2. Audit permanent des services publics	69
3. 10. 3. Evaluation du travail des ministres	70
3. 11. Soutenir l'agriculture.....	70
3. 12. Transports en commun - Développer les axes de mobilité.....	70
3. 13. Réforme de l'enseignement	71
3. 13. 1. Réforme institutionnelle	71
3. 13. 2. Réforme politique	71
3. 13. 3. inégalités sociales.....	71
3. 13. 4. programme européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.....	72
3. 13. 5. Suppression du numerus clausus en médecine.....	72
3. 13. 6. Equivalence des diplômes au niveau européen	74
3. 13. 7. Renforcer les matières essentielles	74
3. 13. 8. Le défi de l'orientation positive.....	74
3. 13. 9. Un enseignement vraiment qualifiant et utile.....	75



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

3. 13. 10. Restauration de l'autorité des enseignants	76
3. 13. 11. Revalorisation des enseignants	76
3. 13. 12. Conditions de subsidiation des réseaux.....	76
3. 13. 13. Décloisonnement des réseaux	77
3. 14. Fiscalité régionale.....	77
3. 14. 1. Vignette autoroutière	77
3. 14. 2. Regroupement des taxes locales	78
3. 15. Institutionnel Wallon.....	78
3. 15. 1. Constitution Wallonne.....	78
3. 15. 2. L'organisation d'un référendum d'autodétermination.....	78
3. 15. 3. Démocratie.....	78
3. 15. 4. Délégations des Communauté et Régions	79
3. 15. 5. Régionalisation de toutes les compétences agricoles.....	79
3. 15. 6. Régionalisation de compétences en matière de communication.....	80
3. 15. 7. Régionalisation du commerce extérieur	81
3. 15. 8. Régionalisation l'Économie, des P.M.E., des Classes moyennes et de l'Énergie	81
3. 15. 9. Régionalisation de compétences culturelles (au sens large)	81
3. 15. 10. Régionalisation de l'Environnement.....	81
3. 15. 11. Régionalisation des travaux publics	81
3. 15. 12. Régionalisation de compétences en matière de Justice	81
3. 15. 13. Les cultes, la laïcité, les dons, les legs et les fondations.....	82
3. 15. 14. Régionalisation de compétences en matière de Finance	82
4. POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL WALLON	85



PREFACE

Le dimanche 7 juin, les Wallonnes et les Wallons auront à choisir quels parlementaires régionaux et communautaires pourront le mieux répondre à leurs attentes, et quelle équipe de femmes et d'hommes sera la plus déterminée et compétente pour atténuer, en Wallonie, les conséquences économiques de la crise que traversent l'Europe et le monde. Comme durant toute période de changements profonds et subits, les sociétés qui prendront rapidement les bonnes décisions seront les gagnantes de demain.

C'est le plus grand défi que la Wallonie doit relever. Pour gagner, nous avons besoin d'une équipe qui a la volonté d'agir. Le pire des choix serait de garder à la barre un gouvernement inefficace qui, depuis cinq ans et plus, est un gouvernement en chômage.

La tempête est là et les problèmes sont bien réels. De rebondissement en rebondissement, la crise financière actuelle est la plus importante que nous ayons connue et, même si la situation devait se stabiliser, elle aura des conséquences économiques majeures au cours des prochains mois et des prochaines années. Ce n'est pas en restant les bras croisés que la Wallonie sortira grandie de cette crise et que nous pourrons appuyer notre développement sur une économie plus solide.

Les Wallons sont inquiets. D'un côté, beaucoup de retraités et de personnes sur le point de quitter le marché du travail ont vu leurs économies fondre comme neige au soleil. Aujourd'hui, ils s'interrogent sur leur capacité à faire face à l'avenir. De l'autre côté, les travailleurs craignent pour leur emploi et pour l'avenir de leur entreprise. Partout en Wallonie, l'inquiétude gagne les décideurs économiques. La situation est incertaine et imprévisible. Pour que la Wallonie sorte gagnante de cette tourmente, il est impératif d'agir avec un grand sens des responsabilités.

Notre orientation est claire et nous sommes déterminés. Dès notre arrivée au pouvoir, la première tâche qui mobilisera nos énergies sera de mettre en œuvre, avec l'aide des fonctionnaires dévoués et compétents de la Région, des mesures concrètes pour atténuer les effets de la crise financière qui secoue notre économie. Elles sont détaillées dans ce programme.

Mais il ne faut pas s'arrêter uniquement à cette crise. Nous devons voir plus loin. Quand on sillonne la Wallonie, on voit bien que les gens n'exagèrent pas. Les problèmes qu'ils vivent quotidiennement sont bien réels. Quand nous parlons aux Wallonnes et aux Wallons, ils nous demandent de prendre des mesures pour que les fruits du travail de toute une vie ne s'évaporent pas dans cette crise et que les travailleurs qui seront touchés par des licenciements ne soient pas abandonnés à eux-mêmes. Ils nous demandent aussi de nous engager à trouver des solutions pour nous assurer que :

- toutes nos sous-régions se développent afin que celles-ci puissent pleinement contribuer à la création de la richesse en s'appuyant sur le dynamisme et la détermination des gens ;
- chaque jeune enfant qui en a besoin puisse trouver une place en garderie ;
- chaque famille wallonne qui désire soutenir un parent ou qui a la charge d'un enfant handicapé soit mieux épaulée par l'autorité publique ;



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

- les jeunes restent à l'école et non dans la rue pour se former, qu'ils ne retardent pas de plusieurs années l'obtention de leur diplôme d'études secondaires, qu'ils sachent lire - écrire et compter. Il est utile qu'ils soient bien préparés au moment de faire leurs premiers pas dans la vie d'adulte ;
- les Wallonnes et les Wallons, qui ont la chance de vivre sur un territoire relativement préservé avec des rivières et des forêts en abondance, puissent léguer à leurs enfants un pays prospère et un environnement sain ;
- les malades reçoivent les services médicaux dont ils ont besoin dans les délais médicalement requis et que chacune et chacun puisse trouver un médecin de famille à un coût raisonnablement accessible.
- Les travailleurs puissent gagner leur vie en utilisant la langue administrative de leur Région (le français) et qu'ils aient la formation nécessaire pour trouver de bons emplois ;
- Les Wallonnes et les Wallons soient fiers de leur identité, qu'ils portent haut et loin la culture française et les spécificités wallonnes qui nous honorent. Nous pouvons être fiers de ce que nous sommes et de nos valeurs. Grâce à elles, nous pouvons répondre aux attentes et aux besoins des habitants de Wallonie ;
- La langue wallonne et le français ne soient pas opposés car elles sont complémentaires.

Cela fait partie de notre engagement. Le temps est venu de prendre des décisions et poser des gestes concrets pour créer de la richesse, améliorer nos services et les rendre plus humains et, enfin, retrouver la fierté de notre identité.

Les Wallonnes et les Wallons ont les compétences et possèdent tous les atouts pour réussir. Ils méritent que leur gouvernement réponde à leurs préoccupations, à leurs espoirs et à leurs ambitions. Nous formons une nation qui mérite que nous nous battions pour elle.

LES WALLONNES ET LES WALLONS VEULENT VIVRE ET PROSPERER DANS UNE WALLONIE QUI GAGNE.



NOTRE PROGRAMME : TROIS AXES FORTS !

Toutes nos propositions en découlent et s'articulent autour de ces axes.

1. UN MAXIMUM D'AUTONOMIE POUR LA WALLONIE.

Plusieurs indicateurs socio-économiques montrent que malgré les défauts de la régionalisation, l'échec du fédéralisme, la Wallonie tout comme Bruxelles font mieux seules que sous la tutelle de l'Etat belge. Face à l'agressivité économique et sociologique de la Flandre, nous devons prendre notre destin en main. Nous en sommes capables.

«WALLONS» propose donc une Wallonie autonome, débarrassée des contraintes héritées de l'expérience belge et la recherche de moyens d'association avec la France dans le respect des deux partenaires.

2. FAIRE DE LA WALLONIE UN DES PRINCIPAUX POLES DE DEVELOPPEMENT ET DE LOGISTIQUE EUROPEEN.

L'avenir est à la société de la connaissance et de l'avancée technologique dans le cadre d'un développement durable et donc dans une logique de ressources limitées. Les besoins en formation sont immenses. Il faut s'en donner les moyens, c'est là que nous gagnerons la bataille économique et du bien-être collectif. Et dans ce cadre, nous pouvons valoriser la Wallonie et sa culture qui n'est peut-être pas seulement la culture au sens étroit du mot, mais la dignité d'une communauté humaine. Tant l'autonomie de la Wallonie que son redressement économique passent par la maîtrise de son enseignement et de ses instruments culturels.

3. FAIRE DE LA WALLONIE UN MODELE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

Nous détenons une position stratégique unique en Europe. Il faut la valoriser, mais pas à n'importe quel prix. Notre chance, c'est de pouvoir recréer notre environnement économique en fonction des défis du futur. Notre démarche doit donc être prospective, l'anticipation notre mode de fonctionnement.

Notre programme est volontairement unique. Malgré la dissociation des scrutins électoraux, il n'est pas raisonnable de considérer qu'il n'y a pas d'interaction entre les niveaux institutionnels. Nos propositions couvrent donc tous les aspects.

AGIR POUR GAGNER. VOILA L'OBJECTIF QUE L'EQUIPE DE WALLONS S'EST DONNE. ENSEMBLE NOUS Y ARRIVERONS.

Une stratégie en termes macro-économiques c'est-à-dire qui tient compte des relations globales de l'économie entre emploi, épargne, investissements, consommation, inflation, taux de chômage, revenus,... est, aujourd'hui, peu efficace au niveau de la Wallonie parce que beaucoup de



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

moyens d'action macro-économique lui font défaut, soit parce qu'ils se trouvent à l'échelon européen, soit parce qu'ils se trouvent encore à l'échelon fédéral.

Ce n'est qu'indirectement que la Wallonie peut agir sur ces moyens et tenter de les infléchir dans un sens qui lui soit favorable ou plus favorable. La seule stratégie qui lui est donc possible s'articule sur deux niveaux :

- d'une part, participer, en tant que Région, à des ensembles ou sous-ensembles «économico-politiques» plus larges pour y trouver des synergies, ce qui veut dire avoir une réflexion géostratégique, ce qui n'a pas été concrétisé jusqu'ici,
- d'autre part, conduire des politiques micro-économiques qui s'appliquent aux agents économiques individuels que sont les entreprises, les consommateurs, les salariés,... (tous considérés comme des agents rationnels). Ces politiques micro-économiques forcément spécifiques, dans un sens qui soit favorable à la Wallonie ont été amorcées par les derniers gouvernements wallons mais doivent être amplifiées.

Il s'agit d'élaborer une stratégie qui tienne compte simultanément de l'environnement extérieur et des potentialités régionales. Cela suppose une autre démarche que la démarche habituelle dans cette matière. Elle implique les étapes suivantes :

- analyse de l'entourage économique, politique et social de la Wallonie,
- analyse des potentialités immédiatement actives de la Wallonie, en particulier celles qui peuvent être mises en relation avec son entourage.

Par le terme "micro-économique", «WALLONS» entend, en particulier, une définition fine des cibles des mesures prises par les pouvoirs publics. A titre d'exemple, il ne suffit pas de "promouvoir la recherche" ou "associer des entreprises aux centres de recherche universitaire". Il faut s'assurer que les domaines de la recherche choisis ont (ou auront) le plus de retombées en Wallonie et lesquels en auront moins, déterminer quelles entreprises doivent être associées pour obtenir le plus d'effets positifs sur l'ensemble de l'économie et de la société wallonne.



ANALYSE DU TISSU ECONOMIQUE ET POLITIQUE

Il convient d'examiner la structure économique dans trois grandes catégories d'activités:

- les activités tournées vers le marché intérieur wallon mais aussi en direction des régions immédiatement voisines ;
- les activités liées à des sous-traitances ou des coopérations avec des activités du marché européen et mondial ;
- les activités situées sur le marché européen et mondial.

Il faut souligner le relatif échec du "plan Marshall" : soutien aux seules grandes entreprises, saupoudrage, échec dans le domaine de l'aéronautique, pas (ou si peu) de collaboration avec la région de Bruxelles ni avec les autres régions limitrophes, un retard important par rapport au développement des énergies durables.

1. LES ACTIVITES TOURNEES VERS LE MARCHE INTERIEUR

Ces activités sont de trois ordres:

- les PME du secteur privé productrices de biens et/ou de services, et les entreprises publiques (biens et services, comme les TEC, la SWDE,...),
- les associations et organismes publics, habituellement rangés dans le "secteur non-marchand", comme l'enseignement ou les soins de santé, les services sociaux,
- les administrations des divers niveaux.

Ces trois catégories sont profondément impliquées dans un développement économique, qui prend nécessairement naissance à l'intérieur des limites de la Région wallonne : c'est aux Wallons seuls à se soucier de leur propre avenir.

Le logement, la rénovation urbaine et rurale, la qualité de l'environnement, l'aménagement du territoire, les transports de personnes et de marchandises sont sans doute des éléments importants. Mais l'enseignement, la formation, la recherche, la santé et la culture sont aussi fondamentaux, même si on a pris l'habitude de les oublier dans l'approche économique. C'est sans doute d'autant plus vrai dans une société mondiale où l'information, dans un sens large du mot, a pris une place considérable et devient elle-même un objet de transactions économiques et source de profits.

En première approche, la plupart des PME (moins de 50 travailleurs) et quasi toutes les petites entreprises (moins de 20 travailleurs) sont uniquement liées à des marchés locaux. C'est aussi le cas de la très grande majorité des entreprises du secteur de la construction, quelle que soit leur



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

taille. Or, les établissements de moins de 50 travailleurs représentent à eux seuls la moitié de l'emploi total du secteur privé en Wallonie.

Le secteur public, qui comprend les administrations, les services publics non-marchand (enseignement, soins de santé notamment) et les entreprises publiques occupe 305.000 travailleurs, tous liés à l'activité intérieure et non pas aux activités d'exportation. Ces deux seuls domaines occupent plus des deux-tiers de tous les emplois. Le marché intérieur est donc pour la Wallonie d'une importance beaucoup plus considérable que celle qui lui est généralement accordée.

Il est difficile d'évaluer les potentialités de développement des PME et les potentialités de création de nouvelles PME, mais il faut constater que, ces dernières années, le nombre d'indépendants est en croissance lente et que seul l'ensemble des PME de moins de 50 travailleurs a connu, malgré les faillites, une légère croissance de l'emploi, alors que les secteurs des grandes entreprises ont perdu beaucoup d'emplois.

Le développement général du tourisme et de l'attractivité des villes comme lieux culturels, sportifs et de rencontres est sans doute un élément à exploiter au profit des PME principalement.

Il importe de différencier en toute matière ("aides aux entreprises") le traitement réservé aux PME et aux multinationales, qui ne partagent pas du tout le même mode de fonctionnement.

2. LES ACTIVITES LIEES A LA SOUS-TRAITANCE D'ACTIVITES MONDIALES

Il s'agit généralement d'entreprises de moyennes dimensions se situant dans la zone des 200 à 600 travailleurs, à la fois trop importantes pour se satisfaire d'un marché local ou régional et trop petites pour jouer un rôle significatif au plan mondial. Il n'existe que quelques rares cas d'entreprises fabriquant un produit tout à fait spécifique - cas d'un monopole technique toujours fragile (ce qui a été le cas du Val-Saint-Lambert par exemple) - mais ces cas ne peuvent pas être généralisés.

La Wallonie dispose de potentialités de sous-traitance de haute valeur. Par exemple, les entreprises de l'aéronautique, un certain nombre d'entreprises de la mécanique, de l'électronique, de l'électrotechnique ou de l'alimentation. Il s'agit soit de sous-traitances comme partenaires de groupes industriels multinationaux, soit d'associations à des consortiums internationaux (le programme Airbus ou Ariane-Espace par exemple).

Ce secteur et celui des activités mondiales présentées ci-après représentent ensemble un peu plus de 25 % du total des emplois. On peut estimer, sans qu'il existe d'études à ce sujet puisque ce sont surtout les ordres de grandeur qui importent ici, que chacune des deux catégories représentent entre 10 et 15 % de l'emploi wallon total.

3. LES ACTIVITES DIRECTEMENT ORIENTEES VERS LE MARCHE MONDIAL

Il existe peu d'entreprises directement branchées sur les marchés mondiaux si on excepte une partie des institutions bancaires et financières, et encore : elles ne sont pas spécifiquement wallonnes.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Dans le domaine industriel, on trouve la sidérurgie, la chimie lourde (pétrochimie), l'industrie du médicament, la fabrication d'engins de terrassements (ou l'automobile, aujourd'hui absente en Wallonie), la cimenterie, la verrerie. Soit, de manière générale les industries traditionnelles de la Wallonie auxquelles est venue récemment s'ajouter l'industrie du logiciel et du divertissement (spectacles, cinéma,...).

Ces secteurs multinationaux sont soumis à de perpétuelles restructurations et sont souvent menacés de délocalisation, au contraire des deux catégories précédentes. La taille des entreprises est souvent au-delà de 1.000 travailleurs même si les productions sont fortement automatisées, robotisées et informatisées. L'emploi y est faible par rapport au chiffre d'affaires mais il est de haute qualification à tous les niveaux. Ces secteurs, parvenus aux meilleures relations avec les pouvoirs publics, ont profité très largement des aides publiques, directes et indirectes.

Les potentialités d'innovations et de développement sont sans doute grandes, mais ne sont pas exploitées en fonction d'un développement régional mais bien en fonction de la stratégie et des intérêts du groupe multinational dans lequel ces activités sont intégrées. On ne peut pas trop compter sur elles dans une stratégie de développement de la Wallonie (car leurs centres de décisions ne sont pas wallons) et certainement pas comme moteur de ce développement, ce qu'on a encore trop souvent tendance à croire.



STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA WALLONIE

«WALLONS» formule des axes stratégiques d'urgence dans le cadre des structures institutionnelles actuelles : Belgique fédérale et Union européenne, chacune avec leurs compétences et structures organisationnelles. Il est en effet, difficile de faire l'impasse sur ces structures actuelles qui régissent nos vies. Il est irresponsable d'attendre que la situation institutionnelle se décante. «WALLONS» propose d'agir rapidement sur deux axes :

- **Développer les potentialités endogènes (qui prennent naissance à l'intérieur de la Wallonie sous l'influence de causes internes à la Wallonie) liées au marché intérieur.**
- **Articuler au mieux les activités tournées vers l'extérieur sur des ensembles industriels ou de services porteurs.**

La stratégie de développement que «WALLONS» propose comporte donc des actions cohérentes dans trois domaines : le domaine européen et mondial, le domaine de l'Etat fédéral et le domaine de l'économie intérieure wallonne.



1. LA WALLONIE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

L'Union européenne, idée généreuse au départ et pleine de promesses, en a tenu certaines, mais elle a évolué. Elle a évolué, selon l'idéologie largement dominante dans toute la technocratie des institutions internationales, vers un abandon progressif de tout contrôle sur les marchés, en particulier sur les marchés financiers et monétaires avec les conséquences que l'on sait, laissés aux mains des seuls technocrates des multinationales, des systèmes bancaires et financiers privés, des organismes monétaires et internationaux. Malgré les récents ajustements, le contrepois politique y demeure institutionnellement fort faible.

Dans ce système encouragé par l'administration européenne, sans qu'elle en soit la seule responsable, seule la rentabilité des capitaux a été prise en considération ce qui a mis l'homme au service de l'argent et non plus l'argent au service de l'homme, marquant une rupture profonde avec le pacte social des années 1950-1974 :

- l'économie n'assure plus ni le plein-emploi, ni la croissance des salaires, ni le partage des fruits de la productivité et tend à réduire les charges de sécurité sociale ;
- les ressources de la sécurité sociale ne suffisent plus à assurer son équilibre financier sans augmentations des cotisations des travailleurs et restrictions dans les prestations ;
- les pouvoirs publics s'endettent nécessairement, tentant de faire face à des situations sociales de plus en plus aggravées sous l'effet d'un chômage qui ne décroît pas de manière suffisamment significative et reste persistant, sous l'effet d'une paupérisation qui s'amplifie ;
- les privatisations des services publics, du moins les parts les plus rentables, provoquent une extension de la sphère marchande au détriment du service à la collectivité ;
- les organisations syndicales sont démunies dans la bataille en faveur de l'emploi, acculées à des combats défensifs pour lesquels elles n'ont pas été préparées puisque leur rôle s'est de plus en plus limité à la redistribution des revenus et au bien-être ;
- la priorité à la compétitivité, soutenue par les divers Etats, en principe au profit de leurs entreprises et sous le couvert du maintien de l'emploi, entraîne un chômage massif et durable, une faiblesse de la consommation et des investissements des ménages, un affaiblissement du tissu des PME tournées vers le marché intérieur ;
- la spéculation financière a atteint des proportions considérables; par exemple les transactions journalières mondiales sur les marchés des changes ont atteint, avant la crise, 35 fois les besoins des échanges commerciaux de biens et de services...

Dans son état actuel, l'économie mondiale est partagée entre trois pôles: l'Europe occidentale, les USA et le Japon en attendant l'émergence de nouveaux "tigres" comme la Chine et l'Inde. Dans les faits, elle se partage entre trois monnaies: l'euro, le dollar américain et le yen japonais. Ainsi, Londres reste, comme dans les décennies précédentes, la plaque tournante majeure et le centre décisionnel des mouvements de capitaux entre ces trois pôles.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Politiquement, une situation de fait de conflit économique règne entre ces trois pôles. Plus exactement, la stratégie des USA consiste à tenter de rester maître du jeu mondial en maîtrisant les relations USA-Asie et les relations USA-Europe et en évitant autant que possible que s'établissent des relations directes importantes Europe-Asie.

A cet effet, les USA laissent volontairement des poids économiques (à savoir, certains pays de l'Europe de l'Est et d'Afrique) à charge de l'Europe qui ne peut s'en distancier pour diverses raisons. Ils tentent d'établir des liens directs avec la Chine et d'isoler le Japon.

Berceaux de la démocratie et inventeurs du modèle social-démocrate - le modèle des années 1950-1974- la plupart des pays européens ont jusqu'ici tenu à leurs dispositifs de solidarité (dont la sécurité sociale) mais aussi à leurs dispositifs culturels et politiques de tolérance, de respect des minorités et de règles démocratiques tant au niveau politique que social et même, dans une certaine mesure, économique en y appliquant un minimum de citoyenneté et de contrôle des pouvoirs publics. Cependant, les choses changent, quelles que soient les majorités au pouvoir.

L'existence de ces mécanismes de solidarité institutionnalisés a préservé jusqu'ici les sociétés européennes d'une dislocation de leur tissu économique et industriel par le maintien de la consommation intérieure à un niveau minimum. Les mécanismes de solidarité n'ont cependant pas suffi à maintenir la cohésion sociale : précarité, chômage important et permanent, drogue, violence, quartiers en crise en sont les signes.

Les pressions de ce qu'il est convenu d'appeler le "modèle néolibéral" ont été et restent de plus en plus fortes ; la société est de plus en plus disloquée pour y résister et un nouveau modèle de société ne se profile pas. Le danger est pourtant réel, l'autorégulation des marchés qui nous avaient été présentée comme une vérité non démontrable mais devant s'imposer à tous comme une évidence ne fonctionne pas.

«WALLONS» propose donc de défendre au niveau européen un renouveau du modèle social-démocrate qui a permis d'obtenir dans nos pays un niveau de vie unique dans l'histoire et une répartition équitable des fruits de la croissance avant sa déstructuration progressive depuis les années '70 tout en évitant les dérives, maintenant connues, qui en ont facilité l'abandon.

1. 1. EVOLUTION MOINS "LIBRE-ECHANGISTE" DES INSTITUTIONS

Depuis trente ans, les institutions internationales comme le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et même l'Union européenne sont guidées par la seule logique économique et cette tendance n'a jamais vraiment été mise en question, jusqu'à la crise financière de 2008.

La Wallonie, avec d'autres régions ou pays, devrait dénoncer cette dérive qui ne lui convient pas au plan économique, parce que cette logique renforce toujours les plus forts au détriment des plus faibles, des plus grands au détriment des plus petits.

Quelques axes essentiels d'une politique alternative méritent d'être développés parce qu'ils peuvent rencontrer une adhésion progressive et peuvent agir comme leviers de changement :



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

- la réinstallation étape par étape d'un contrôle européen voire international des mouvements de capitaux et l'instauration d'une taxe sur les transactions financières ;
- la suppression des paradis fiscaux européens - il en existe plus de dix - et des zones d'exonération, ports francs, centres de coordination ou dispositions équivalentes ;
- le rétablissement d'un contrôle politique sur la banque centrale, les banques centrales nationales et l'établissement d'un contrôle politique sur l'Institut monétaire européen.

Dans le domaine du commerce et des relations entre les pays développés et les pays en voie de développement de nouveaux rapports sont à établir. Il est devenu clair que la politique du FMI et de la Banque mondiale conduit les pays du Sud à l'impasse, à la régression de la santé, de l'éducation, de la démocratie.

L'action de l'Organisation mondiale du travail devrait être mieux connue et appuyée, en vue d'assurer un développement social en accompagnement du développement économique dans les pays en voie d'industrialisation.

Il est devenu banal de rappeler la nécessité de construire aussi une Europe sociale, souvent présente dans les discours, rarement dans les actes et pourtant, les décisions européennes dépendent des Gouvernements des Etats membres. Là aussi, il faut rétablir un contrôle politique sur le rôle de la Commission européenne. Il est anormal qu'une administration dicte son point de vue.

1. 2. POLITIQUE ECONOMIQUE

1. 2. 1. STIMULER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Le Livre blanc de Jacques DELORS (qui s'en souvient ?) voulait amorcer une politique européenne en faveur de l'emploi et de la compétitivité. Malheureusement, les pays européens ont refusé jusqu'ici de s'engager dans le volet "emploi" et ils continuent à privilégier nettement le volet "compétitivité". Ces objectifs sont dépassés et il faut aborder les choses autrement, sans forcément coupler emploi et compétitivité parce que ce sont deux objectifs différents, même s'ils ne sont pas en eux-mêmes antagonistes.

Soutenir par des apports et/ou des politiques qui les concernent des entreprises qui se placent dans une économie ouverte au marché mondial revient à vouloir gonfler un pneu crevé. Excepté pour de petites entreprises exportant hors Europe des productions pointues et spécifiques, la compétitivité des entreprises tournées vers la grande exportation (hors Europe) n'a plus à être soutenue par des apports et/ou des politiques qui la concernent surtout lorsque l'on peut raisonnablement penser qu'il s'agira, pour ces entreprises ou pour des tiers hors Wallonie, d'un effet d'aubaine. Ce secteur devenu presque entièrement multinational est tout à fait capable de se défendre seul, sans aides publiques. De plus, il n'offre aucune certitude ni quant à l'emploi, ni quant au risque de délocalisations.

Par contre, les entreprises du marché intérieur européen, spécialement les PME (jusqu'à 200 travailleurs selon le critère européen), méritent aujourd'hui un appui européen spécifique. Cet appui



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

peut être de divers ordres: ancrage dans la recherche appliquée, recherche de complémentarités et d'accords de coopération ou de coproduction, développement de projets européens communs, politiques actives de sous-traitance à long terme, etc.

En présence du chômage massif et durable qui sévit en Europe, une voie de changement serait un plafonnement concerté au niveau européen de la durée hebdomadaire de travail. Pour information, selon les données de l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) fournies en décembre 2008, le taux de chômage en Wallonie était de 10,5% en 2007 (définition du Bureau International du Travail).

Des mesures d'accompagnement sont évidemment nécessaires pour faciliter la transition, spécialement pour les secteurs à forte intensité d'emplois, notamment par un allègement de leurs charges patronales de sécurité sociale compensé par un alourdissement de ces charges pour les entreprises à forte intensité en capital, également par des programmes de formation et de retour à l'emploi des chômeurs.

1. 2. 2. POLITIQUE MONÉTAIRE

La politique monétaire est gérée par une Banque Centrale Européenne dont l'objectif principal est de maintenir la stabilité des prix et qui est indépendante des institutions, organes et organismes de l'Union, donc du Parlement. Ce dernier, tout comme la Commission européenne, ne peut donc pas décider de réduire les taux d'intérêts de la BCE, par exemple, lorsque la croissance devenue trop faible engendre un accroissement important du taux de chômage.

Si l'indépendance politique de la BCE est une bonne chose en soi, son objectif devrait aussi inclure une croissance économique minimale ainsi que la surveillance du niveau d'endettement. En effet, il faut assurer la stabilité, pas seulement des prix, mais aussi de toute l'économie. Il ne doit pas s'agir seulement de protéger des intérêts financiers, mais aussi l'emploi et le bien-être des travailleurs. De plus, il n'est plus raisonnable d'ignorer les risques sur le système financier mondial, d'un endettement sans limites des ménages (hypothécaire et autres), qui entraînerait une baisse de croissance par une chute de la consommation.

1. 2. 3. POLITIQUE BUDGÉTAIRE

La politique budgétaire est fixée par l'Europe et la politique industrielle n'existe plus par l'interdiction de toute entrave à la concurrence, donc de toute aide aux entreprises qui seraient en difficulté à cause de coûts salariaux trop importants par exemple. Un des effets indirects est un nivellement par le bas des acquis sociaux et un encouragement aux délocalisations au sein de l'Union. Comment imaginer concurrencer une entreprise manufacturière étrangère où le coût de la main d'œuvre n'est que le tiers du nôtre ? C'est pourquoi nous préconisons une harmonisation progressive de l'impôt des sociétés au niveau de l'Union européenne.

De plus, en période de crise économique grave, un déficit budgétaire provisoire, même supérieur à 3%, doit être accepté, pour mener de grands travaux d'Etat dans une période où l'investissement privé fera défaut. Les domaines où l'Union a des lacunes seront privilégiés,



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

notamment l'énergie ; éolienne, photovoltaïque, marémotrice ou provisoirement nucléaire, pour réduire à la fois les coûts et la dépendance futurs.

1. 2. 4. LES SERVICES PUBLICS

Avec la mise en concurrence des entreprises (de moins en moins) publiques comme la poste, les chemins de fer, l'avenir des services publics semble bien sombre ! Il faut donc garder un socle de services publics hors concurrence comprenant, entre autres, la poste, les transports en commun, les services hospitaliers, l'enseignement et la culture.

1. 2. 5. DROIT SOCIAL EUROPÉEN

Un droit social européen doit être instauré. L'Europe doit fixer :

- le nombre de jours de congé légaux,
- le salaire minimum garanti,
- le nombre minimum de congés de maternité, de paternité, de milice éventuellement,
- le nombre minimum de congés payés,
- la durée minimale des préavis,
- les allocations sociales minima pour dépasser le seuil de pauvreté partout.

1. 2. 6. TAXE CO₂ À L'IMPORTATION

Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Cela n'a pas de sens de pénaliser les entreprises européennes avec une taxe CO₂ que ne supportent pas les entreprises hors union européenne. Si l'intention de réduire les émissions de CO₂ est louable, il ne faut pas que nos entreprises, sidérurgiques notamment, ferment et que leurs productions soient délocalisées en Chine ou en Inde pour que, in fine, nous rachetions ces productions à l'étranger où les quotas de CO₂ n'existent pas. Une taxe CO₂ à l'importation dans l'Union européenne doit être instaurée.

1. 2. 7. STABILISATION DES MARCHÉS BOURSIERS

Instauration d'une taxe boursière à la sortie (pas à l'entrée) en cas de sortie dans les six mois après l'achat. L'objectif visé est d'éviter les brusques fluctuations des marchés boursiers, nuisibles à la croissance économique et, finalement, au bien-être des travailleurs. Les ordres d'achats et de ventes purement spéculatifs doivent être freinés, sans pour autant remettre en cause l'économie de marché et pénaliser la participation des petits investisseurs.

1. 3. INSTITUTIONNEL EUROPEEN

1. 3. 1. CONSTITUTION EUROPÉENNE



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Le Parlement européen est le seul organe européen à être directement élu par le peuple et à avoir une autorité législative. Bien que, souvent, aucun débat contradictoire au sujet d'une Constitution ou d'un Traité ne soit organisé durant les campagnes électorales européennes, la voie parlementaire semble la plus pertinente pour renforcer le contrôle du Parlement européen via une Constitution ou de nouveaux Traités.

En effet, si l'utilisation du référendum est un idéal, l'utilisation par les extrêmes de tout poil et les ambitions nationales personnelles de certains cherchant à se démarquer nous ont montré qu'il était préférable de ne pas avoir recours au référendum sous peine de le voir parasité par des sujets qui n'ont rien à voir avec la question initialement posée, sous peine de bloquer nos institutions politiques et de pénaliser davantage la démocratie au profit de quelques-uns.

1. 3. 2. ELARGISSEMENTS DE L'EUROPE

À ce jour, les pays candidats à l'entrée dans la Communauté européenne doivent répondre à plusieurs conditions d'adhésion. Celles-ci comportent des critères juridiques (être un État européen, démocratique,...) et, depuis 1993, les « critères de Copenhague » qui obligent tout pays demandeur à disposer :

- des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté de droit, le respect des droits de l'homme et des minorités ainsi que leur protection;
- d'une économie de marché viable capable de faire face aux pressions commerciales et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union;
- de la capacité à assumer les obligations découlant de l'adhésion, et notamment à souscrire aux objectifs de l'Union. Le pays doit aussi disposer d'une administration publique capable d'appliquer la législation européenne.

Ce n'est qu'à ces conditions que le processus d'adhésion peut avoir lieu. Processus au bout duquel, après avis de la Commission européenne, tous les états membres réunis en Conseil doivent approuver l'adhésion puis la ratifier dans leur propre Constitution.

Ces mesures nous semblent à la fois garantir une protection contre les extrêmes sans pour autant empêcher toute nouvelle demande d'adhésion.

1. 4. ÊTRE PRÉSENT ET ACTIF DANS LA FRANCITE

Aux yeux de beaucoup, la Francité ou encore Francophonie, c'est-à-dire l'ensemble de tous les pays et régions de langue française, n'existe qu'en raison des échanges culturels qu'elle peut amplifier.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

La Wallonie y est trop peu présente de manière active (seule la Belgique y est représentée, c'est-à-dire le Premier ministre fédéral qui est toujours flamand) alors qu'il s'agit là d'une communauté mondiale de 460 millions d'habitants répartis en 44 pays ou régions.

Les aspects culturels, scientifiques, éducatifs et d'échanges, y compris le tourisme, tiennent une place de plus en plus importante dans l'économie, aussi bien en termes d'innovation que de production et de commercialisation.

Le poids du marché francophone n'est pas négligeable. Si on considère les 29 pays dans le monde qui ont le français comme langue officielle, seul ou à d'autres langues, leur revenu national brut (RNB) agrégé est de 2 651,9 milliards de dollars américains en 2002 et représente 6,8 % de l'économie mondiale. En 1993 (derniers chiffres disponibles), leur production représentait 11% de la production mondiale et leur part dans le commerce international était de 17 %, tant du côté des importations que des exportations. Même avec une définition plus restreinte de la francophonie, on peut évaluer le nombre de personnes parlant le français en famille dans ces pays à 95 600 000 personnes¹ produisant un revenu national brut ajusté de 1 739,9 milliards de dollars américains soit 4,3 % de l'économie mondiale.

Les pays de langue française devraient faire l'objet de relations suivies de la part de la Wallonie dans une démarche commune pour son compte et pour le compte de la Communauté française s'il y a lieu, tant que celle-ci existe et en détient les compétences.

Outre les activités culturelles, elles-mêmes souvent produits économiques, le développement des industries culturelles - l'édition, la BD, le disque, la production de films, notamment de films pour la télévision, les échanges entre organes de presse, etc. - est aujourd'hui une composante du développement économique. De plus, ces activités contribuent aisément à faire connaître la Wallonie, la culture et l'économie wallonne.

1. 5. ALLIANCES STRATEGIQUES

1. 5. 1. OPÉRER UN RAPPROCHEMENT AVEC LA FRANCE

Quels que soient les rythmes de développement que prendra l'Union européenne, on est sûr de deux grandes orientations: un renforcement d'un noyau restreint autour de l'union monétaire et une extension plus lâche à un plus grand nombre de pays membres.

Rien ne se fera en Europe sans un accord entre l'Allemagne et la France ou il n'y aura plus d'Europe politique et les pays européens se trouveront isolément confrontés au marché mondial, en concurrence directe et violente, les uns avec les autres, ce qu'aucun pays européen ne souhaite.

Quel que soit l'avenir, la Wallonie a tout intérêt à nouer des accords avec une des locomotives européennes. Compte tenu de la proximité culturelle et des affinités linguistiques, un des choix peut être celui de favoriser des accords avec la France. Les tendances actuelles y concourent d'ailleurs déjà : participations importantes de firmes françaises dans des entreprises wallonnes de valeur (près de 40% du tissu industriel, la quasi-totalité du marché de l'énergie, idem pour le réseau des grandes

¹ François GRIN et Michele GAZZOLA, L'importance économique de la francophonie, Université de Genève, Genève, 2005.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

surfaces), courant d'échanges commerciaux importants avec le marché français, inflation faible comparable.

Outre l'adhésion à une même culture générale qui tire ses principes de la Révolution française et d'une langue commune, la Wallonie a également une proximité politique avec la France: structure administrative comparable (communes-province-région équivalent à municipalités- département-région), même architecture du droit (droit civil, droit commercial notamment) et des structures judiciaires, mêmes organisations sociales : syndicats, patronat, classes moyennes.

Les mouvements centrifuges de la Flandre à l'égard de l'Etat belge continuent à se développer. Pour défendre au mieux ses intérêts, la Wallonie devra nécessairement opérer une ou des conventions avec ses voisins. Ces éléments incitent à procéder dès à présent dans le domaine politique, scientifique et social à un rapprochement avec un partenaire comme la France, lequel existe d'ailleurs déjà dans le domaine économique et industriel, ainsi que dans le domaine culturel.

Il est temps pour la Wallonie de se distancer nettement et systématiquement de l'intolérance rabique de certains milieux flamands à l'égard des initiatives des entreprises françaises. Ce rapprochement qui pourrait prendre la forme d'un Etat associé n'obère évidemment pas le lien avec Bruxelles ni les relations transfrontalières de proximité, comme l'EUREGIO (Liège, Maastricht, Aix-la-Chapelle), les Lorraines (Luxembourg, Grand-duché et Lorraine française) ou celles de la Province de Hainaut avec la Région Nord-Pas-de-Calais ou d'autres encore. Bien au contraire, ces échanges de proximité pourraient s'en trouver renforcés.

1. 5. 2. NOUER DES RELATIONS AVEC D'AUTRES RÉGIONS D'EUROPE

Il est vain de nouer des relations économiques avec toutes les autres régions d'Europe, ce serait d'ailleurs impossible. Il importe de privilégier deux ou trois régions proches, sur la base de potentiels de complémentarité et de taille entre entreprises, institutions de recherche et de formation, entreprises publiques.

La priorité sera donc donnée à des régions frontalières soit offrant directement des débouchés à des produits ou services wallons, soit permettant la création de coopération entre entreprises ou, à tout le moins, des contrats de sous-traitance à long terme.

«WALLONS» estime qu'en dehors de telles possibilités ou de possibilités analogues, mieux vaut ne pas se lancer dans ce genre d'opérations qui deviendraient coûteuses et sans retombées directes pour la Wallonie.

1. 5. 3. NOURRIR UNE VÉRITABLE RÉFLEXION GÉOSTRATÉGIQUE

1. 5. 3. 1. LIAISONS NAVIGABLES

L'exemple du «trilogiport» de Liège est le bel exemple de la «multi-modalité» mais ce n'est pas suffisant. Il faut penser en termes de développement intégré à l'heure où de nouveaux flux commerciaux se développent en Europe.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Un partenariat composé de la France, la Région flamande, la Région wallonne et les Pays-Bas a été mis sur pied. Le cofinancement par la Commission européenne dans le cadre du RTE-T² est de 420 Millions pour la liaison fluviale prioritaire Seine-Escaut et la réalisation du canal Seine-Nord Europe au gabarit de 4 500 t. Matérialisée, dès 2015, la liaison port du Havre-Région wallonne (Benelux) engendre(ra) une restructuration de la logistique dans le Nord de l'Europe car elle permettra de mettre en réseau avec une efficacité économique et opérationnelle largement accrue les ports intérieurs à fonction logistique ou industrielle. Pour la Région wallonne, l'enjeu est de conserver voire d'augmenter sa position stratégique au sein du réseau européen des voies navigables.

Cela ne sera possible que si le réseau hydraulique wallon est au moins accessible au gabarit de 2 000 t qui correspond à la majorité des bateaux qui desserviront la liaison Seine-Escaut. Liège et la dorsale par voie navigable wallonne sont donc un enjeu de transport durable évident. Cette « dorsale » passant par Liège, Charleroi et Lille pour aboutir à Dunkerque viendra compléter celles passant par Paris venant du Havre, de Barcelone et de Marseille mais aussi celle venant du Rhin. La connexion entre ces flux se réalisant le long d'une ligne Charleroi-Valenciennes rejoindra également celui venant de Rotterdam.

Les Néerlandais ont compris qu'ils auront du mal à recevoir les immenses porte-conteneurs de l'avenir. Le port de Rotterdam, comme celui d'Antwerpen n'offre qu'un tirant d'eau de 13/14 m, alors que celui de Dunkerque offre 25 m. De plus, le port d'Antwerpen est soumis à ensablement et manque d'espace. Liège et Charleroi-Valenciennes deviennent donc 2 nœuds de convergence et d'éclatement des trafics : une situation géostratégique formidable ! Ce projet exige, pour sa finalisation, que Wallonie et espace bruxellois fonctionnent de manière intégrée avec le Nord-Pas-de-Calais.

Les intérêts de la France, de la Wallonie, de Bruxelles et des Pays bas sont convergents. Il ne faut pas oublier que la Manche est la première route maritime mondiale en termes de trafic de marchandise : c'est là un gisement de croissance et d'emplois à partir duquel peuvent être imaginées des politiques économiques de relance dont la Wallonie a besoin.

1. 5. 3. 2. LIAISONS FERROVIAIRES

La réalisation du programme logistique de feroutage de l'axe mosan (Est-Ouest) et vers Givet (Nord-Sud) nécessitent 20/30 milliards d'euros. C'est peu pour un ensemble formé des Pays-Bas, de la France et de la Wallonie. Une collaboration internationale doit donc être recherchée. C'est une mesure à la fois économique (moins de dépendance aux hydrocarbures) et écologique (moins de rejets). Néanmoins, la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire à vitesse élevée, parallèle à l'autoroute de Wallonie entre Daussoulx et Gosselies, décidée dans le plan d'investissement 2001-2012 de la SNCB constitue une première phase intéressante. Le tronçon Daussoulx-Liège nous semble celui qui présente le meilleur potentiel pour une seconde phase car, en reliant, entre autres, les deux aéroports régionaux, ces travaux permettraient une Nouvelle Dorsale Wallonne ferroviaire performante.

² Le RTE-T (réseau de transport « transeuropéen ») est un programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Permettre à l'axe Bruxelles-Namur-Luxembourg de continuer son développement. La dynamique existe, il faut juste la soutenir par des investissements intelligents. Le ferroviaire est un aspect crucial de ce développement.

Redonner une dynamique à l'axe Lille-Mons-Charleroi-Namur-Liège. Là, la dynamique est négative. Il faut donc renverser la vapeur.



2. LE DOMAINE DE LA BELGIQUE FEDERALE

Philosophiquement, «WALLONS» et ses listes *WALLONS* prônent la République (en tant qu'affirmation d'un bien commun et d'une chose publique que son gouvernement, élu démocratiquement, tente de préserver), la laïcité de l'Etat et de toute la Fonction publique, le refus du populisme, ce qui réclame un effort intellectuel de réflexion et de domination des instincts par la raison.

«WALLONS» formule des axes stratégiques d'urgence dans le cadre des structures institutionnelles actuelles :

- développer les potentialités endogènes (qui prennent naissance à l'intérieur de la Wallonie sous l'influence de causes internes à la Wallonie) liées au marché intérieur ;
- articuler au mieux les activités tournées vers l'extérieur sur des ensembles industriels ou de services porteurs.

La stratégie de développement que «WALLONS» propose comporte donc des actions cohérentes dans trois domaines : le domaine européen et mondial, le domaine de l'Etat fédéral et le domaine de l'économie intérieure wallonne.

La politique économique, monétaire, budgétaire et sociale conduite par le Gouvernement belge, national puis fédéral, n'a jamais vraiment été neutre à l'égard du développement de la Wallonie. La première cause du déclin wallon, qui est réel, est la mainmise des Flamands, depuis des décennies, sur les ministères-clés de l'Économie, de l'Emploi et des Transports. Le réseau autoroutier a été conçu pour irriguer la Flandre, et a longtemps oublié Bruxelles. Toutes les multinationales américaines ou européennes qui se sont implantées en Belgique après la guerre ont été conduites en Flandre. Toutes, sauf... Caterpillar en 1965, parce que quand le PDG de cette entreprise est venu en Belgique pour chercher un terrain, le responsable flamand qui devait le recevoir était malade, et a été remplacé par son adjoint, francophone ! Cette « anecdote » est peu connue.

Il faut aussi se référer à l'Histoire. Celle-ci nous indique que la Flandre moins marquée économiquement et socialement par les retombées de la crise industrielle mondiale a pu entamer plus rapidement sa trajectoire de développement orientée vers l'expansion économique. Elle s'est trouvée mieux armée pour affronter les mutations de la globalisation dans la mesure où elle a pu libérer et concentrer plus de moyens budgétaires sur cet objectif de réajustement de son économie.

Il est par ailleurs étonnant - mais trop peu connu... - de constater qu'alors que le PIB flamand a dépassé celui de la Wallonie en 1956, même dans les années 80, la solidarité nationale a joué en sa faveur. En effet, au moment des négociations des aides de l'Etat central à la restructuration de la sidérurgie wallonne (on se souvient du « Plus un franc flamand pour l'acier wallon »...), le gouvernement belge a ajouté à la liste des secteurs industriels devant faire l'objet d'aides de l'Etat, en plus de la sidérurgie, les charbonnages, le textile, les constructions navales, l'énergie nucléaire et le verre creux d'emballage. Il en a résulté que 76,7% des aides de l'Etat ont été alloués à... la Flandre contre 23,3 % à la Wallonie !³

³ Relire à ce propos : Michel QUEVIT, La Wallonie, l'indispensable autonomie, Editions Entente, Paris, 1982.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Du coup, rien d'étonnant à ce que, à la fin des années 80, la Flandre affiche déjà un PIB au-dessus de la moyenne européenne et se distancie clairement de la Wallonie.

On le voit, la richesse de la Flandre, résultat de ce détournement, est toute relative, il lui reste encore un long chemin à parcourir pour recoller au peloton de tête des régions les plus prospères. Arrêtons de nous focaliser sur cette région et de fantasmer sur ses réussites économiques que nous avons contribué à lui payer par l'intermédiaire de cette Belgique que certains veulent maintenir à tout prix.

D'autant plus que - l'Histoire nous le montre encore - pendant cette période et depuis lors, la Wallonie plus largement touchée par la crise industrielle a dû adopter une politique de redressement économique et de reconversion de son économie. Sa situation est loin d'être unique dans le contexte européen, car d'autres régions de tradition industrielle sont aussi freinées par l'impératif de la restructuration de leur tissu productif et se maintiennent dans un PIB/habitant inférieur à la moyenne européenne. Néanmoins, depuis quelques années, l'écart - s'il ne se réduit pas - n'augmente plus.

Et pourtant, à l'instar des autres régions industrielles, la Wallonie n'a pas encore pu aisément - et pour cause - libérer des moyens budgétaires suffisants pour s'inscrire dans la nouvelle donne de l'économie mondialisée. Elle doit pourtant s'y inscrire, si elle veut se trouver dans le peloton des régions développées de l'Union Européenne. Notre progression est trop lente, malgré des signes encourageants comme l'immigration nette d'entreprises qui indiquerait que la Wallonie est actuellement la plus attractive des trois Régions. Mais cela reste à confirmer.

Venir dire comme certains que le « mal belge, c'est la Wallonie » est faux, grossier et méprisant. Puisque c'est faire fi de réalités historiques et crier avec ceux (Flamands ou autres...) qui veulent « minoriser » et dévaloriser les Wallons. C'est oublier le nationalisme flamand ou pire encore l'excuser.

2. 1. CHANGER DE POLITIQUE : RIGUEUR BUDGETAIRE ET SOUTIEN DE LA DEMANDE INTERIEURE

La politique de renforcement d'un climat favorable aux entreprises tel qu'elle est appliquée aujourd'hui par le gouvernement fédéral accompagnée d'une nécessaire rigueur budgétaire provoque des pertes d'emplois, entretiennent et développent un chômage important et permanent, elles freinent les salaires, les rémunérations du travail et les allocations sociales tout en augmentant les charges d'impôts et/ou de cotisations. Elles entraînent un ralentissement voire une diminution de la consommation et la dégradation de la situation de la plupart des PME, par ailleurs touchées par les taux d'intérêts réels et par les exigences des banques en termes de garanties.

Cette politique nuit à la Wallonie qui doit continuer à opérer un redéploiement de ses activités économiques et un remailage du tissu des PME, politiques évidemment rendues beaucoup plus difficiles lorsque les taux de croissance de la consommation et des investissements des particuliers et des PME sont faibles voire négatifs.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Par les dégâts sociaux et budgétaires qu'elle provoque, cette politique induit des charges supplémentaires sur les budgets wallon, bruxellois et communautaire: charge des revenus d'intégration sociale (ex-minimex), charges de santé, lutte contre les assuétudes, sécurité dans les villes, lutte contre les diverses formes d'exclusion sociale, etc.

Sans compromettre ni la stabilité, ni la compétitivité des grandes entreprises tournées vers le marché mondial, bien au contraire, ni la nécessaire maîtrise progressive des dépenses publiques, «WALLONS» estime qu'il est possible de suivre une autre politique qu'on peut définir par deux axes : « rigueur budgétaire et soutien de la demande intérieure » au lieu de ce qui prévaut actuellement « contractions budgétaires et compétitivité ».

Certes cette politique est plus délicate à conduire, il faut jouer à la fois de l'accélérateur et du frein selon l'état de la route au lieu de jouer uniquement du frein à fond.

Une croissance soutenable doit être le nouveau moteur de l'économie et une consommation adéquate des ménages doit être encouragée pour y parvenir. Ces objectifs peuvent être atteints par une diminution de la pression fiscale sur les bas et moyens revenus et par plus d'emplois convenables. S'enrichir plus sans travailler est une utopie qui relève de l'exception.

2. 2. REFORME FISCALE

Ce n'est un secret pour personne, notre fiscalité sur le travail, même après plus de vingt ans de présence du PS au pouvoir et les réformes du MR, est une des plus lourdes au monde, plus particulièrement pour les bas et les moyens salaires. A cela viennent s'ajouter des droits de successions confiscatoires, des taux de TVA des plus élevés.

Par contre, les sociétés ne sont soumises qu'à 33,99% d'impôts ; mais moins de 25% en pratique à cause des réductions d'impôts pour les «intérêts notionnels»⁴ (déduction de la base imposable d'un intérêt fictif sur les fonds propres). Par ailleurs l'Etat Belgique est devenu un véritable paradis fiscal pour rentiers : pas d'impôt sur la fortune, pas de taxation des plus-values sur actions, 15% seulement de taxe mobilière libératoire pour les intérêts et 25% sur les dividendes, un secret bancaire partiel.

2. 2. 1. REVOIR LE CHAMP D'APPLICATION DES « INTÉRÊTS NOTIONNELS »

Il est devenu nécessaire de revoir le champ d'application et les avantages accordés pour intérêts notionnels (près de 2 milliards d'euros de réductions d'impôts par an). Certaines sociétés profitent ainsi largement de ces réductions d'impôts sans qu'il n'y ait de contrepartie ou de création d'emplois. Le simple fait de modifier la structure bilantaire ou la structure d'un groupe industriel, en augmentant les fonds propres, permet de réduire l'imposition.

⁴ Le manque à gagner pour l'Etat pourrait s'élever à plus de 4 milliards d'euros par an.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Petit récapitulatif historique :

En 2006, une idée fut proposée par Messieurs G. Verhofstadt (Premier Ministre) et D. Reynders (Ministre des Finances). Il s'agissait de ce qu'on a appelé les « intérêts notionnels ». Ce nom bien fleuri n'attira pas l'attention de la plupart des responsables wallons. Pourtant, ce devait être une innovation fiscale que tous les pays allaient nous envier.

Grâce à cette mesure, les sociétés allaient pouvoir déduire de leur base imposable un montant d'intérêt fictif calculé sur les fonds propres corrigés. Il fallait, dans l'esprit du gouvernement Di Rupo-Reynders, éliminer la discrimination fiscale existante entre la rémunération des capitaux propres et celle des capitaux externes, mais surtout conserver un cadre fiscal accueillant pour les centres de coordination qui étaient amenés à disparaître.

A la fin de l'année 2006, lors des négociations pour le budget 2007, le coût de cette mesure a été évalué à 350 millions d'euros environ. Tout cela semblait raisonnable et acceptable par tous, y compris les socialistes. En juillet 2007, la révision du budget porta ce montant à un peu plus de 500 millions d'euros.

Pour ce qui est de conserver les centres de coordination, l'objectif a, sans doute, été atteint. Cependant, des sociétés à fort ancrage en Belgique ont également bénéficié de cette mesure (notamment la Banque Nationale de Belgique pour 17 millions d'euros et Belgacom pour 32,6 millions d'euros), il n'y avait aucune contrepartie. C'était un pur cadeau fiscal. « Augmentez vos profits grâce aux intérêts notionnels » pouvait-on lire sur le site Internet gouvernemental belge ! C'est ainsi que des sociétés se sont retrouvées avec un taux d'imposition réel d'environ 20% au lieu de 33,99%.

Début 2008, les élus socialistes ont essayé de se dédouaner de leur bévue en faisant croire que les montages financiers permettant d'optimiser leur rendement fiscal, feront l'objet d'un contrôle accru. Or, des décisions de « ruling » (acceptation anticipée par l'administration fiscale d'un projet de montage fiscal) avaient déjà été prises par l'administration fiscale acceptant pour plus de 500 millions d'euros de ce type de réductions d'impôts sur l'exercice 2007. La perte pour l'Etat semble donc irréversible.

2. 2. 2. REVALORISATION DU TRAVAIL

Remédier à l'iniquité fiscale et aux pièges à l'emploi demande de diminuer la taxation du travail (surtout à bas et moyens revenus). Il devient urgent de stimuler le goût de l'effort et du travail à la population active en relevant le différentiel entre revenus de remplacement et revenus du travail. Revaloriser le salaire poche minimum pourrait inciter les chômeurs à chercher un emploi par intérêt plutôt que par la contrainte.

2. 2. 3. UNE TAXATION ÉCOLOGIQUE

Les gaz à effets de serre menacent la planète et ceux-ci proviennent pour environ 30% de l'industrie et 20% des producteurs d'énergie. Au lieu de se concentrer sur les habitations qui ne



représentent que 15% du total, il conviendrait d'opérer une transition de la taxation basée sur la force motrice⁵ vers une taxation basée sur les rejets de gaz à effet de serre.

2. 2. 4. RÉDUCTION DE LA TVA POUR LE CHAUFFAGE

Le chauffage est une nécessité. De plus en plus, avec l'augmentation des prix de l'énergie, les gens ont des difficultés à payer les factures de chauffage. Nous proposons de réduire le taux de TVA de 21 à 6% pour toutes les factures domestiques de mazout de chauffage, de gaz, de charbon et de bois. Le Royaume-Uni, le Portugal, l'Espagne et l'Italie ont un taux de TVA plus bas dans ce domaine. Avec une consommation moyenne de 2 000 litres de mazout par an, la réduction de TVA équivaldrait pour le consommateur à 179 par an, en supposant un prix du mazout à 60 centimes d'euros le litre (hors TVA).

2. 2. 5. SUPPRESSION DES PRIVILÈGES

Nous proposons de repenser les avantages fiscaux octroyés pour les véhicules dits «de société» (qui pèsent pour la moitié des immatriculations en Belgique). Ils ne sont bien souvent qu'un moyen déguisé de détourner les charges sociales en toute légalité (notez que ce dernier avantage ou privilège, tout en contribuant au réchauffement climatique, ne s'applique jamais aux bas salaires). Les avantages liés aux voitures de sociétés doivent être conditionnés à la fonction commerciale des personnes concernées, comme partout ailleurs en Europe.

2. 2. 6. FINANCEMENT DES CULTES

Le système de financement public des cultes et des communautés philosophiques non-confessionnelles est d'une telle complexité (sources et modalités différentes) qu'il est difficile d'en effectuer l'analyse et d'en contrôler l'utilisation. Ce système doit être revu. Dans cette perspective, une réforme fondée sur les deux principes fondamentaux que sont l'équité et la transparence permettra de rendre la chose plus «objectivable». Ainsi, instaurer un financement public transparent demande d'instaurer un nombre de critères objectifs suffisants pour permettre l'analyse et la comparaison régulière des financements des différents cultes et communautés philosophiques non-confessionnelles (dont la laïcité). A moins qu'un nouvel accord de réforme de l'Etat ne concerne les cultes et communautés philosophiques non-confessionnelles, cette réforme doit être menée en concertation par le Fédéral et les Régions, chacun pour leurs compétences.

Chaque citoyen a le droit d'être traité de la même façon par les services publics. Il en découle une obligation d'apparence d'impartialité qui interdit à tout fonctionnaire d'exprimer durant l'exercice de ses fonctions -et seulement durant ce laps de temps- son appartenance religieuse ou philosophique au moyen de n'importe quel signe distinctif. Ainsi, la neutralité que doit revêtir chaque service de l'Etat doit se manifester au travers de ses fonctionnaires qui s'abstiendront donc de porter des signes ostentatoires d'appartenance à une association, à une communauté ou à une religion quelconque durant l'exercice de leurs fonctions et seulement durant ce laps de temps.

⁵ En pratique, la quantité de machines.



2. 3. T.V.A. SOCIALE

Pour endiguer les effets des délocalisations, ce sont les mécanismes de prélèvement eux-mêmes qu'il faut revoir, en veillant à corriger certains aspects pervers de la mondialisation. Concurrencer le travail d'enfants ou les 80 heures de travail par semaine en Chine est impossible. La « TVA sociale » pourrait être un des moyens d'y parvenir. Rien dans les traités européens ne s'oppose à ce mécanisme, Bruxelles n'ayant pas plafonné les taux de TVA. Les cotisations sociales qui sont aujourd'hui prélevées sur le salaire doivent être réduites et la consommation doit contribuer à financer notre sécurité sociale.

Nous proposons d'augmenter la TVA sur certains types de produits pour lesquels la proportion du coût du travail dans le coût final du produit est importante et qui subissent une forte concurrence étrangère et de réduire les coûts salariaux dans la même mesure, par le biais des charges sociales. Le but étant de ramener les produits locaux à égalité de coûts par rapport aux produits importés. Un contrôle sévère du niveau des prix serait effectué pour éviter que certaines sociétés ne répercutent cette mesure sur le consommateur.

Ces hausses de TVA ne s'appliqueront ni aux denrées alimentaires ni aux services. Cette mesure aurait pour effet de favoriser ce qui est produit en Wallonie.

2. 4. EMPLOI

2. 4. 1. RÉSORBER LES POCHEs DE CHÔMAGE EXCESSIVES

Nous proposons la création de véritables «zones franches» là où le taux de chômage dépasse les 25%. Là, les nouvelles sociétés seront exemptées d'impôt des sociétés pendant trois ans et de charges sociales sur les travailleurs originaires de la zone pendant quatre ans.

2. 4. 2. SERVICES HORECA

Actuellement, l'Horeca (hôtels-restaurants-cafés) est un secteur d'activité où de nombreux établissements ont des difficultés. Le métier est dur et le personnel est mal rémunéré. En assouplissant les charges qui pèsent sur ce secteur à forte main-d'œuvre, on favoriserait automatiquement la création d'emploi.

Il s'agirait de réduire la TVA de 21 à 6 %. Plusieurs dizaines de milliers d'emplois pourraient être créés selon les syndicats du secteur.

2. 4. 3. RÉDUCTION DE CHARGES SOCIALES

Notre société doit avoir une place pour chacun ; personne ne doit être mis de côté sous prétexte que son niveau de qualifications serait insuffisant.



Des études économiques⁶ ont démontré que, si au lieu de disperser les réductions de charges entre les travailleurs âgés, jeunes..., on concentrait le tout sur les bas salaires (et les moyens salaires suivant la hauteur des ressources budgétaires disponibles), on pourrait créer de 20 à 30 000 emplois. Nous préconisons donc de la faire. Pour augmenter l'efficacité de cette mesure, des moyens supplémentaires seront trouvés avec la suppression des différents plans d'embauches qui ne génèrent pas réellement de l'emploi, mais le déplacent.

2. 4. 4. CHÔMAGE ÉCONOMIQUE POUR LES EMPLOYÉS SOUS CONDITIONS

Régulièrement, la presse annonce des restructurations avec licenciements collectifs. L'ampleur des pertes d'emplois nettes risque d'être considérable en 2009. Pendant que les responsables politiques se gaussent d'un chômage stable, personne ne donne de chiffres sur les mises au chômage économique depuis quelques mois. Ces données devraient pourtant inquiéter nos gouvernants.

Des initiatives novatrices sont nécessaires pour faire face aux sombres perspectives économiques en 2009, surtout en matière d'emploi. De nombreuses petites entreprises, aux liquidités réduites, vont être en difficulté prochainement, et pour leur permettre de passer ce cap difficile, dû à une contraction de leur chiffre d'affaires, elles devront réduire leurs coûts. Pour les aider en cela, le gouvernement doit absolument prendre des mesures.

En effet, la charge salariale que représente le personnel employé dans une usine où tous les ouvriers sont au chômage économique, pour un mois par exemple, pèse lourd dans le résultat des petites entreprises. Pourquoi ne pas mettre sur pied un chômage économique pour les employés, à l'instar des ouvriers ? Cette mesure permettrait aux petites entreprises en difficulté, de passer un cap difficile sans avoir recours à une restructuration et à des licenciements. Ce recours serait exceptionnel et temporaire, avec un strict contrôle du ForEm. La plupart des employés percevraient 90% de leur rémunération brute (contre 70% actuellement pour les ouvriers), par exemple, soit 50% de la rémunération brute versée par allocation de chômage (plafonnée à 1.500) avec un complément de 40% (sans plafond) versé par l'employeur.

2. 4. 5. HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La souplesse doit être la règle, dans un marché mondial, pour espérer prospérer. Couplées à une durée hebdomadaire du travail raisonnable, les heures supplémentaires sont un moyen, pour l'employeur, de faire face à une augmentation temporaire de l'activité. Les charges sociales sur ces heures supplémentaires doivent être plafonnées et le recours abusif aux heures supplémentaires devra être sanctionné par l'Inspection sociale (par exemple si le total des heures supplémentaires d'une année représente l'équivalent temps plein d'un emploi).

⁶ Regards économiques » n° 34 de l'UCL



2.5. PENSIONS

2. 5. 1. AGE DE LA RETRAITE

L'actualité française nous a dévoilé une inégalité que nous vivons également. Ils appellent cela les « régimes spéciaux de retraite ». 65 ans semblent être un âge raisonnable pour prendre sa retraite, en raison du faible taux d'emploi des jeunes en Wallonie. La revue médicale britannique "The Lancet" signale par ailleurs que l'espérance de vie « en bonne santé » est inférieure à l'âge de la retraite pour bon nombre d'hommes européens. Les chercheurs y estiment que « *sans amélioration de l'état de santé des personnes vieillissantes, repousser l'âge de départ à la retraite sera difficilement réalisable pour certains pays de l'Union* ». L'étude indique qu'en Europe, les hommes vivent en moyenne sans ennui de santé jusqu'à 67 ans et 7 mois. Les femmes, elles, jusqu'à 69 ans...

Une simple observation des statistiques, pourtant officielles, montre qu'actuellement, pour 100 actifs en Belgique, il y a 238 inactifs (y compris les enfants et les personnes âgées). Au plus fort du « papy boom », il y aura, toujours pour 100 actifs, 250 inactifs. L'augmentation sera marginale d'autant plus que d'ici là, le PIB aura naturellement augmenté et annulera la différence. En 2030, au plus fort du « papy boom », les + de 65 ans représenteront 43,7% des Flamands contre seulement 38,5 % des Wallons. Et encore, ces chiffres ne tiennent pas compte du taux de mortalité plus important en Wallonie. Ils sont tirés des rapports et prévisions de l'INS (Institut national des statistiques) et à la disposition de tous.

Soyons clairs ! Le vieillissement est et va devenir un problème aigu en Flandre où 68% des pré-pensionnés belges se trouvent. Il y aurait de l'emploi⁷, mais pas assez de gens compétents pour les occuper. La situation est semblable, mais bien plus grave en Finlande et en Allemagne, ce qui explique là le report de l'âge de la pension. Est-ce un modèle ? Non ! Simplement parce que si on peut comparer la Flandre à ces pays, ce n'est pas le cas pour la Wallonie ni pour la France par exemple.

La Flandre va perdre 400.000 actifs (personnes entre 20 et 60 ans) d'ici 2015, la Wallonie n'en perdra que 10.000, connaissant une remarquable stabilité dans ce domaine, la population wallonne étant plus jeune que la population flamande.

C'est la raison pour laquelle la Flandre ne demande pas la régionalisation des pensions puisque, dans ce domaine, c'est la Wallonie qui va payer de plus en plus pour la Flandre... Le tableau suivant en témoigne et montre, en Flandre, une augmentation plus importante de la population de plus de 60 ans par rapport à la population active.

⁷ « Aurait », parce que le taux d'emplois flamand est surévalué. De nombreux Flamands occupent comme « bilingues naturels » des nombreux postes de travail à Bruxelles, privant les Bruxellois francophones et les Wallons de ces postes de travail.



Perspectives de population 2000-2050 :

Vieillessement de la population : % de plus de 60 ans/population totale

	2010	2020	2030	2040	2050
Flandre	24,75	28,76	32,63	33,89	34,29
Wallonie	23,03	26,36	29,29	30,51	31,29
France	22,8	26,5	29,6	31,1	31,9

Il faut également corriger au plus tôt l'injustice qui veut qu'à carrière identique, le travailleur qui part à la retraite en janvier bénéficie de la même pension que celui qui travaille jusqu'en décembre et a dès lors cotisé près d'une année pour rien.

2. 5. 2. MONTANT DE LA PENSION DE RETRAITE

Nous ne ferons pas de populisme racoleur. Cependant, les quelques 700 par mois de garantie de revenu (GRAPA) sont loin d'être suffisants et doivent être augmentés.

Pour une pension brute (avant impôt) inchangée, le net en poche peut être augmenté par une diminution de l'impôt sur les bas revenus. D'autre part, après avoir réduit l'impôt des sociétés de plus de deux milliards d'euros par le biais des intérêts notionnels, la cotisation de solidarité à charge des retraités est indécente.

Il faut également tenir compte de la diversité des situations familiales et offrir à chacun le choix entre loisir et travail. L'Europe demande de doper le taux d'emploi des plus de 55 ans. Pourquoi ne pas étudier un système qui permet dès 60 ans, à un salarié qui a une carrière complète de cumuler sa retraite et son revenu ? Ou encore majorer la première de 5 % par année supplémentaire si, sa carrière étant complète, il décide de continuer à travailler sans liquider ses droits à la retraite ?

Il faut absolument changer le mode de calcul en se basant sur un système plus juste qui prend comme base de calcul que les 25 meilleures années d'activité. Actuellement, notre système basé sur 45 années, toutes « mauvaises » est pénalisant dans la mesure où les rémunérations qui servent de base au calcul de pensions ont, deux décennies durant, été plafonnées alors que les montants sur lesquels étaient perçues les cotisations sociale restaient déplafonnés. Dans le même temps, les périodes (de chômage notamment) qui ouvrent des droits sans cotisations correspondantes ont été élargies. L'effet raboteur de ces mesures opérées au nom d'une solidarité mal comprise est aujourd'hui ravageur. Nos pensions légales sont parmi les plus basses d'Europe.

2. 5. 3. ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DES RETRAITÉS

Le cumul d'une activité rémunérée avec une pension de retraite doit être autorisé pour les plus de 65 ans. Il ne faut pas se leurrer, l'Etat ne sera pas en mesure, à l'avenir, de satisfaire tout le monde avec les pensions de retraite (surtout ceux qui se retrouveront au minimum). Pourquoi alors vouloir interdire à ceux qui le désirent, un niveau de vie supérieur par leur travail ?

2. 5. 4. TAUX D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS AGÉS



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Le taux d'activité dans notre région est trop faible pour pouvoir contribuer valablement à la création de richesses et, donc, au bien être de la population. Les travailleurs âgés ont souvent des qualifications professionnelles spécifiques que peu de jeunes ont. Ils n'entrent, par conséquent, pas forcément en concurrence avec les demandeurs d'emploi. Il est, dès lors, judicieux de les inciter à poursuivre leur carrière par des réductions d'impôts croissantes avec l'âge. Double avantage évident d'une réduction de charges de pensions et d'augmentation de cotisants.

Il n'y aurait pas assez de travailleurs âgés ?

Faux en Wallonie et à Bruxelles. Il y est quasi impossible de maintenir les travailleurs au travail plus longtemps et d'embaucher des jeunes (et des moins jeunes) parce qu'il n'y a pas assez d'emplois, tout simplement. (Pour rappel, le chômage est de 19 % en Wallonie avec des pointes à 35 % dans certaines régions (entre Mons et Charleroi, par exemple..).

Vrai en Flandre où 68% des pré-pensionnés belges se trouvent. Où il y a de l'emploi, mais pas assez de gens compétents pour les occuper. La situation est semblable, mais bien plus grave en Finlande et en Allemagne, ce qui explique là le report de l'âge de la pension. Est-ce un modèle ?

Par ailleurs, la Flandre va perdre 400 000 actifs (personnes entre 20 et 60 ans) d'ici 2015 ; la Wallonie n'en perdra que 10 000. Connaissant une remarquable stabilité dans ce domaine, la population wallonne y est plus jeune que la population flamande. C'est la raison pour laquelle la Flandre ne demande pas la régionalisation des pensions puisque, dans ce domaine, c'est la Wallonie qui va payer pour la Flandre... Le pacte des générations qui gouverne la politique de maintien au travail est donc surtout favorable pour l'économie flamande.

2. 6. SECURITE SOCIALE

2. 6. 1. SAUVEGARDE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LA WALLONIE

La Sécurité sociale, en assurant à chacun soins de santé, revenus minimum en cas de maladie ou de chômage, pension, vacances annuelles et allocations familiales, donne aussi une cohésion à la société; c'est une solidarité qui s'exprime ainsi entre les citoyens mais aussi entre l'économique et le social.

Les menaces contre ce système sont de deux ordres : d'une part un néo-libéral souvent associé au monde anglo-saxon, et ce que nous appellerons le « Mouvement flamand » d'autre part. La Wallonie qui a toujours joué un rôle de pionnier dans les conquêtes sociales et dans leur généralisation, doit être attentive à penser cette solidarité en fonction de l'évolution économique, sociale et politique de la société. Elle ne peut être prise au dépourvu par l'une ou l'autre des deux menaces.

Le chômage important et permanent, l'évolution des technologies dans les soins de santé, le vieillissement de la population, même s'il est beaucoup moins marqué en Wallonie qui a une structure démographique comparable à celle de la France, sont autant de facteurs qui alourdissent les charges et compromettent l'équilibre financier.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Autant dans un souci d'emploi que de solidarité entre les entreprises, il faut aménager le mode de calcul des cotisations patronales en accroissant les cotisations des entreprises à forte intensité de capital et en réduisant les cotisations des entreprises à forte intensité d'emploi. «WALLONS» fera diverses propositions dans ce sens. Ce devrait être une revendication importante de la Wallonie.

Bea Cantillon du « Centrum voor Sociaal Beleid » d'Anvers a publié une étude qui compare la protection sociale dans les pays européens et qui conclut qu'en dix ans, l'écart entre ceux qui travaillent et ceux qui dépendent d'une allocation sociale a surtout grandi en... Belgique. Les allocations de chômage et les pensions sont parmi les plus faibles en Europe. La contribution des patients dans les soins de santé augmente. Bref, la sécurité sociale devient de moins en moins égalitaire. La Belgique glisse lentement, mais sûrement dans le camp des pays riches mais inégalitaires, à l'instar de l'Irlande ou de la Grande-Bretagne. Des pays où la sécurité sociale est déjà largement privatisée. Sans intervention politique, le modèle social belge risque de se transformer en « modèle anglo-saxon ».

Deuxièmement, la revendication flamande de communautariser la Sécurité sociale, fut-ce par étapes, est sur la table des négociations. Il risque à ce moment d'y avoir une convergence d'intérêts avec le courant « anglo-saxon » (privatisation de la sécurité sociale au détriment de la Wallonie). C'est pourquoi il convient de penser progressivement à une situation extrême où la Wallonie devrait assurer seule son propre système de sécurité sociale, ou alternativement sous la forme d'une association avec la France, laquelle pourrait se substituer à l'Etat belge en la matière.

2. 6. 2. PRIX DES MÉDICAMENTS

Le budget de la sécurité sociale consacré aux remboursements de médicaments coûte très cher et contribue en partie aux plantureux bénéfices des sociétés pharmaceutiques. Des pistes existent pour réduire ces dépenses.

Il suffirait de procéder à un appel d'offres public pour chaque médicament, comme cela se fait notamment aux Pays-Bas, avec des résultats très probants. Le produit le meilleur et le moins cher serait choisi et il serait alors complètement remboursé par la sécurité sociale, sur prescription médicale. Les autres ne le seraient pas. Grâce à ce système, les coûts de médicaments seraient réduits de moitié et la concurrence ainsi ravivée entre les sociétés pharmaceutiques tirerait les prix vers le bas.

2. 6. 3. ALLOCATIONS FAMILIALES

Souvenons-nous de ces propos du Rapport Sauvy (publié en 1962), tant négligé à l'époque :
« Un pays où dominent les vieux, un pays qui ne renouvelle pas ses cellules, ne peut prétendre jouer un rôle convenable dans une époque où jaillit de toutes parts le progrès et où s'élève une concurrence plus vive encore et moins limitée que celle, déjà sévère, du XIXème siècle. »



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Et il ajoutait, sur le mode de la philosophie individualiste rappelée par Hugues de Jouvenel :
« Rien n'est écrit, sinon des chiffres sur un papier. Nous allons maintenant voir comment ceux-ci peuvent être modifiés par la volonté de l'homme, si l'homme le veut effectivement ».

Alfred Sauvy a longuement plaidé pour que soit restauré un dynamisme démographique suffisant grâce à une politique de soutien de la fécondité. Lors de la présentation de son rapport, Alfred Sauvy transforme son constat sur la Wallonie en un slogan qui sera répété inlassablement :
« Pour la Wallonie, le danger est beaucoup plus sérieux encore que pour une nation. Celle-ci a en effet des possibilités de défendre son économie, de la protéger dans une phase initiale, d'emprunter à une autre nation, etc. Privée à la fois d'indépendance et de jeunesse, la Wallonie serait vouée à l'asphyxie. »

Il n'a pas été écouté.

De fait, depuis longtemps, la dénatalité a été ignorée chez nous. De ce fait, la politique familiale actuelle n'incite pas à avoir des enfants. Les allocations familiales sont insuffisantes pour couvrir la charge d'enfants, les frais de garde sont élevés et le coût des études est important. Tout cela participe à une baisse générale de la natalité avec des risques évidents de déséquilibres au niveau de la pyramide des âges, et par conséquent des problèmes de financement des pensions de retraite.

Le seul recours à l'immigration pour compenser la dénatalité et résoudre ces problèmes n'est pas une solution idéale car l'intégration des populations immigrées a aussi un coût. Nous proposons d'inverser cette tendance en augmentant considérablement le montant nominal des allocations familiales.

2. 6. 4. ALLOCATIONS DE RENTRÉE SCOLAIRE

C'est bien connu, à chaque rentrée scolaire, une multitude de petites dépenses grèvent considérablement le budget des familles. Pour cela, nous proposons une allocation de rentrée scolaire de 50 pour tout enfant fréquentant régulièrement l'école maternelle, de 100 par enfant dans le primaire, de 150 dans le secondaire et de 250 dans le supérieur.

2. 6. 5. ENFANTS À CHARGE

«WALLONS» exige l'automatisme des réductions fiscales pour enfants à charges, par exemple pour la perception du précompte immobilier. Il est anormal que l'administration fiscale soit cloisonnée quand c'est en faveur du contribuable, mais pas quand il s'agit des recettes fiscales.

2. 7. JUSTICE

2. 7. 1. ACCÈS À LA JUSTICE

Il ne faut jamais perdre de vue que rendre la Justice est, une activité éminemment humaine. Les hommes et les femmes auxquels il est demandé d'engager leur savoir, leur expérience et leurs qualités humaines subissent, comme tout citoyen, les contingences de la vie et ont leurs faiblesses. Rendre la Justice est un processus complexe et compliqué et il ne suffira jamais d'une seule réforme



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

pour atteindre tous les objectifs. En revanche, il faut rechercher les conditions nécessaires à l'amélioration des moyens contribuant à l'administration d'une bonne justice.

«WALLONS» propose de :

- réévaluer régulièrement les processus destinés assurer la meilleure sélection possible des magistrats et du personnel judiciaire, en tenant compte de leur connaissance du droit et de leur expérience professionnelle, mais aussi de leur motivation et de leurs qualités humaines ;
- offrir aux magistrats et au personnel judiciaire des conditions matérielles de travail décentes, ce qui nécessite notamment une réécriture courageuse des Codes de procédure civile et pénale ;
- Soigner en priorité le rapport de la Justice au temps. Il est anormal d'attendre des années la solution d'un litige. Le législateur a prévu que dès qu'une affaire est en état d'être plaidée devant le juge, celui-ci soit, à l'avance, en possession des conclusions des parties mais aussi de toutes les pièces qui seront utilisées à l'audience. Donnant ainsi au juge la possibilité de préparer efficacement son audience. Les magistrats ont également reçu des possibilités considérables de contrôle du processus de déroulement des expertises, souvent invoquées comme une cause des retards dans le traitement des affaires. Il importe que tous les magistrats utilisent les outils à leur disposition pour répondre aux légitimes exigences des justiciables. Dans ce cadre, on sait que l'évaluation des magistrats ne fonctionne pas. Le système actuel aboutit soit à octroyer des « certificats de complaisance », soit à des règlements de comptes.

«WALLONS» propose de créer un groupe de trois personnes chargé de suivre un magistrat à l'audience pendant quelque temps avant d'entamer avec lui une discussion franche et libre au cours de laquelle le doigt serait mis sur son mode de communication, etc. Il ne s'agirait pas d'apprécier sa technique juridique, laquelle relève de son indépendance, mais bien de placer devant lui une sorte de miroir afin qu'il puisse juger de la façon dont il travaille et en tire les conclusions.

Favoriser et améliorer l'accès à la justice. Dans cet ordre d'idées, il s'agit de mettre sur pied une véritable assurance protection juridique qui permette au citoyen d'ester⁸ non de façon abusive mais sans être freiné par des considérations matérielles. Par véritable assurance protection juridique, «WALLONS» entend un produit sérieux et bon marché. Pour créer ce produit, il est indispensable d'en assurer une totale déductibilité sur le plan fiscal.

Mettre en œuvre un système permettant un meilleur calcul de la peine, afin d'en assurer une meilleure exécution. Aujourd'hui, ni les avocats, ni les détenus ayant fait l'objet de plusieurs condamnations ne parviennent à savoir à partir de quand ils sont admissibles à une libération conditionnelle, le tribunal de l'application des peines devant se livrer à des calculs d'apothicaire avant de statuer. Il faut mettre fin à cette insécurité juridique.

Pour les tribunaux du commerce, «WALLONS» propose d'adjoindre aux juges des comptables ou des experts comptables, à même d'analyser la situation des faillis. Si presque tous les curateurs sont parfaitement honnêtes et diligents, il se trouve que ce n'est pas toujours le cas. Assurer

⁸ Ester en justice signifie exercer une action en justice.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

l'aide nécessaire, comme un secrétariat, aux juges consulaires améliorera très certainement le fonctionnement de ces tribunaux. Actuellement, ce travail est effectué par des bénévoles (chefs d'entreprise, cadres, experts comptables,..) qui ont, par ailleurs, leur propre travail. Pourtant, contrôleurs des faillites, ils sont en première ligne et ont un rôle non-négligeable en matière d'aide aux entreprises en difficulté. C'est parfois humainement trop lourd.

«WALLONS» refuse la communautarisation de la justice telle que proposée par certains, car elle reviendrait à introduire une ségrégation des justiciables dans les régions bilingues, de la même manière qu'on a introduit une ségrégation scolaire pour les enfants. D'autre part, si une scission de la justice devait s'opérer, cette compétence régaliennne appartiendrait, sur leur territoire respectif, impérativement aux Régions et à elles seules.

2. 7. 2. IMMIGRATION

- régularisation au cas par cas ;
- prise en compte des liens d'attachement prouvés (nombre d'enfants scolarisés, travail, voisinage,...) ;
- mise en place de procédures transparentes et rapides ;
- tenir compte de l'ancienneté du séjour sur le territoire (à partir d'un minimum de cinq années).

La maîtrise des flux migratoires représente un des plus grands défis de notre siècle et demande de distinguer les réfugiés temporaires, les demandeurs d'asile et les immigrants économiques. D'autre part, la réflexion sur le sujet demande de tenir compte de la notion de dignité humaine, tout en restant réaliste. Enfin, clarté et objectivité demandent un cadre juridique solide. L'immigration est conditionnelle de l'équilibre entre cohésion sociale forte, ouverture aux autres et respect de l'état de droit. Loin de vouloir fermer les portes de la Wallonie, «WALLONS» désire mettre en place une politique qui garantisse l'accueil et l'intégration des migrants.

Concernant l'immigration illégale, nous sommes en faveur de mesures strictes. L'État et l'Europe doivent assumer leurs responsabilités et lutter contre le fléau des mafias qui profitent de la misère humaine.

Concernant l'immigration légale, la clarté et l'objectivité doivent permettre d'évaluer l'aptitude à recevoir un permis de séjour et de travail pour les immigrés venant de pays non-membres de l'Union européenne. Un système de points pourrait être mis en place pour attribuer à chaque candidat une note sur la base de critères comme la connaissance de la langue, le niveau d'instruction, l'expérience professionnelle, l'engagement à respecter les lois et la constitution ; le tout en adéquation avec les besoins et capacités de notre économie en tenant compte du vécu, des risques encourus, du contexte familial au cas par cas pour chaque dossier. «WALLONS» se positionne clairement en faveur de l'immigration choisie, mais en y apportant une dimension humaine importante. Les négociations avec les pays tiers doivent être conditionnelles à un engagement du pays d'origine à lutter contre l'immigration illégale.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Pour les compagnies aériennes qui embarquent des illégaux, les coûts du retour dans le pays d'origine doivent être à leur charge, pour les responsabiliser. La solution du retour volontaire des illégaux doit être privilégiée et ceux d'entre eux qui n'atteindraient pas le seuil de points fixé pour être régularisés, devraient se voir proposés une prime unique de retour.

Par ailleurs, «WALLONS» est partisane du choix de l'intégration des immigrés qui s'engagent à respecter les particularités culturelles de la Wallonie et acceptent les règles de la démocratie, de la vie commune.

«WALLONS» refuse tout extrémisme. Celui-ci, basé sur la mise en valeur et la juxtaposition des différences ethniques, culturelles, religieuses, sexuelles, etc., engendre l'insécurité et le rejet ; il est donc préjudiciable à la paix civile. L'extrémisme incite à l'inégalité, il engendre le système des quotas. Or, dans notre esprit, la citoyenneté constitue un contrat entre chaque citoyen et l'ensemble politique auquel il appartient et veut appartenir. Pour «WALLONS», la citoyenneté et la nationalité sont étroitement liées, elles constituent le ciment de la société.

Dans ce cadre, «WALLONS» défend le respect et le pluralisme des religions et opinions philosophiques. Les choix philosophiques et religieux doivent rester une question privée et les pouvoirs publics doivent respecter ce fait. Même si la séparation de l'Eglise et de l'Etat a en droit belge un contenu très précis, le droit constitutionnel belge ne consacre pas en tant que tel le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est pourquoi nous demandons l'inscription du principe de « séparation des Eglises et de l'Etat » ou de laïcité dans la Constitution. C'est la garantie et la protection apportées par l'Etat au libre exercice des cultes dans la sphère privée. Pour rappel, «WALLONS» veut réglementer avec clarté le port de signes religieux ostensibles, ostentatoires ou/et provocants par les fonctionnaires des services publics (écoles, hôpitaux, administrations, ...) durant l'exercice de leurs fonctions et seulement durant ce laps de temps. Un décret ou une loi est donc nécessaire. Le pouvoir politique doit faire preuve de courage.

2. 7. 3. RÉFUGIÉS POLITIQUES

Un réfugié politique est une personne qui a été obligé de quitter son pays, craignant d'être persécuté pour ses opinions. Accorder le statut de réfugié politique sur la base des critères de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, sans contournement aucun, constitue une référence précise. Par contre, y ajouter des notions aussi vagues que la « protection subsidiaire », sans définition suffisamment précise, ouvre la porte à une multitude d'interprétations et contestations. Par ailleurs, «WALLONS» souscrit à la recommandation 1374 (1998) de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe sujet des femmes réfugiées en Europe. Cette recommandation tend à tenir compte de leurs spécificités et du besoin de protéger leur intégrité psychique et physique.

Une liste exhaustive des pays d'origine susceptibles de pourvoir des réfugiés politiques doit être mise à jour régulièrement, sur la base des critères de la Convention de Genève.



2. 8. PEINES DE PRISON

Une condamnation est à la fois un moyen de réparation pour les victimes et de protection de la société, mais elle peut aussi avoir une mission éducative. En effet, la prison correspond souvent à l'aboutissement d'échecs successifs d'institutions comme la famille ou l'éducation. Aussi, la prison doit être destinée aux personnes qui constituent un danger pour la société. Les atteintes aux biens sont toujours réparables, ce qui n'est pas souvent le cas pour les atteintes aux personnes.

Les libérations conditionnelles doivent être réservées aux petits délinquants non-récidivistes. Les agressions physiques devront toujours être sanctionnées. De plus, pour leur caractère symbolique, les sanctions doivent être renforcées lorsque l'agression physique est perpétuée à l'encontre des agents des services publics et liée à leur rôle d'agents de services publics.

Il ne faut pas perdre de vue que la question du sens de la peine et les réponses que nous lui apportons reflètent les valeurs fondamentales d'une société. Cependant, la problématique de la peine est complexe parce que si elle pose la question du sens donné, elle pose aussi la question des moyens qui sont mis en œuvre pour l'appliquer.

2. 8. 1. PEINES INCOMPRESSIBLES

Des peines de prison incompressibles et sévères doivent être appliquées pour les meurtres et les délits sexuels graves tout en maintenant un suivi précis. Au-delà de l'impératif de neutralisation du délinquant ou du criminel, la société doit assumer son devoir d'éducation et de réinsertion, accepter de ne pas « se débarrasser » de ses « monstres ».

2. 8. 2 PEINES DE SUBSTITUTION

La prison n'est pas le lieu idéal pour un petit délinquant qui n'a pas usé de la violence. Des peines alternatives existent. Outre la valeur de réparation pour les victimes, elles s'avèrent d'excellents outils pour resocialiser le condamné. Chacune de ces peines de substitution pourrait s'inscrire dans une échelle graduée en fonction du délit. Pour ce faire, un nombre de points de pénalité doit être établi par un tribunal pour le rachat de la faute. On pense alors au sursis avec mise à l'épreuve, au travail d'intérêt général qui connaît une forte progression, ou encore à la semi-liberté avec l'usage du bracelet électronique. Ces peines alternatives offrent la possibilité d'un traitement personnalisé, adapté au condamné si seulement si les moyens nécessaires au suivi de celui-ci sont effectifs. En ce sens, elles évitent la disproportion de la peine, l'écrasement de l'individu par le corps judiciaire puis pénitentiaire et amorcent dès le départ le projet de resocialisation.

En ce qui concerne la réinsertion par le travail, il serait utile d'organiser une liste des travaux d'utilité publique, ainsi qu'une échelle de valorisation de ces tâches sous la supervision de responsables locaux. Le condamné n'aurait plus qu'à exécuter ces tâches dans un délai qui serait déterminé par le juge, le rendement de ces travaux devant être reversé à la victime par la collectivité bénéficiaire.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

2. 8. 3 INFRASTRUCTURE ET ENCADREMENT DES PRISONS

Pour que le projet soit cohérent, l'État doit veiller à une mise à niveau des prisons pour les rendre plus dignes (voire simplement salubres) et réduire les surpopulations carcérales.

En effet, la société ne peut décemment pas demander à un détenu de respecter à sa sortie les règles de la société, si le fonctionnement de l'institution carcérale n'a pas respecté le détenu en tant que sujet de droit. La prison ne doit pas correspondre à un « no law land » (territoire sans lois) où les exclus d'un temps apprendraient que la société, parce qu'ils n'ont pas respecté le droit, les soumet à la loi du plus fort. Il est nécessaire d'y limiter les dangers tels que la tentation du suicide à l'arrivée, la présence de toxicomanes laissés sans soin, l'insalubrité des cellules,... Il serait absurde de placer un délinquant dans un lieu déviant pour le soigner de ses déviances et espérer pouvoir le réintégrer dans la société.

2. 9. MEILLEURE REPARTITION DES COMMANDES PUBLIQUES

Dans les années précédant la fédéralisation de l'Etat, la Wallonie n'a pas reçu sa « juste part » des investissements publics de l'Etat et des grandes entreprises publiques (SNCB, Régie des voies aériennes, Poste, Téléphones).

Même si l'on en parle peu, un certain écart en défaveur de la Wallonie subsiste encore dans les commandes publiques (norme 60/40). Dans la même perspective, la politique des grandes entreprises publiques doit être formulée de manière claire et précise vis-à-vis de chacune des régions.

Malgré les contraintes européennes, il faut prendre en considération, dans les appels d'offre, le caractère local de l'entrepreneur ou du fournisseur comme un critère parmi tous les autres. A offre plus ou moins égale, une autorité doit pouvoir favoriser ses entreprises et ses travailleurs.

2. 10. CONCRETISER LA SOLIDARITE AVEC BRUXELLES

La prochaine étape des revendications flamandes est connue : la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde et la suppression des facilités dans les six communes de la périphérie bruxelloise, et ailleurs en Flandre. Sur ce terrain, il faut continuer à être ferme et à refuser tout recul des droits de nos compatriotes francophones vivant en Flandre, lorsqu'ils y jouissent de droits constitutionnels.

«WALLONS» se déclare - sans conditions - totalement solidaire des francophones belges vivant à Bruxelles et dans sa périphérie flamande. A cet égard, «WALLONS» défend, en guise de compensation à la scission de l'arrondissement de BHV, l'élargissement de la Région bruxelloise aux communes à majorité francophone de sa périphérie flamande. La population des communes concernées se prononcera par consultation populaire pour son rattachement ou non à la Région Bruxelles-capitale.

La solidarité des Wallons avec Bruxelles suppose aussi une solidarité des Bruxellois à l'égard de la Wallonie. Cette solidarité doit être, dans un premier temps, concrétisée dans des engagements



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

réciproques précis, au sein de la Communauté française tant que celle-ci existe. «**WALLONS**» estime qu'une meilleure collaboration de la Wallonie et de Bruxelles ne nécessitent pas cette communauté.

2. 11. FINANCEMENT DES COMMUNAUTES ET DES REGIONS

Depuis 1999, le financement des Régions est directement proportionnel à l'impôt des personnes physiques perçu en Wallonie. C'est pourquoi il est de la plus grande importance que l'emploi, le PIB de la Région wallonne (PRB) et les niveaux de revenus augmentent en Wallonie. Or, la politique menée par le Gouvernement fédéral ne facilite pas, voire freine, la volonté wallonne d'atteindre ces objectifs.

Comme le financement des communautés s'ajuste proportionnellement à la croissance du budget fédéral hors charge d'intérêt de la dette, la politique fédérale d'austérité budgétaire conduit aussi à une forme de stagnation (voire à une diminution en cas de croissance économique insuffisante) des montants attribués aux communautés. Rappelons au passage que la clé de répartition des moyens supplémentaires octroyés aux communautés évolue de 2002 à 2012 de façon à correspondre à la clé I.P.P. (environ 36 % pour la communauté française et 64 % pour la communauté flamande en 2001 contre respectivement 43 % et 57 % si l'on avait continué à tenir compte du nombre d'élèves). Ainsi, pour les moyens supplémentaires, la solidarité fédérale « un élève = un élève » est progressivement remplacée par la clé dite « du juste retour » à chacun selon sa contribution à l'I.P.P. La conséquence en est que les ressources augmentent proportionnellement plus en Communauté flamande qu'en Communauté française.

«**WALLONS**» est partisane de la suppression de l'échelon "Communauté française" et de la répartition de ses compétences et de ses financements entre les Régions wallonne et bruxelloise.

2. 12. MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

2. 12. 1. INFORMATISATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Pour une raison évidente d'économie de temps et de papier, tous les documents internes des administrations qui ne demandent pas de sauvegarde papier devront être électroniques et leur archivage devra exclusivement se faire sur support informatique. Pour les mêmes raisons, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau régional, le gouvernement doit inciter les utilisateurs de l'administration à privilégier l'usage de courriels⁹ en remplacement des courriers postaux. Les signatures électroniques sont maintenant très performantes et apportent suffisamment de sécurité.

2. 12. 2. SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

⁹ Courriers électroniques



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Une enquête a estimé le coût des 26 principales formalités statistiques imposées aux entreprises par les pouvoirs publics à 58,9 millions d'euros¹⁰. Cette charge constitue un handicap concurrentiel que n'ont pas la plupart des pays dans le monde. On peut facilement réduire d'un quart le volume, donc le coût, de ces statistiques. Pour y arriver, on peut supprimer les doubles emplois (l'enquête annuelle « Prodcum » par exemple reprend pour une grande partie des données recueillies par la Banque Nationale lors de la publication des Comptes Annuels des sociétés) et les collectes de données plus vastes, plus fréquentes ou plus détaillées que ce que l'Europe prescrit. Si les pouvoirs publics doivent disposer d'outils de mesure précis, pour les politiques à mener, leurs coûts doivent être balancés par des avantages.

2. 13. INSTITUTIONNEL FEDERAL

La crise politique qui accompagne la Belgique depuis juin 2007 ouvre un large débat de fond sur ce que d'aucun estiment la nécessité d'une nouvelle réforme du système institutionnel. Sorti des cénacles politiques qui avaient tendance à l'enfermer, le débat anime aujourd'hui tant les milieux universitaires que les milieux artistiques, associatifs et l'ensemble des citoyens. Nous ne pouvons que nous en réjouir parce qu'il témoigne de l'intérêt qu'accorde la population au sort de ses institutions.

Les Wallons ont toujours joué honnêtement le jeu belge, mais il faut maintenant tirer les conséquences de l'évolution inéluctable du pays et hâter la mise en place de ce qui sera la Wallonie de demain, que son avenir soit en Belgique ou en dehors.

«WALLONS» a donc une position claire sur ce sujet : une autonomie maximale pour la Wallonie quel que soit le cadre institutionnel dans lequel elle sera amenée à évoluer, et en cas de scission de l'Etat belge, nous prôtons des accords privilégiés avec la France dans le respect de notre cadre légal wallon, de nos spécificités et de nos particularités régionales et culturelles wallonnes.

Les péripéties qui entourent les discussions actuelles sur la réforme de l'Etat ont en toile de fond non seulement la question du «confédéralisme», mais aussi celle de la scission de l'Etat belge avec la création d'un Etat flamand autonome. Les Wallons (et les Bruxellois) ne peuvent rester passifs face à cette hypothèse. Il serait prudent qu'ils se préparent aux conséquences qu'une telle éventualité pourrait avoir sur le devenir de leur propre avenir institutionnel.

D'après la constitution, le système institutionnel belge actuel est une fédération. Cependant, comparativement aux autres systèmes fédéraux existants, le système belge a des caractéristiques spécifiques qui l'en distinguent fondamentalement et qui en font un système par certains égards confédéral. En effet, notre système institutionnel s'appuie sur quatre grands principes qui le rendent unique au monde.

- L'équipollence des normes fédérales et fédérées.

Cela signifie que les normes fédérales (lois) et les normes décidées par les entités fédérées

¹⁰ Chiffres fournis par la FEB dans son communiqué de presse du 12 juillet 2007 et faisant référence aux résultats de l'étude qu'elle avait commandée auprès du bureau d'études IDEA Consult au sujet de l'analyse en profondeur des obligations statistiques imposées aux entreprises par les pouvoirs publics et du calcul des charges administratives y afférentes.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

(décrets) ont une « force de loi » identique, sans hiérarchie entre elles) ce qui peut poser des problèmes.

- La compétence internationale des entités fédérées.

Les Régions et les Communautés sont reconnues comme des entités de droit international dans l'exercice de leurs compétences. Elles disposent de la capacité de conclure des traités internationaux avec des Etats souverains dans les matières relevant de leurs compétences propres.

- Une « péréquation financière verticale » reposant sur le maintien au niveau fédéral de compétences de solidarité interpersonnelle entre les citoyens. Elle concerne les transferts venant de l'Etat fédéral vers les entités fédérées : c'est le mode qui a été privilégié en Belgique au travers du fonctionnement de l'Etat fédéral dans l'exercice des compétences de solidarité interpersonnelles.

Par opposition, dans la péréquation horizontale (qui concerne les transferts venant directement et automatiquement des entités fédérées), les régions plus riches contribuent à la croissance des régions plus pauvres via des redistributions fiscales automatiques allant des régions les plus riches vers les régions les moins riches en fonction de leur niveau de croissance et/ou de leur développement social. Cette contribution est définie en fonction de critères précis et ajustables dans le temps. Il est à noter que les propositions flamandes mises sur la table des négociations visent à transférer aux Régions les compétences fédérales de solidarité interpersonnelle ainsi que des pans importants de la politique fiscale. Elles sont en contradiction avec le modèle coopératif et vont plutôt dans le sens du modèle concurrentiel de fédéralisme. Celui-ci postule implicitement que tout système de péréquation financière est un frein à la croissance et à la compétitivité territoriale et ne peut, dès lors, qu'être très limité et conjoncturel. C'est la thèse actuelle d'une grande majorité en Flandre qui souhaite transférer du niveau fédéral vers les Régions des compétences (avec leurs enveloppes financières) à forte connotation de solidarité (Sécurité sociale, santé, pensions, impôts des sociétés et des personnes physiques, etc.). C'est aussi dans cette direction que se profilent les propositions des partis flamands en faveur d'un transfert massif de l'impôt des Personnes Physiques vers les entités fédérées.

- Un système d'entités fédérées reposant sur la configuration « Régions - Communautés ».

Ce système résulte du contexte particulier de la Belgique qui regroupe des populations de culture et de langue différentes.

La nouvelle réforme de l'Etat belge devrait vraisemblablement consolider ces avancées institutionnelles. A noter que si la prochaine aboutit, elle ne sera certainement qu'une nouvelle étape. Depuis la fixation de la frontière linguistique au début des années soixante, les habitants de nos régions ont connu un réel distanciellement qui se manifeste dans une baisse de contacts, d'implantations, de mariages mixtes, etc. La frontière linguistique est perçue aujourd'hui par beaucoup, et singulièrement en Flandre, mais pas seulement, comme une frontière d'Etats. A ces éléments s'ajoute la croissante méconnaissance réciproque des Wallons et des Flamands qui évoluent dans des mondes culturels, et médiatiques différents qui engendrent des imaginaires collectifs différents. Cette donnée est fondamentale. Alors que le fédéralisme avait comme objectif de



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

pérenniser le pays, quarante ans de dynamique de réforme de l'Etat n'ont cessé d'éloigner les populations les unes des autres et ont été incapables de créer un sentiment de projet fédérateur identique de part et d'autre.
C'est une évolution inéluctable.

«WALLONS» base son programme sur un principe essentiel : l'autonomie de la Wallonie.

Il est illusoire, sauf en cas de révolution, de penser à un changement brutal. «WALLONS» indique les objectifs finaux. Ceux-ci doivent baliser notre action pour mener de l'Etat fédéral belge de 2009 vers une nouvelle structure.

2. 13. 1. LE PRINCIPE DE LA TERRITORIALITÉ COMME FONDEMENT DU NOUVEAU SYSTÈME INSTITUTIONNEL.

Le principe de la territorialité reposant sur les Régions doit constituer le socle du nouveau système de répartition des compétences entre les entités fédérées. Il postule le dépassement de la dualité actuelle entre Régions et Communautés par l'abandon progressif du niveau communautaire.

2. 13. 1. 1 POURQUOI LE PRINCIPE DE LA TERRITORIALITÉ REPOSANT SUR LES RÉGIONS S'IMPOSE-T-IL AU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL FUTUR ?

Plusieurs raisons majeures militent en faveur de la démarche territoriale comme fondement du fonctionnement institutionnel. Elles se répartissent en quatre points :

- La plupart des systèmes fédéraux dans le monde se sont structurés sur le principe de la territorialité qui les rend plus aptes à mettre en œuvre des politiques de développement efficaces où articulent les dimensions économiques, sociales et culturelles de leur territoire (ex. Canada, République fédérale d'Allemagne, Autriche, Suisse, Espagne, etc....).
- La suppression du niveau communautaire moyennant le transfert des matières communautaires vers les Régions ne constitue pas une anomalie par rapport à la situation de la plupart des Etats fédéralisés. Au contraire, l'enseignement et la culture sont généralement des compétences spécifiques des entités fédérées. C'est le cas en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Autriche, par exemple. Néanmoins dans certains pays fédéralisés, une matière telle que la recherche fondamentale est considérée comme une compétence partagée car elle nécessite des moyens financiers conséquents qui dépassent les entités fédérées.
- Nous ne serons pas les seuls ! Le principe de la territorialité régionale s'est imposé dans l'Union européenne. Depuis plus de 25 ans, l'évolution de la construction européenne a fait émerger le « fait régional » qui a pris une ampleur considérable dans certains pays membres. Même des pays aussi centralisés que les pays scandinaves n'ont pu résister à la montée des Régions comme acteurs de développement économique, social et culturel. Il y a actuellement en Europe près de 210 Régions organisées en tant que telles, qui mettent en œuvre des politiques intégrées de développement sur la base du principe de territorialité. Face à la mondialisation de l'économie, le fait régional européen est devenu une réalité incontournable et un facteur de compétitivité tant pour l'Union européenne que pour les territoires



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

concernés. Notons cependant que les pouvoirs dévolus à ces Régions sont très variables et il est reconnu par la grande majorité d'entre elles que les Régions dotées d'un fort degré de décentralisation comme les Länder allemands ou autrichiens, ou les Communautés autonomes espagnoles possèdent un avantage compétitif indéniable dans la concurrence européenne.

- Enfin, après plus de deux décennies d'évolution institutionnelle parfois chaotique, le fait territorial bruxellois s'est imposé en Belgique, sous la poussée d'un double processus :
 - la création de la Région bruxelloise et le succès de sa gestion comme entité multiculturelle ont développé une « identité bruxelloise » revendiquée, qui prend lentement mais sûrement le pas sur l'identité francophone et/ou flamande de Bruxelles;
 - la présence sur son sol des instances de l'Union européenne a fait de Bruxelles une ville cosmopolite, internationale et européenne.

Le fait territorial et l'évolution socioculturelle bruxellois ont conduit à un constat évident et porteur de sens nouveau dans l'organisation institutionnelle future : Bruxelles ne peut plus être considérée comme relevant exclusivement de la Flandre ou de la Communauté française. Le rêve de faire de Bruxelles une ville majoritairement flamande sur le plan linguistique est une utopie (le néerlandais ne cesse d'y reculer).

De plus, la cohésion et la cohérence imposent de penser le développement culturel de Bruxelles en accord direct avec sa dynamique économique et sociale.

Le caractère boiteux et inefficace de la mécanique institutionnelle belge, singulièrement depuis juin 2007, démontre à suffisance que le système fédéral belge - reposant sur des communautés linguistiques et des régions se superposant - est devenu « obsolète » et « dysfonctionnel » pour Bruxelles, mais aussi et surtout pour la Wallonie.

Il faut ajouter que sur le plan du développement territorial, le maintien du niveau communautaire ne peut profiter qu'à la Flandre, car elle est la seule entité fédérée capable de faire coïncider de manière articulée sur un seul territoire ces deux niveaux de pouvoirs, ce qui ne sera jamais le cas ni pour Bruxelles, ni pour la Wallonie. Ceci explique naturellement cela.

«WALLONS» n'a pas le fétichisme des appellations. L'entité régionale pourrait indifféremment s'appeler Communauté, Région ou Etat D'ailleurs, en Espagne, l'entité fédérée tout en reposant sur le principe de la territorialité s'appelle « Communauté autonome ». Peu importe le nom, il s'agit avant tout de terminologie et de convention.

2. 13. 1. 2. LES AVANTAGES DU PRINCIPE DE TERRITORIALITE LA WALLONIE (ET POUR BRUXELLES)

Un avantage indéniable de la primauté régionale concerne le statut à octroyer à la Région bruxelloise qui devra être « une région à part entière » au même titre que la Flandre et la Wallonie dans le nouveau dispositif institutionnel. A ce titre, le statut de Région à part entière postule que la gouvernance de la Région bruxelloise est exercée dans le respect du vote démocratiquement exprimé par la population bruxelloise lors des élections régionales. En tant qu'espace interculturel où coexistent de nombreuses communautés culturelles et linguistiques mais relevant des deux grandes langues officielles belges, la gestion de la Région bruxelloise devrait, être exercée par des élus des



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

deux communautés linguistiques, strict au prorata de leur représentation politique respective. Toutes dispositions visant à protéger les minorités linguistiques nationales y sont les bienvenues, mais sans excès.

Un autre avantage du transfert des compétences communautaires vers les entités régionales concerne la cohérence est la «transversalité» des domaines de compétences transférés aux Régions au bénéfice de la réalisation de leur politique de développement intégré dans l'espace européen : meilleure articulation entre les enjeux économiques, sociaux et culturels dans la mise en place de leurs politiques de développement territorial, meilleure visibilité et représentation internationale des deux régions, position renforcée dans le concert des régions européennes.

Enfin, il ne faut pas non plus sous-estimer les **économies budgétaires** qui résulteraient de la fin du triple niveau parlementaire, exécutif et administratif pour les budgets et donc pour les contribuables.

2. 13. 1. 3. IMPLICATIONS DU PRINCIPE DE TERRITORIALITE SUR LE NOUVEAU SYSTEME INSTITUTIONNEL

Le principe de territorialité conduit inévitablement à une restructuration de l'espace territorial dans deux directions :

- **la création de deux niveaux de pouvoirs institutionnels au lieu de trois comme c'est le cas actuellement ;**
- **la redéfinition des frontières de Bruxelles.**

Le nouveau système institutionnel s'appuierait, en conséquence, sur deux niveaux de pouvoirs institutionnels :

- l'Etat confédéral qui assure l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, notamment celles qui concernent la **solidarité interpersonnelle** entre tous les citoyens ;
- Les entités ou Etats fédérés de Flandre, Wallonie et Bruxelles qui possèderaient un même statut fondé sur l'équipollence des normes et des compétences identiques. Par rapport à la situation existante, le niveau communautaire serait supprimé et les compétences actuellement dévolues aux Communautés seraient transférées aux Régions.

Un statut particulier est à définir pour la communauté germanophone. Ce statut s'inscrirait dans la logique d'une « reconnaissance régionale », voire même l'octroi d'un statut régional à part entière, dont les dispositions seraient à déterminer entre la Région wallonne et l'actuelle Communauté de langue allemande en fonction des souhaits et intérêts réciproques. L'absence de toute obsession identitaire et linguistique en Wallonie rendra sans aucun doute serein le débat sur le futur statut des germanophones.

Le futur système institutionnel, s'il se veut stable, ne pourra se faire sans redéfinition des frontières de Bruxelles. Les frontières actuelles des Régions résultent des lois linguistiques votées contre la volonté d'une majorité de parlementaires wallons, en 1962-63, c'est-à-dire avant la première



WALLONS

UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE



réforme de l'Etat. Ces lois ont été adoptées après le boycott unilatéral par les bourgmestres flamands du recensement linguistique légal (le dernier date de 1947).

Il s'agit d'une frontière tracée sur la base d'un accord politique, sans toujours tenir compte de la pratique linguistique de la population des communes concernées (les Fourons en sont un bel exemple). Depuis lors, la question de la frontière linguistique et ses modalités ne cesse d'envenimer les relations entre Flamands et francophones. Le dernier avatar de cette aventure n'est autre que la scission de BHV et sa compensation minimale pour les francophones, l'élargissement de la Région bruxelloise.

Tant que la population ne se sera pas prononcée localement sur ce sujet, la frontière sera contestable et les « querelles communautaires » qui en découlent ne pourront être apaisées.

2. 13. 2. LES RELATIONS ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION BRUXELLOISE DANS LE NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL BELGE : LA NÉCESSITÉ DE METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF COMMUN DE GOUVERNANCE.

Le transfert des matières communautaires à la Région wallonne et à la Région bruxelloise nécessite la mise en place d'un dispositif institutionnel pour la gestion de matières jugées d'intérêt commun dans les anciennes matières communautaires. Ici, aussi, la pratique existante dans certains pays fédéralisés, qui ont fait leur preuve en la matière, peut nous inspirer.

Certaines des matières communautaires actuelles, qui seront jugées d'intérêt commun entre la Région wallonne et la Région bruxelloise, pourront être gérées à travers un mécanisme double :

- **La conclusion d'accords spécifiques de « coopération interrégionale »**

Ceux-ci permettront aux entités fédérées de gérer ensemble des matières communes dans le respect de leur souveraineté de droit interne. De telles procédures existent dans de nombreux Etats fédéraux.

Nous citerons les exemples de l'Allemagne et de ses accords étatiques, ou la Suisse et ses concordats inter-cantonaux.

En Allemagne, on distingue les « accords étatiques » qui mettent en œuvre l'exercice des compétences fédérées à la fois législatives, exécutives et judiciaires, et les « accords administratifs » qui portent sur des matières susceptibles d'être régies par des règlements administratifs. Dans les relations entre les Länder, ces deux types d'accords sont monnaies courantes.

- **La gestion partagée de compétences aujourd'hui communautaires et qui seront jugées d'intérêt commun**

Certaines compétences pourront être mieux gérées à plusieurs afin d'augmenter les synergies et de réduire les coûts. Par exemple la recherche scientifique ou le développement culturel.

Au travers par exemple d'une structure gouvernementale « ad hoc » composée de ministres des deux exécutifs régionaux exerçant des compétences concernées par les accords interrégionaux. Ceux-ci pourraient s'appuyer sur un dispositif administratif commun chargé de mettre en œuvre les politiques communes.



Si nécessaire, un système de péréquation financière « ad hoc » entre Bruxelles et la Wallonie.

Sur le plan économique, on ne pourra pas échapper à l'examen des modalités d'un système de péréquation financière inspiré du modèle de fédéralisme coopératif qui soit à la fois équitable et aussi générateur de croissance et d'emploi pour la Wallonie et Bruxelles.

Pour assurer une viabilité financière aux Régions, la question de l'imposition des revenus des personnes physiques au lieu de travail plutôt qu'au lieu de résidence (comme c'est le cas actuellement) est cruciale.

Conséquence historique de la volonté de faire de cette ville la capitale d'un Etat belge hyper centralisé, Bruxelles contribue pour près de 20% au PIB national (même si ce chiffre peut être relativisé car il englobe dans la localisation à Bruxelles de nombreux sièges sociaux et administratifs, alors que faute d'espace, les sièges d'exploitation – c'est à dire là où la richesse est créée, sont localisés hors des frontières bruxelloises) et ne représente que 7% de la contribution belge à l'impôt notamment en raison du critère de l'IPP calculé sur le lieu de résidence du travailleur.

Le système actuel de perception de l'impôt favorise les territoires où habitent les nombreux navetteurs qui travaillent à Bruxelles (120.000 Wallons et 250.000 Flamands).

Un nouveau système où l'IPP serait perçu – même partiellement sur le lieu de travail serait très bénéfique pour Bruxelles mais serait désavantageux pour la Wallonie et pour la Flandre.

Dans le cadre belge, ce déséquilibre financier entre Bruxelles et la Wallonie pourrait faire l'objet d'un accord spécifique de redistribution au travers, par exemple, de l'instauration d'un « fédéralisme de coopération » ou par le biais d'un système de péréquation financière horizontale.

Ce système sera à moduler au fur et à mesure des évolutions institutionnelles et des fluctuations de la richesse de l'une ou l'autre région, comme cela se fait dans à peu près tous les Etats fédéraux au monde. En vidant d'abord la Communauté française de sa substance, ensuite en récupérant les compétences de l'Etat belge, il y aura un transfert automatique d'activités et de recettes de Bruxelles (en tant que capitale fédérale) vers la Wallonie (et vers la Flandre).

2. 13. 3. LA RECHERCHE DE MODALITÉS DE CONVENTIONS ET DE PARTENARIATS AVEC LA FRANCE.

On peut sans prendre de risque parier sur le fait que l'Union européenne continuera à court terme à évoluer vers un modèle qui suivra deux grandes orientations: un renforcement d'un « noyau dur » autour de l'union monétaire et une extension territoriale plus lâche à un plus grand nombre de pays.

Peu se fera en Europe sans accord entre l'Allemagne et la France, qui en sont les moteurs économiques et démographiques.

Quel que soit l'avenir de la Belgique, la Wallonie a tout intérêt à nouer des accords avec une locomotive européenne. De par sa proximité géographique, culturelle et linguistique, la France fait office de préférence naturelle et évidente. Les tendances actuelles y concourent déjà :



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

participations importantes de firmes françaises dans des entreprises wallonnes de valeur (près de 40% du tissu industriel, la quasi-totalité du marché de l'énergie, le réseau des grandes surfaces), courant d'échanges commerciaux importants avec le marché français, etc.

La Wallonie a aussi une proximité politique avec la France: structure administrative comparable (communes-province-région équivalent à municipalités- département-région), même architecture du droit (droit civil, droit commercial notamment) et des structures judiciaires, organisation sociale comparable: syndicats, patronat, classes moyennes.

Les mouvements centrifuges de la Flandre à l'égard de l'Etat belge continuant à se développer, la Wallonie devra opérer une ou des conventions avec ses voisins. Ces éléments devraient inciter les Wallons à procéder sans attendre dans le domaine politique, scientifique et social à un rapprochement qui existe déjà dans le domaine économique, industriel et bien sûr culturel.

Le niveau de rapprochement de la Wallonie avec la France dépendra de l'avenir institutionnel de la Belgique et du choix des Wallons. Il pourra aller jusqu'à prendre la forme d'un « Etat associé », si la Belgique devait disparaître. Un tel rapprochement devra respecter les particularités culturelles et les réalités institutionnelles wallonnes. Il ne peut donc s'agir d'annexion, de fusion ni de rattachement pur et simple, lequel – même si les Wallons le voulaient – ne serait pas réalisable pratiquement.

Tout rapprochement choisi avec la France n'obèrera évidemment pas les relations transfrontalières de proximité, telles que l'EUREGIO, les Lorraines (Luxembourg, Grand-duché et Lorraine française) ou celles de la Province de Hainaut avec la Région Nord-Pas-de-Calais, ou d'autres encore. Bien au contraire, ces échanges de proximité pourraient s'en trouver renforcés.

Pendant longtemps, tant qu'il s'agissait d'entretenir une flamme, un espoir lointain et que cette option n'était qu'une vue de l'esprit, le discours rattachiste a fait l'impasse sur les conditions même d'une éventuelle union avec la France, négligeant le « comment » qui est pourtant aussi important que le « pourquoi ». Si on peut comprendre, dans un certain contexte «historico-politique», cette volonté de simplification, nos concitoyens retiennent malheureusement surtout de ce discours incantatoire répété dans le chef de certains que celle-ci prendrait la forme d'un cadre juridique et institutionnel d'accueil dans une France banalisée. La Wallonie devenant une région de droit commun (la «23ème»), les provinces des départements, etc. Les Wallons devraient donc se présenter « tout nus » devant Marianne, qui leur donnerait une tunique standard à endosser.

Tunique évidemment conforme à celle commune au Ch'timi et au Provençal, lesquels seraient politiquement et juridiquement indifférenciés, car uniquement reconnus en leur qualité de Français. Selon ce schéma, il conviendrait, pour mériter cette qualité, de nier 179 ans de Droit belge et 29 ans d'autonomie wallonne. Or, en plus de la langue et de l'histoire, le Droit et les institutions (la différenciation et la pratique de l'autogestion qu'elles permettent, en tous cas jusqu'à un certain point) sont des piliers concrets de l'identité. Les opposants à cette vision n'ont d'ailleurs guère de mal à la railler, d'autant qu'elle ne peut séduire les Wallons que dans une infime minorité.

Surtout, il est d'autant plus idiot de la laisser perdurer qu'elle est fautive, politiquement et juridiquement. C'est que la réalité serait tout autre. En cas de réunion, décidée par les Wallons, de la Wallonie à la France, l'octroi d'un statut particulier serait, en effet, incontournable et inévitable, en raison de l'histoire et des évolutions du Droit public français. La Wallonie disposerait d'un statut spécial d'autonomie, équivalent en étendue et en substance à celui qui est actuellement le sien. Les



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

institutions et les corpus juridique ex-belge et «décrétal» wallon seraient maintenus sur tout son territoire pour l'essentiel, à condition - bien entendu - que les Wallons le souhaitent. Cette autonomie serait même augmentée par la récupération de compétences de l'ex-Communauté française et de l'ex-Etat belge, hors certaines compétences régaliennes évidemment (Défense, Affaires étrangères, etc.), s'il en était décidé ainsi.

C'est qu'on ne peut, pour des raisons pratiques, dans les Etats complexes aux législations denses, faire fi de ce qui préexiste. Supprimer le Droit local pour y substituer en bloc le Droit français, c'est une logique d'annexion. Si elle se comprenait dans le cadre de la réunification allemande après la faillite de l'ex-RDA, c'est une imposture de laisser penser qu'un sort semblable attendrait les Wallons. Simplement, parce que la République sait faire place à l'autonomie de certains de ses territoires. Sa Constitution prévoit des régimes de large autonomie outre-mer et aussi la possibilité de statuts spéciaux pour l'ensemble de ses Collectivités territoriales. Statuts qui peuvent concerner de nombreux domaines, en particulier celui du Droit et des institutions. Cette approche peut également être parfaitement appliquée à un territoire nouveau, quelle que soit la forme d'association. Et en réponse aux objections, «WALLONS» rappelle que si le statut de la Corse n'est pas plus «autonomiste», c'est dû à l'opposition de la majorité des Corses eux-mêmes.

Il n'est donc pas efficace de dire et de répéter aux Wallons « aimez la France à la place de la Belgique ». Et ce n'est pas assez de montrer que l'Etat belge étant mourant, c'est la seule solution valable de substitution. Juridiquement, une «entité wallo-bruxelloise » pourrait aussi prolonger l'existence de la Belgique. Il est stupide de nier, de fait, notre identité, en n'affirmant pas que le maintien des institutions et du Droit ne fasse nullement obstacle à un rapprochement avec la France. Ce qui ne veut évidemment pas dire que tout est parfait et que nous ne devons pas continuer à améliorer et faire évoluer nos institutions...

Les Wallons (et leurs dirigeants politiques ou autres) ne veulent pas perdre les acquis représentatifs de ce qu'ils sont, fruits de notre histoire et de nos luttes. Nous pourrions les conserver et même les faire fructifier en choisissant l'avenir de la Wallonie de manière raisonnée.

Nous ne sommes plus au XIXème siècle. Les Etats européens ne sont plus des entités fermées, quasi autarciques. Il n'y a plus vraiment d'indépendance nationale... Et si les Wallons montraient, dans l'Europe et le Monde modernes, la voie d'une nouvelle façon de concevoir les Etats ? Tout en restant eux-mêmes.

2. 13. 4. FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE.

Comme en témoignent ce que l'on appelle communément « les Affaires », la démocratie wallonne ne fonctionne pas de manière optimale et doit faire l'objet de réformes qui permettront aux citoyens de faire leurs choix électoraux en connaissance de causes.

Par soucis de transparence et de bonne gouvernance, nous volons décréter:

- L'interdiction de se faire élire dans une Assemblée et de siéger dans une autre. Une candidature à une autre assemblée que celle où on est élu devrait impliquer, en cas d'élection à l'issue de la phase électorale, la démission automatique de l'assemblée d'origine.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

- La déclaration obligatoire, par tout mandataire public, de son patrimoine en début et en fin de mandat.
- La création d'une Cour des Comptes régionale (CCR) pour un contrôle systématique des finances de la Région, des Communes, des Provinces, des Intercommunales et des asbl ou pouvoirs subsidiés. Elle doit être constituée d'experts indépendants.
- La prédominance des partis dans le système politique belge induit la méfiance et fait courir un risque réel de clientélisme et de favoritisme. «WALLONS» demande la suppression des cabinets ministériels, qui seront remplacés par une cellule légère de quelques collaborateurs permettant une coopération efficace entre Ministres et Administrations. La Wallonie, héritière du système belge, est soumise à un régime de partis. Nominations et subsides passent obligatoirement par les partis officiels. Ces abus de pouvoir écœurent une partie grandissante de citoyens et favorisent la montée des extrémismes. Le Parlement wallon ne joue pas suffisamment son rôle de contrôle des ministres. La hiérarchie des partis officiels est toute puissante et repose sur des clans sous-régionaux et sur ce que l'on peut appeler des féodalités familiales. Ils colonisent les institutions et dévoient la démocratie.
- Le referendum d'initiative populaire doit être ajouté aux modalités de participations qui existent déjà.
- La suppression du niveau provincial comme entité politique, en ne gardant qu'une structure administrative locale qui dépendrait de la Région. Les actions locales devraient se faire par "bassins" locaux modulables en fonction des sujets (emplois, logement, mobilité, économie,...). Nous voulons une approche cohérente des territoires, en d'autres termes.
- La transition vers un système d'élection directe du Ministre-Président wallon.
- La publication des activités en Commissions et présences des députés wallons lors des séances plénières du Parlement.
- L'inéligibilité à vie des mandataires politiques condamnés pour détournement ou abus de biens sociaux.

2. 14. SUPPRESSION DES PRIVILEGES

«WALLONS» est partisane de l'égalité en toute chose. A l'instar des salaires, les augmentations de la dotation royale (tant que le système existe) seront strictement limitées à l'indice des prix à la consommation.



WALLONS

UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE



3. LE DOMAINE DE LA REGION WALLONNE

3. 1. INSTITUER UNE CONSTITUTION WALLONNE

Même si l'institution d'une Constitution wallonne est limitée par son inscription dans les cadres européen et fédéral, son existence sera utile à la Wallonie. De fait, la Constitution fédérale n'est plus l'unique source du droit et de l'organisation des pouvoirs. Elle aussi doit, en maints endroits, se conformer au prescrit européen. Cette constitution, après débats parlementaires, pourra être mise en place par la voie d'un décret spécial. L'utilité d'une Constitution wallonne est quadruple :

- Premièrement, l'existence d'une Constitution wallonne permettra d'affirmer la Wallonie sur les plans institutionnel, politique, social, historique, économique et bien d'autres encore. Il s'agit d'un document d'une symbolique forte qui doit exprimer ce qu'est la Wallonie, un document qui exprimera une communauté conscience d'elle-même et prête à se présenter à ses partenaires.
- Deuxièmement, au-delà des jeux politiques majorité contre opposition, l'existence d'une Constitution wallonne permettra d'inscrire les convictions et principes consensuels spécifiques aux Wallonnes et aux Wallons. Ce sera également l'occasion d'inscrire de manière formelle plusieurs principes fondamentaux qui nous sont chers et jusqu'ici non écrit (non-discrimination, neutralité de l'État, objectivité des services publics, subsidiarité¹¹,....)
- Troisièmement, l'existence d'une Constitution wallonne rendra force obligatoire aux principes qui y seront inscrits. Cela donnera au Conseil d'État et aux tribunaux ordinaires une base décrétole spéciale à laquelle se référer pour appliquer le droit en Wallonie.
- Quatrièmement, l'existence d'une Constitution wallonne permettra d'installer les bases opérationnelles nécessaires à l'instauration d'une éventuelle solidarité avec d'autres partenaires francophones dont la Région de Bruxelles-capitale mais aussi la France.

3. 2. LE DOMAINE DE L'ECONOMIE INTERIEURE WALLONNE

Dans le cadre d'une réflexion stratégique, avant de développer une gamme détaillée de mesures de politique économique nécessaires ou souhaitables, il convient de formuler des lignes de forces, des axes autour desquels s'articuleront les mesures à prendre.

3. 2. 1. L'ÉPARGNE WALLONNE POUR LA WALLONIE

Le manque d'une « banque wallonne » est criant. Toutes les banques agissant sur le territoire wallon sont étrangères ou flamandes. Même les banques dites « nationales » ont des stratégies de

¹¹ Le principe de subsidiarité correspond au souci de veiller à ce que l'action publique se fasse au niveau le plus pertinent, à ne pas faire à un niveau plus élevé ce qui peut l'être avec au moins autant d'efficacité à une échelle plus faible et inversement.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

crédit qui tiennent peu compte des structures ou des besoins des entreprises wallonnes, du secteur associatif et non-marchand wallon.

Toutes les banques exigent des PME et des associations des garanties excessives pour les prêts qu'elles consentent, ajoutant aux garanties financières normales des garanties personnelles des gérants ou des administrateurs. Ces exigences excessives freinent considérablement les initiatives de création de nouvelles activités et donc d'emplois en Wallonie, qu'il s'agisse d'indépendants, de PME, d'associations ou d'entreprises d'économie sociale.

Une banque wallonne pourrait drainer l'épargne wallonne et surtout adopter une politique de crédit mieux adaptée aux besoins de développement de la Wallonie. Cela est parfaitement réaliste : on voit en effet par ailleurs se créer et se développer de nouvelles banques ayant un objectif éthique ou social.

3. 2. 2. OUVRIR SUR LA SOCIÉTÉ L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES UNIVERSITÉS

Les universités, comme d'ailleurs l'ensemble du système scolaire en Wallonie, vivent en relatif décalage par rapport au reste de la société et ne sont pas suffisamment des partenaires actifs de son développement.

Le développement n'est pas une question uniquement économique, c'est aussi un ensemble social, politique, scientifique, culturel et artistique.

Même si cette approche est inscrite dans le Plan Marshall, les institutions d'enseignement supérieur et les universités (qui ne relèvent pas de la Région wallonne mais de la Communauté française) ne valorisent pas suffisamment leurs potentialités, au service de la Wallonie. Des programmes concertés avec ces organismes devraient être développés dans divers partenariats, avec les PME wallonnes en priorité, puis avec les filiales de multinationales implantées en Wallonie, aussi bien pour la recherche appliquée que pour la transposition industrielle et économique des travaux scientifiques.

Des accords de coopération et la création de consortiums pour la réalisation de certains projets peuvent faire l'objet d'apports financiers et d'appuis du Gouvernement wallon. Les universités et les institutions d'enseignement supérieur devraient aussi assurer plus largement la formation continue, par exemple des fonctionnaires wallons, des cadres d'entreprises, des dirigeants de PME ou des agents communaux.

Il serait également souhaitable de créer un partenariat d'éditions scientifiques et techniques, d'orienter les travaux d'étudiants: séminaires, mémoires, thèses sur des sujets qui seraient demandés par le Gouvernement wallon, l'administration wallonne, les organisations d'employeurs, les organisations syndicales, les organisations sociales ou les associations reconnues et subsidiées.

3. 2. 3. INTENSIFIER ET DIVERSIFIER LES INTERVENTIONS DE LA SRIW ET DES INVESTS

Trois points sont à amplifier:

- aider à la création d'entreprises par des fonds d'amorçage à risque,



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

- consolider les entreprises pour leur permettre de franchir les pas délicats dans leur développement,
- articuler des réseaux de coopération entre entreprises complémentaires.

Beaucoup de PME souffrent gravement de manque de moyens dans le domaine de la commercialisation de leurs produits ou services et beaucoup de gérants ou administrateurs de PME éprouvent des difficultés à acquérir la maîtrise de la gestion lorsque leur entreprise passe à une taille supérieure.

Trop souvent encore, les PME qui se développent sont poussées par les Intercommunales de développement ou d'autres conseillers à investir dans une nouvelle implantation. Or, la plupart du temps un déménagement coûte cher, immobilise des capitaux sans rentabilité immédiate et creuse l'endettement sans procurer de gains de productivité suffisants. Des formules nouvelles de parcs industriels devraient être mises en place pour parer à ces dangers.

3. 3. FORMATION

3. 3. 1. COUPLER LES ENTREPRISES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Région wallonne consacre une part importante de son budget aux aides aux entreprises sous diverses modalités. Il faut désormais coupler ces interventions avec une participation active des entreprises en matière de formation professionnelle: stages de formation pour des demandeurs d'emploi, formation en alternance, initiation de jeunes.

Le potentiel des entreprises pourrait aussi être valorisé dans d'autres actions sociales, par exemple en appui matériel ou de conseil au secteur associatif, en participant au re-développement des quartiers défavorisés où elles sont implantées, en mettant du personnel et leurs compétences à disposition d'écoles techniques ou professionnelles. Dans tous ces exemples, il ne s'agit évidemment que de prestations très limitées, par exemple: un technicien deux heures par semaine, un ingénieur quelques heures par mois, la mise à disposition gratuite de locaux disponibles, un service léger de secrétariat, etc.

Les entreprises pourraient aussi jouer un rôle actif dans les projets de réinsertion socioprofessionnelle initiés par le ForEm, les missions régionales ou les ASBL d'insertion. Vis-à-vis des « entreprises de formation par le travail », comme vis-à-vis des entreprises d'économie sociale, l'attitude des entreprises gagnerait à être positive: sous-traitance, engagement des personnes sortant de ces formations, etc., plutôt que méfiante ou même parfois franchement hostile.

«WALLONS» estime que bon nombre de marchés publics devraient prévoir des clauses d'apprentissage, de stage ou même d'embauche de personnes peu qualifiées et l'ouverture de sous-traitance vers les entreprises d'économie sociale.

Les fonds sectoriels d'aide aux publics dits à risque (chômeurs de longue durée, demandeurs d'emploi peu qualifiés, bénéficiaires de revenus d'intégration sociale) seraient à partager en deux parties: une moitié professionnelle et nationale et une moitié régionale et sous-régionale. On constate en effet que de trop nombreux fonds soit dorment au lieu d'être utilisés à ce pourquoi ils ont été créés, soit sont utilisés de manière corporatiste, sans répondre correctement à leur but.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Il dépend évidemment des partenaires sociaux d'en décider mais dans plusieurs commissions paritaires les fonds de formation sont organisés sur une base régionale. Mais le gouvernement wallon devrait jouer un rôle d'incitant.

3. 3. 2. TESTS DE COMPÉTENCES

Organiser un test de compétences pour les demandeurs d'emplois est une bonne chose. Mais à quoi cela sert-il si l'on ne propose pas à tous, sans exception, une formation adaptée par après ? Il faut un accompagnement personnalisé de tous les demandeurs d'emploi, leur proposant une formation et leur indiquant la liste des établissements qui la dispense. De plus les frais de transport doivent être intégralement remboursés. Dans ce cadre, il faut découpler les formations de la politique de mise au travail des chômeurs demandeurs d'emploi en formation. Une formation commencée doit pouvoir être terminée sauf renonciation volontaire du bénéficiaire.

3. 3. 3. LOCALISATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Les formations dans les métiers en pénurie de main d'œuvre doivent être dispensées en priorité dans toutes les villes du pays où le chômage est important.

3. 4. LOGEMENT

3. 4. 1. L'EMPLOI PAR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

On connaît l'effet important du secteur de la construction sur l'emploi et l'activité économique. On sait aussi que l'activité dans ce secteur fait très largement appel aux entreprises locales. Par ailleurs, on connaît les besoins d'amélioration du logement en Wallonie, tant en zone urbaine que rurale.

L'avantage de tels programmes est non seulement l'accroissement immédiat de l'activité économique et l'emploi, mais aussi l'impact important sur l'environnement et le bien-être des habitants. Une grande partie du parc immobilier wallon doit être rénové.

Divers moyens doivent être mobilisés, notamment avec les institutions de crédit en ce qui concerne le financement mais aussi les architectes, le secteur de la construction et les communes: primes à la construction et à la rénovation, association de capitaux privés aux programmes de la Société wallonne de logements sociaux, avantages fiscaux, fonds de garantie, assouplissement de l'accès au crédit hypothécaire, instauration d'un système de tiers-investisseur, etc.

Pour mieux coller aux besoins et aux réalités de terrain, des groupements de « pays » (bassins de développement) doivent être créés sans tenir compte des limites administratives provinciales. Pour protéger également le cadre de vie, les territoires ruraux doivent être mieux redéfinis et les particularismes de la ruralité mieux préservés.



«WALLONS» exige également :

- la suppression des droits d'enregistrement pour l'achat d'un premier logement qui servira de résidence principale sur une période déterminée;
- un contrôle plus strict des centres de loisirs et de délasserment qui ont tendance à « coloniser » de manière parfois anarchique les vallées et les zones naturelles du sud-est wallon.

3. 4. 2. ALLOCATION DE LOGEMENT

Un logement n'est pas un luxe. La Constitution belge garantit d'ailleurs ce droit à tous. Malheureusement, la hausse suivie des prix de l'immobilier de ces dernières années a tiré vers le haut le prix des loyers. Il devient de plus en plus difficile de se loger décemment dans certaines sous-régions wallonnes.

Sachant que l'offre de logements sociaux est insuffisante et au vu de certaines pratiques dénoncées ces dernières années dans la mauvaise gestion de certaines sociétés de logements sociaux, il convient de proposer une solution financièrement réaliste à court terme.

- Une agrégation par la Région doit permettre aux propriétaires désireux de faire profiter leurs locataires d'une allocation de logement, d'être reconnu officiellement avec un «label» de qualité. Ainsi chaque logement agréé comme logement subsidié par la Région sera évalué sur la base de critères objectifs comme sa localisation, son nombre de chambres, ses équipements, son loyer mensuel, etc.
- Chaque candidat à un logement social pourra alors choisir ce qui lui convient le mieux en fonction de ses moyens et de l'allocation qu'il recevra. On sortirait ainsi du système paternaliste des sociétés de logements gérées de manière parfois douteuse. De plus, ce système réduirait fortement le coût du logement social pour la collectivité.
- Développer le système existant de contrat entre CPAS et propriétaires qui garanti un loyer au propriétaire, un loyer « social » au locataire et une gestion intégrale du bien par le CPAS.

3. 5. DEVELOPPEMENT DURABLE

3. 5. 1. LA WALLONIE, ENTITÉ PILOTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'activité économique et l'emploi sont des aspects importants de toute politique, mais il est essentiel de tenir compte de leurs impacts environnementaux.

Le traitement des friches industrielles a été trop longtemps négligé en Wallonie. Il faut accélérer les programmes de réhabilitation des friches, rénover les anciens coronas, créer des espaces verts et des logements sociaux, revitaliser les centres-villes. La Wallonie doit recréer en son cœur des villes moteurs de développement, car aujourd'hui ces villes se situent souvent en dehors de son territoire : Lille, Bruxelles, Maastricht, Aix-la-Chapelle et Luxembourg. Le réaménagement wallon pourrait fort utilement être élaboré dans le cadre d'une coopération à conclure avec la DATAR



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

française (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et ses équivalents flamand, hollandais et allemand.

Développer le réseau RAVeL et y faciliter les interconnexions avec les transports en commun. Pourquoi ne pas utiliser le réseau actuel pour y faire circuler des minibus électriques (TEC) compatibles avec le projet pour recréer ainsi des circulations transversales peu coûteuses.

«WALLONS» demande également :

- la réduction de certaines zones d'extension d'habitat en vue de mieux protéger les terres agricoles et les paysages ;
- la mise en œuvre effective de Natura 2000 ;
- le soutien public à la diversification des essences forestières, notamment grâce à la suppression des droits de succession sur les plantations d'arbres feuillus à croissance lente ;
- la création d'une vraie filière wallonne du bois et de ses produits dérivés.

3. 5. 2. CADASTRE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

L'autorité publique doit donner l'exemple. Or très souvent, nos bâtiments publics sont des gouffres à la fois énergétiques et financiers. Il faut établir une planification des améliorations à apporter, en commençant par les bâtiments les plus «énergivores». Pour cela, un cadastre énergétique doit être établi pour déterminer les coûts (chauffage, éclairage, ...) de tous les édifices publics en fonction de leur surface utilisée, afin de les réduire par les mesures appropriées d'isolation, notamment.

Tous les bâtiments publics doivent aussi être équipés d'un éclairage économique. Les ampoules à incandescence ou halogènes doivent disparaître des emplacements éclairés en permanence. Tous les locaux chauffés doivent aussi être équipés dans les plus brefs délais de fenêtres à double vitrage.

3. 5. 3. INCITANTS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE INDIVIDUELLES

Un kit d'assemblage simple de panneaux photovoltaïques doit être proposé à chaque ménage à prix réduit. Pour cela on procéderait à un appel d'offres public pour le kit envisagé. Ensuite, le produit au meilleur rapport qualité-prix serait retenu et proposé aux ménages. A charge pour eux de trouver un monteur ou d'exécuter les travaux eux-mêmes. Le but n'étant pas de subventionner un secteur privé d'activité, mais bien une énergie renouvelable qui a fait ses preuves.

3. 5. 4. POLLUTION AUTOMOBILE

La pollution atmosphérique est un problème qui s'aggraverait si des mesures structurelles ne sont pas prises. Cependant, des mesures qui ne visent que la réduction ou l'interdiction de la



circulation sont négatives car elles réduisent l'activité économique, la création de richesses et de bien-être qui nous font cruellement défaut.

Il convient d'encourager et de renforcer le télétravail.

3. 5. 5. ECLAIRAGE PUBLIC

La Région wallonne vient de reconnaître l'éclairage public comme obligation de service public (OSP). Cependant, l'éclairage public doit pouvoir profiter des dernières technologies moins «énergivores». Dans ce sens, l'essai concluant de Tournai avec un système de cabines de contrôle générées par une centrale qui module le temps d'abaissement de l'éclairage pour aboutir à une diminution de l'intensité lumineuse doit être généralisé. De manière pratique, une diminution de 230 volts à 180 volts, à peine perceptible, serait appliquée à l'ensemble de l'éclairage public entre 22h30 et 5h30.

En dehors des agglomérations, les voiries principales non-équipées d'éclairage public doivent l'être de catadioptrés latéraux pour plus de sécurité.

D'autre part, la Région Wallonne ne peut faire l'impasse des problèmes liés à la pollution lumineuse et ses impacts sur la faune et la flore. Les éclairages de mise en valeur d'un lieu non nécessaires à la sécurité doivent, au minimum, être éteints entre 1 heure et 5 heures du matin.

Ces premières démarches pourraient amener des pratiques plus systématiques d'économie d'énergie et de limitation des nuisances lumineuses.

3. 6. APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE NUCLEAIRE

En Belgique la problématique du nucléaire est considérée sous un angle idéologique au lieu de se baser sur des critères pragmatiques et objectifs (notamment critères de Kyoto, émissions de gaz à effet de serre, dépendance énergétique de pays instables) et des statistiques de production. Il faut savoir que la partie d'électricité d'origine nucléaire représente 55% du total belge alors que les éoliennes, par exemple, ne contribuent qu'à hauteur de 1,5% de la production d'électricité, sans parler des sommes fabuleuses consenties en subsides (300 millions d'euros par an estimés à partir de 2010). Même en doublant cette production, plus de 50% des besoins en électricité ne seront plus couverts si l'on arrête les centrales nucléaires. D'autre part, pour la production d'un kWh d'électricité d'origine nucléaire, il n'y a que 6 grammes de CO₂ rejeté, contre 883 grammes pour le gaz et 891 grammes pour le fuel.

Avec l'accroissement de la consommation, la pénurie en électricité devrait se produire très rapidement¹². La conséquence sera de nombreuses coupures de courant, avec tous les inconvénients que cela implique, notamment pour les ménages, au niveau du chauffage, de la conservation des aliments, de l'éclairage, ... La seule alternative au nucléaire à moyen terme (5 ans) restera le pétrole

¹² L'électricité ne se stocke pas ; ce qui signifie, pour la production par éoliennes, qu'en cas de hautes pressions atmosphériques durant une période prolongée, une importante capacité de production complémentaire sera toujours nécessaire.



WALLONS



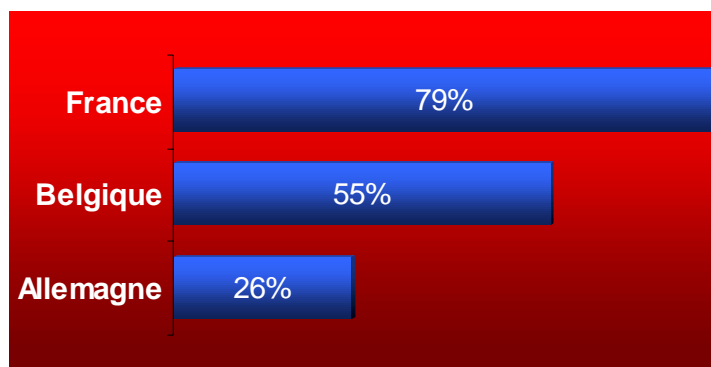
UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

ou le gaz dont les perspectives de prix sont à la hausse. On peut imaginer l'implication immédiate de la fermeture des centrales au niveau du prix de l'électricité pour le consommateur. Une analyse macro-économique basée sur des observations de cas concrets et statistiques contredisent les estimations alambiquées que l'on entend ci et là. A titre d'exemple :

Proportion de nucléaire dans la production d'électricité :



Coût de l'électricité pour un ménage moyen¹³(soit 3 500 kWh par an)



Avec ces chiffres, vous pouvez extrapoler ce que vous coûtera la sortie complète du nucléaire prônée par les socialistes et les écologistes, soit 268 par an, en supposant un prix du gaz constant. Ainsi, un pays qui a renoncé partiellement au nucléaire, l'Allemagne, facture son électricité 55% plus cher que la France où le nucléaire est la première source d'électricité. Comment pourrions-nous faire mieux ? Ou connaîtra-t-on une situation absurde où, la Belgique ayant fermé ses centrales, nous devons nous approvisionner en électricité nucléaire... française ?

«WALLONS» préconise une révision immédiate de la loi Deleuze. Il faut poursuivre l'exploitation des centrales nucléaires après 2010¹⁴ et profiter de notre savoir-faire en la matière. Les unités de production d'électricité nucléaires déjà installées doivent être entretenues pour prolonger leur durée de vie jusqu'à ce que des alternatives durables soient opérationnelles et activées. Il faut aussi prévoir le retraitement du combustible usé et disposer d'un conditionnement sûr et stable des déchets hautement radioactifs. Des fûts de verre enfouis dans des sols géologiquement stables

¹³ Prix de l'électricité au 1^{er} janvier 2007 d'après l'Observatoire de l'énergie.

¹⁴ Rapport «Energie 2030».



peuvent garantir une conservation de plus de 10 000 ans. De plus, le Centre de Mol a déjà procédé à des études relatives à ces couches géologiques, et creusé un laboratoire souterrain pour cela¹⁵. Cela suppose aussi une sécurité technique voire intrinsèque et une sécurité de procédure d'un haut niveau tenant compte de possibles accidents ou attentats et de la proximité de la population.

Néanmoins, ces mesures transitoires ne doivent pas occulter ou ralentir la recherche de solutions durables à l'utilisation rationnelle de l'énergie, d'augmentation de l'efficacité énergétique, d'utilisation de sources d'énergie renouvelables notamment par des « sauts technologiques ».

3. 7. EAU

L'eau est notre principale richesse naturelle. Nous la payons relativement cher, surtout si l'on sait que les Flamands peuvent la capter gratuitement (0,074 par m³) en Wallonie, sans en supporter les coûts¹⁶. Le temps est venu de valoriser notre capital, et cela d'autant plus que les Flamands paient notre eau moins chère que les consommateurs wallons. Toute l'eau captée sur le sol wallon pour l'exportation vers la Flandre, doit être facturée au prix « vérité » augmenté d'une marge bénéficiaire.

3. 8. DEVELOPPER LES POTENTIALITES

3. 8. 1. SERVICES

Les économies développées s'orientent vers une part de plus en plus importante des services dans l'ensemble de l'activité économique.

La Wallonie est encore trop peu engagée dans les activités de service, en particulier dans les secteurs de la logistique (riche en main d'œuvre peu qualifiée), des télécommunications et du multimédia ainsi que dans celui des services aux entreprises, notamment en informatique.

L'industrie graphique est bien représentée en Wallonie mais l'édition y est trop faible, qu'il s'agisse de livres ou de revues; elle est éparpillée en de trop nombreuses et trop petites initiatives, en particulier dans le domaine des publications à caractère scientifique. Des recompositions et coopérations paraissent indispensables.

Ces deux domaines sont d'autant plus importants qu'ils sont aussi porteurs d'une présence et d'une identité wallonne.

3. 8. 2. TOURISME

Le tourisme doit s'appuyer sur la valorisation des sites et des équipements naturels dans le respect de la nature et de l'environnement, c'est ce qui a été bien compris et devient facteur d'attraction.

Cependant, l'équipement d'accueil est encore à développer, notamment dans le tourisme de court séjour, par les communautés locales elles-mêmes plutôt que par des infrastructures lourdes. Le

¹⁵ Projets HADES et EURIDICE.

¹⁶ Taxe sur le déversement des eaux usées pour les entreprises wallonnes, coût des stations d'épuration des eaux, ...



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

mouvement est déjà lancé et il mérite d'être appuyé plus vigoureusement par les pouvoirs publics, spécialement régionaux et communaux.

3. 8. 3. ECONOMIE SOCIALE

Trois étapes importantes ont déjà été franchies grâce à l'initiative wallonne:

- L'économie sociale a fait l'objet d'une prise de conscience au travers du Comité wallon de l'économie sociale qui en a cerné les contours, les objectifs et les activités possibles.
- Un statut juridique adapté, « la société à finalité sociale », et la possibilité de transformer des ASBL dans ce type juridique de société permettent désormais de situer clairement l'économie sociale dans le secteur marchand de biens et services tout en lui reconnaissant une finalité sociale et pas seulement le profit des actionnaires comme pour les autres sociétés commerciales.
- Il est communément admis que l'économie sociale forme une des voies à développer dans le cadre de politiques de l'emploi.

Reste à la mettre en œuvre. Trois difficultés principales sont à vaincre:

- la stimulation et la formation à la gestion des porteurs de projets,
- la réunion des capitaux d'amorçage,
- une information généralisée sur le contenu et les limites de l'économie sociale.

Le Fonds ad hoc du Gouvernement wallon répond à une de ces difficultés. D'autres mesures sont possibles et souhaitables.

3. 8. 4. MONDE ASSOCIATIF

Le monde associatif joue un rôle de plus en plus important dans le fonctionnement de nos démocraties. A ce titre, il mérite déjà d'être soutenu. En outre, il est porteur d'emplois, qui plus est: très souvent d'emplois de qualité.

Pour assurer son développement, «WALLONS» encourage l'amélioration du statut des bénévoles au travers de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires. La clarté du statut permet aux associations de trouver les collaborateurs qui leurs sont nécessaires, de ne pas mettre certaines personnes dans des difficultés administratives ou fiscales, notamment les chômeurs, pré-pensionnés et pensionnés.

Les budgets qui permettent le développement de ce secteur, principalement dans le domaine de l'éducation permanente, de la culture et de l'entraide entre les citoyens, méritent d'être à tout le moins conservés et si possible amplifiés.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Le plus important est le paiement dans les délais prévus des subsides accordés. Les retards, trop fréquents, mettent les associations en difficultés financières, les acculent à des emprunts bancaires dont elles ont à supporter des charges d'intérêts qui pourraient être évitées et compromettent le bon déroulement des projets.

Le second souci des pouvoirs publics «subsidiants» devrait être de mieux s'assurer de la qualité des projets et de leurs réalisations mais, une fois ceci acquis d'assurer la continuité de ces projets. Ceux-ci sont trop souvent soumis à des remises en cause annuelles, ce qui provoque évidemment des gaspillages. «WALLONS» propose de le faire sur une base de trois ans renouvelables, avec un contrôle annuel.

«WALLONS» demande la création d'une crèche au moins par quartier ou par village dans le cadre d'une politique plus favorable à l'enfance et à la jeunesse.

3. 9. FORTIFIER L'IDENTITE CULTURELLE DE LA WALLONIE

Il n'est pas possible d'envisager une stratégie de développement sans que les principaux acteurs et opérateurs aient conscience d'appartenir à la Wallonie et d'œuvrer eux-mêmes à son développement. Tel devrait être le cas des chefs d'entreprise et des indépendants, des responsables d'organisations professionnelles et syndicales, des mandataires politiques, des enseignants et du système éducatif, des consommateurs eux-mêmes et finalement de tous les citoyens.

Trois outils doivent renforcer cette identité wallonne tant vers l'intérieur que vers l'extérieur: une « RTBF wallonne », une agence wallonne de presse et des cours d'histoire portant sur la Wallonie et son histoire.

3. 9. 1. LA RTBF

La RTBF doit être remodelée en profondeur. L'image qu'elle donne aujourd'hui dans la plupart de ses émissions, tant en radio qu'en télévision est « belge » ou « francophone », rarement bruxelloise ou wallonne. En Wallonie, en tant que service public, elle devrait œuvrer à véhiculer une image positive de la Wallonie. C'est sa mission, car la RTBF ne dépend plus depuis longtemps du pouvoir fédéral, mais dans la couverture de tous ses sujets, tout se passe comme si elle l'était encore. Elle doit s'adapter aux évolutions institutionnelles et des mentalités. Il importe de choisir une autre dénomination.

Il ne suffit évidemment pas de donner une certaine autonomie et des temps d'antenne à des centres régionaux. C'est certes une première étape nécessaire, et cette orientation doit être poursuivie, mais ce n'est pas une garantie d'une orientation plus centrée sur les besoins wallons et ce n'est pas suffisant.

«WALLONS» propose que le Conseil d'administration de la RTBF s'attache tout particulièrement à entreprendre ce changement en profondeur et s'engage à défendre cet axe prioritaire.



D'autre part, il est souhaitable de limiter les postes d'administrateurs nommés directement ou indirectement par les partis. Le Conseil d'administration doit avant tout être composé de professionnels compétents représentant des milieux culturels. Il en va de même pour les Télévisions communautaires.

Une décentralisation de l'information et de la production en général restent nécessaires, voire indispensables au développement de la Wallonie. La capacité à rester proche, à capter tant l'attention que l'information est la clé du succès du service public dans ce domaine. L'autorité politique doit cependant garder son rôle de régulateur entre la RTBF, entreprise publique, et les télévisions locales.

3. 9. 2. LA TÉLÉVISION, UN SERVICE PUBLIC GRATUIT

Nous assistons depuis quelques années à des investissements publics tous azimuts au niveau de l'audiovisuel avec le maintien de la télévision par câble. Cela va d'une participation de 11% dans la chaîne internationale TV5, en passant par une chaîne dépouillée de télévision publique par satellite («RTBF Sat»¹⁷) clone de TV5, à un bouquet de quatre chaînes francophones en télévision numérique terrestre¹⁸ (la «Une», la «Deux», «Euronews» et la «Trois»¹⁹) qui ne couvrira que 80% des habitants de la communauté française de Belgique en 2008. Sans parler d'un partenariat avec une maison d'édition²⁰.

Les temps sont difficiles pour notre pouvoir d'achat. Nous payons déjà le droit de recevoir la télévision par une taxe régionale de 154,42 (en 2008). Il donc est temps de mettre fin au monopole des deux sociétés à capitaux publics qui distribuent, moyennant finance, des chaînes de télévision (Belgacom pour 360 par an et Voo pour 243 par an).

Il faut arrêter de dilapider l'argent à fonds perdus²¹. Pour le dire simplement, on ne peut pas être partout et n'être bon nulle part. A cet égard, il faut savoir que l'audience de la RTBF a diminué de près d'un quart (24%) en 20 ans²². La RTBF n'est pas à son meilleur quand elle veut faire concurrence au service public français, qui n'évolue pas dans la même division.

L'essence même d'un service public de télévision doit être la diffusion gratuite de chaînes de qualité pour le public, et non la collaboration au profit de sociétés de télédistribution ou de téléphonie. Nous devons concentrer nos moyens pour mettre en place un partenariat avec la France, pour le lancement d'un bouquet complet de chaînes francophones en numérique terrestre²³. Celui-ci reprendrait les 18 chaînes de la TNT française auxquelles seraient ajoutées les chaînes de la RTBF (la «Une» et la «Deux») et les chaînes du groupe RTL. Il pourrait encore s'ouvrir à d'autres dont les télévisions locales.

¹⁷ Redondance de la «Une» et de la «Deux» comprenant uniquement les productions propres à la RTBF, émise en numérique avec une résolution inférieure à la Haute Définition !

¹⁸ Représente un coût d'infrastructure d'environ 7 millions d'euros dont 4 déjà dépensés à fin 2007.

¹⁹ Comme la «RTBF Sat» mais dont le JT est diffusé avec une traduction gestuelle.

²⁰ Éditions Racine.

²¹ Diffusion simultanée avec TF1, des Grand Prix de formule 1 avec un coût disproportionné pour l'audience, par exemple.

²² L'audience de la RTBF passerait de 25 à 19% des téléspectateurs de 1987 à 2006 selon RTL.

²³ Un décodeur TNT ne coûte que 50 .



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

3. 9. 3. UNE CHAÎNE «PARLEMENTAIRE»

A l'instar du Luxembourg, de l'Italie, de la France ou de la Grande-Bretagne, une chaîne « parlementaire » doit permettre aux citoyens de suivre en direct les débats du parlement et des différentes commissions. Dans une vraie démocratie représentative, les électeurs doivent pouvoir contrôler leurs représentants de visu.

3. 9. 4. UNE PRESSE WALLONNE

La création d'une agence wallonne de presse s'impose. L'agence BELGA est dominée par les organes de presse flamands. Elle peut garder sa place au niveau fédéral mais un pendant wallon doit voir le jour.

Une agence wallonne de presse pourra remplir deux fonctions: d'une part, une collecte et une diffusion d'informations relatives aux événements qui se passent en Wallonie (et à Bruxelles) et, d'autre part, créer et diffuser des outils d'information et de formation à disposition de l'enseignement, des médias et des associations d'éducation ou de formation.

3. 9. 5. LA CULTURE DANS L'ENSEIGNEMENT

La réforme du cours d'Histoire dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire a déjà été évoquée à maintes reprises mais n'est toujours pas en application. L'idéologie «unitariste» belge et monarchiste qui sous-tend les manuels d'histoire de la Communauté française et la formation des enseignants est inacceptable, d'autant plus que son décalage par rapport au contenu des manuels de la Communauté flamande (très flamands) est à peu près total. Cette idéologie joue très nettement en défaveur du développement de la Wallonie dans les esprits.

Au niveau de l'enseignement supérieur, universitaire et non-universitaire de certaines filières, les premières années devraient pouvoir comporter un cours de connaissance de base de la Wallonie et de ses institutions politiques, économiques, sociales et culturelles. Ces cours pourraient aborder plus particulièrement les problèmes spécifiques à la Wallonie qui se posent dans les disciplines scientifiques respectives, par exemple.

En outre, «WALLONS» propose de valoriser les travaux de séminaires et les mémoires axés sur des sujets qui concernent la Wallonie ou sur des problèmes qui se posent en Wallonie, quelle qu'en soit le domaine.

«WALLONS» propose une véritable politique culturelle pour la Wallonie:

- par la valorisation du patrimoine artistique et culturel de la Wallonie et de son histoire;
- par la reconnaissance de l'appartenance culturelle française de la Wallonie, notamment dans le domaine littéraire. Ceci ne signifie pas la négation des langues endogènes de Wallonie, mais au contraire leur reconnaissance et le soutien à leur apprentissage, au titre de patrimoine culturel local.
- par l'application effective du Traité culturel entre notre Communauté et la République Française, et, en particulier, création d'une grande Commission mixte permanente au niveau



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

ministériel en vue d'opérer un rapprochement progressif des systèmes d'enseignement respectifs;

- par l'instauration du prix unique du livre.

Le sport est un outil de cohésion, de création et de développement de liens sociaux. Dans ce cadre, «WALLONS» estime important :

- de développer la promotion et la formation encadrée des jeunes sportifs prometteurs, par la création d'écoles sportives de haut niveau;
- de favoriser le sports pour tous en dehors de la compétition, en encourageant chaque wallon à pratiquer le sport plus intensément, en commençant par l'introduire dans les programmes à tous les niveaux d'enseignement;
- de développer des infrastructures et des encadrements;
- d'obtenir la régionalisation des dernières fédérations sportives encore unitaires.

Cette régionalisation permettra enfin de rassembler tous les éléments du sport sous une seule et même autorité afin d'en améliorer la gestion et la cohérence : la pratique du sport (aujourd'hui responsabilité communautaire) rejoindra son encadrement matériel (aujourd'hui régional).

3. 9. 6. L'ACCÈS À L'INTERNET POUR TOUS

La fracture numérique est une réalité qui doit être combattue. Alors que l'on voit régulièrement sur les chaînes de télévision françaises des publicités pour des offres combinées téléphone, télévision et Internet au prix de 29,95 , voire même 19,90 par mois. En Wallonie, rien que l'accès à l'Internet coûte près de 30 . C'est injustifiable alors que l'Etat belge est actionnaire à 53% de la principale société de téléphonie belge.

En réalité, Belgacom procède actuellement à une surfacturation des coûts d'utilisation de l'infrastructure²⁴ à ses concurrents, avec une opacité totale du contenu de cette facturation. Ceci freine la concurrence et permet la conservation de tarifs anormalement élevés.

En 2007, il a fallu trouver des moyens additionnels pour combler dans le budget de l'Etat le déficit budgétaire dû aux intérêts notionnels, ce qui fut fait en partie par la distribution d'un dividende de la société Belgacom à ses actionnaires, donc à l'Etat...

«WALLONS» réclame un service universel minimum pour l'accès à l'Internet, aux mêmes conditions que pour le téléphone, l'eau, le gaz ou l'électricité. Chaque foyer wallon doit pouvoir être équipé d'une connexion à Internet.

Tout doit être mis en œuvre pour créer un réel espace informatique européen. Il faut mettre fin aux monopoles d'Etat et aux barrières nationales dans les domaines de la téléphonie, de la télévision et de l'Internet. En pratique, il faut d'urgence que les coûts d'utilisation de l'infrastructure, facturés par Belgacom soient alignés sur ceux des pays voisins.

²⁴ Le réseau de téléphonie est beaucoup plus dense en Wallonie qu'en France.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

3. 9. 7. L'APPRENTISSAGE DES LANGUES ENDOGÈNES.

«**WALLONS**» souhaite encourager et mettre à disposition de moyens pour l'apprentissage des langues endogènes de Wallonie, en favoriser son enseignement par l'utilisation d'œuvres d'auteurs wallons dans les écoles primaires, Maisons de jeunes, Centres Culturels,...

Des subventions seront notamment prévues pour la promotion des œuvres écrites en langues endogènes de Wallonie. Ces dernières ne rentreront pas en concurrence avec le français, mais elles seront complémentaires

3. 10. FONCTION PUBLIQUE WALLONNE.

Sans remettre en cause la grande qualité des fonctionnaires et agents des différentes administrations régionales ou locales de Wallonie, «**WALLONS**» veut agir en faveur de plus de démocratie, de plus d'efficacité dans la gestion de certaines compétences, plus de capacité pour les pouvoirs publics de remplir leur mission, une meilleure lisibilité des institutions et des compétences, d'une meilleure gestion publique, de mécanismes institutionnels plus compréhensibles pour les citoyens et les travailleurs.

3. 10. 1. MODERNISATION

Une des conditions de la relance économique wallonne, c'est de garder et de développer une administration publique de haut niveau. L'élite des jeunes Wallons est souvent attirée par le privé et quitte donc la Wallonie, le plus souvent pour Bruxelles ou le Luxembourg. Or, la fonction politique ou administrative joue un rôle essentiel dans l'image et le développement de la Wallonie. Nous devons renverser la vapeur et gagner la bataille des ressources humaines de qualité au profit des services publics, en valorisant des Services publics forts, valorisants, indépendants et au service de tous.

Les modifications cosmétiques qui y ont été apportées n'ont malheureusement que très peu modifié le statut des fonctionnaires et agents publics.

Le Gouvernement wallon doit mettre fin à la politisation actuelle de ses administrations. Cette politisation à outrance a comme effet pervers que les administrations ne sont plus nécessairement au service de leur ministre de tutelle, mais du parti politique dont certains fonctionnaires portent l'étiquette. Lorsque la couleur politique du ministre change d'élections en élections, le ministre s'entoure d'un cabinet qui contourne son administration et fait double-emploi avec celle-ci. Le surcoût pour la collectivité en est énorme.

La sélection des fonctionnaires doit se faire sur concours et les résultats des concours doivent primer sur la volonté des partis.

Les agents des services publics doivent être dotés d'un statut syndical démocratique, fondé sur des élections sociales ouvertes. Dépolitiser, c'est aussi revoir le statut administratif des agents de la Fonction publique dans le sens d'une plus grande égalité des chances. C'est organiser la mobilité



entre niveaux de pouvoir (Région, Communauté, Provinces, Communes). C'est, lorsqu'il y a des emplois vacants, ouvrir l'administration à du sang neuf par des concours accessibles à tous, aux agents, mais aussi aux simples citoyens.

Il faut assainir en profondeur les Intercommunales, «Invests» et autres outils de développement dont la politisation est l'une des causes de stagnation économique pour la Wallonie quadrillée dans chacune de ses provinces par une mainmise à but politique. On sait que les divers clans des quatre partis officiels se déchirent pour obtenir des parcelles d'un pouvoir économique non transparent et peu performant. Il en va de même dans les TEC.

Concrètement nous proposons de :

- remplacer les intercommunales gestionnaires de services publics par des établissements publics unifiés au niveau de la Wallonie;
- intégrer d'autres Intercommunales dans les futures Communautés urbaines;
- supprimer les filiales provinciales du TEC, sources de mandats politiques inutiles et les transformer en simples directions territoriales de la Société Régionale wallonne des Transports;
- intégrer les trop nombreux Organismes d'Intérêt Public wallons dans Service public de Wallonie.

En un mot, rationaliser.

La Wallonie doit veiller à assurer la survie d'un service public postal et des Chemins de fer sur son territoire.

3. 10. 2. AUDIT PERMANENT DES SERVICES PUBLICS

Nos services publics sont facilement et souvent injustement critiqués pour leur prétendue lenteur administratives des prestations approximatives et un sentiment d'«intouchabilité» des fonctionnaires. La mise en concurrence des services publics avec des sociétés privées par l'Europe n'est que la conséquence d'une incapacité à gérer efficacement une activité publique. Tout cela aboutit à des absurdités, comme par exemple, à ce que la Communauté française sous-traite l'encodage de déclarations de naissances et de décès au Maroc.

Certains services publics sont indispensables. Nous avons donc besoin d'un audit permanent du fonctionnement interne de ces services. Il s'agit avant tout de préserver nos services publics par une qualité optimale des prestations. Actuellement, contrairement aux sociétés privées, l'organisation des services ou sociétés publiques n'est soumise à aucun contrôle externe.

On ne peut parler d'éthique et de bonne gouvernance à tort et à travers dans de telles conditions. Nous préconisons une certification de tous les services publics par un organisme agréé. Concrètement, cette certification doit être relative à la qualité de l'organisation. Il y est question d'analyser l'ensemble du processus d'élaboration du service public pour le corriger, de responsabiliser la direction et de se fixer des objectifs avec évaluation régulière des résultats.



Outre le fait que dans toute correspondance, toute publication doit être indiquée le nom, la qualité, l'adresse et le numéro de téléphone du fonctionnaire compétent susceptible de fournir de plus amples informations sur un dossier, chaque fonctionnaire devrait s'identifier lors de ses contacts même verbaux avec le public pour permettre une meilleure traçabilité des dossiers.

3. 10. 3. EVALUATION DU TRAVAIL DES MINISTRES

L'idée lancée par le président français Nicolas Sarkozy, et reprise par Elio Di Rupo en Wallonie quelques mois plus tard, est très pertinente. La Wallonie a créé une société d'évaluation et de prospective. Ses missions doivent être précisées.

3. 11. SOUTENIR L'AGRICULTURE

«WALLONS» propose de prévoir des mesures de soutien au secteur de l'agriculture comme :

- la suppression des droits de succession sur les terres et sur les bâtiments agricoles ;
- un meilleur encadrement technique des jeunes producteurs ;
- des aides gouvernementales sélectives accrues aux zones défavorisées ;
- d'assurer un meilleur contrôle de l'importation de lisier flamand (non plus considéré comme engrais mais comme matière polluante) ;
- d'imposer une réglementation stricte des élevages intensifs géants, porcheries et poulaillers industriels, etc. ;
- valoriser la «labellisation» et la promotion des produits du terroir.

3. 12. TRANSPORTS EN COMMUN - DEVELOPPER LES AXES DE MOBILITE

A l'heure où l'on tente par tous les moyens de réduire les émissions de CO₂, il est inconcevable qu'un titre de transport en commun puisse coûter plus cher que le même déplacement effectué en voiture. Il convient donc d'améliorer la ponctualité et d'arriver à un prix suffisamment dissuasif, pour inciter les voyageurs à favoriser les transports publics dans leurs déplacements. Dans cet esprit, le prix des titres de transport du domicile au lieu de travail ou du domicile à l'école doivent être fortement réduits.

La SNCB doit donc rester un service public. En privatisant un service public, celui-ci ne peut par définition plus être gratuit pour l'utilisateur.

«WALLONS» demande :

- la modernisation de la dorsale Liège-Tournai et de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg ;
- le rétablissement de la ligne Namur-Givet et Mons-Valenciennes ;
- l'accélération du RER Brabant wallon-Bruxelles, simultanément au RER Brabant flamand-Bruxelles ;



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

- l'achèvement des grands axes routiers transfrontaliers Charleroi-Charleville-Reims et Charleroi-Maubeuge.

La sécurité dans les transports en commun doit aussi être renforcée. A ce titre, des caméras enregistrantes devront être installées dans tous les trains et bus wallons.

Le stockage et l'utilisation des données ainsi récoltées feront l'objet d'une réglementation stricte. Des boutons d'urgence seront installés dans chaque compartiment et chaque accompagnateur devra être pourvu d'un «sémaphore» relié à la police fédérale pour une intervention d'urgence.

3. 13. REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

3. 13. 1. RÉFORME INSTITUTIONNELLE

Dans l'attente de sa décentralisation aux régions, la Communauté française doit être le lieu des synergies voulues de commun accord et négocié par le gouvernement wallon et par les francophones bruxellois.

A court terme, la Communauté française doit transmettre à la Région wallonne l'exercice de ses compétences situées en Wallonie, l'enseignement notamment. La Wallonie doit ensuite user de ces compétences pour améliorer l'adéquation entre son enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et le monde du travail.

Chaque fois que nécessaire la Wallonie doit prendre les initiatives indispensables à son propre épanouissement, notamment en ce qui concerne les matières personnalisables.

3. 13. 2. RÉFORME POLITIQUE

Le marchandage entre Politiques pour se répartir les compétences en matière d'enseignement déforce celui-ci. La répartition entre plusieurs ministères, les nombreux changements de ministres de l'enseignement et de réformes non ou mal abouties, la Wallonie (mais aussi Bruxelles) en souffre(nt). Un seul ministère de l'enseignement et de la formation permettrait de mener des politiques plus cohérentes et menées à terme.

3. 13. 3. INÉGALITÉS SOCIALES

Les inégalités socio-économiques ne sont pas tout, elles ne sont que des indicateurs parmi d'autres. Le décret « Missions », les socles de compétences, les compétences terminales, et toutes les réformes attenantes doivent, dès maintenant, faire l'objet d'une évaluation, d'une révision et de nettes précisions en fonction. De même l'évaluation des moyens attribués (NGPP, NTPP, capital-périodes, moyens financiers, moyens D+,...) doit permettre de mieux orienter ceux-ci pour la lutte contre les inégalités, qu'elles soient entre sexe, entre origines ou entre filières.

A ce sujet, une refonte de l'enseignement qualifiant est un chantier prioritaire à aborder sans délai. Il l'est d'autant qu'environ 150 métiers sont en pénurie de main d'œuvre chez nous : peintres, maçons, chauffagiste, coiffeurs, agents de sécurité, ...infirmier, informatique, instituteur primaire,



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

instituteur maternel, comptabilité, bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur,... ingénieur industriel, ingénieur, philologie germanique, ...: La liste des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre est régulièrement publiée par l'ONEM et facilement disponible. Elle concerne aussi bien l'Enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel, l'Enseignement supérieur professionnalisant ou l'Enseignement supérieur : baccalauréat et «master» (deux cycles). Pourtant, certaines zones de Wallonie et de Bruxelles endurent un chômage structurel important auquel va se cumuler un chômage conjoncturel. C'est un paradoxe: les patrons pleurent pour trouver du personnel qualifié et motivé au travail. Un paradoxe auquel l'enseignement comme la formation tout au long de la vie doivent pouvoir répondre.

3. 13. 4. PROGRAMME EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE.

Le programme européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie est un défi auquel la Wallonie se doit de participer si elle se veut gagnante. En effet, la Wallonie, au sein de l'Europe vit une mutation majeure visant à la transformer en l'une des sociétés de la connaissance les plus compétitives du monde. La concurrence s'intensifie dans tous les secteurs, la connaissance, ainsi que l'innovation qui en résulte, constituent à cet égard les atouts les plus précieux de la Wallonie. C'est pourquoi la qualité de l'enseignement primaire, secondaire ou tertiaire revêt plus d'importance que jamais. De même, l'enseignement professionnel, la formation initiale et continue doivent assurer aux Wallons une mise à jour permanente de leur socle de compétences pour leur permettre de faire face aux défis et aux évolutions technologiques du monde moderne.

Après le marché unique et l'euro, le marché du travail européen se met en place. Le programme européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie est doté d'un budget avoisinant les 7 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Il offre aux individus la possibilité d'accéder, à toutes les étapes de leur vie et dans toute l'Europe, à un processus d'apprentissage dynamique. Il se compose de quatre sous-programmes: Comenius (pour les écoles), Erasmus (pour l'enseignement supérieur), Leonardo da Vinci (pour la formation et l'enseignement professionnels) et Grundtvig (pour l'éducation des adultes). Il est complété par un programme transversal portant sur la coopération dans les politiques concernées, les langues, les technologies de l'information et de la communication, et la valorisation des résultats des projets. Il semble dès lors indispensable de profiter de ces programmes pour harmoniser les cursus avec ceux de nos voisins afin de garantir aux Wallons une reconnaissance de leurs formations au sein de l'Union Européenne.

Persuadés que ce programme, tout en soutenant l'inclusion sociale et l'épanouissement personnel, augmente l'«employabilité», la mobilité et l'adaptabilité des personnes, «WALLONS» le soutient car, pour elle, il constitue un élément essentiel de la stratégie de la Wallonie pour la croissance et l'emploi.

3. 13. 5. SUPPRESSION DU NUMERUS CLAUSUS EN MÉDECINE

Le scandale des étudiants en médecine qui ont réussi leur première année mais sont empêché de poursuivre leurs études défraye régulièrement la chronique.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Cette aberration est d'autant plus injustifiable que la pénurie guette la profession médicale à court terme. Combien de temps faut-il pour avoir un rendez-vous chez un ophtalmologue ou un autre spécialiste ? Des régions entières manquent de pédiatres. Dans certains villages, il n'y a plus de généraliste. Les hôpitaux sont obligés d'écumer les pays du tiers monde pour offrir des contrats dits de formation simplement pour compléter leurs cadres et assurer une présence médicale minimum dans les services. Avec quelle surveillance, quels contrôles de qualité ?

Le nombre de 700 numéros d'agrément (accès à la profession) de l'INAMI (Institut national d'assurance invalidité) annuels permis par le fédéral est insuffisant en fonction de la densité et la concentration de la population. Pour un pays de 10,5 millions d'habitants, c'est trop peu (1 pour 15 000). A titre de comparaison, pour les Pays-Bas, c'est 2 600 pour 16,5 millions de personnes (1 pour 6 350). Et en France, on est en est à 1 pour 8 000, pour ± 64 millions d'habitants. Et pourtant, nous ne consacrons que 9,1% de notre P.I.B aux soins de santé. Chez certains de nos voisins européens et aux E.U.A. où l'accessibilité est bien moindre et l'assurance maladie privatisée, la part accordée aux soins de santé s'élève à 15%. Les dépenses faites en Belgique, quoi qu'en pensent les responsables politiques notamment Flamands, ne sont pas démesurées.

Quand la Belgique, poussée par différents courants (syndicalistes médicaux, lobbies corporatistes, mutualités, choix politiques, etc.) a instauré une limitation de l'offre médicale, on s'est basé sur quelques arguments d'apparence rationnels. Une expérience professionnelle trop réduite a souvent été invoquée comme la nécessité d'instaurer un numerus clausus. En théorie, une situation de surabondance de l'offre médicale pourrait présenter le danger de mener à des prestations abondantes et inutiles, et par conséquent à une augmentation incontrôlable des coûts de santé. On a conclu de ce double point de vue qu'une maîtrise de l'offre devait être envisagée. C'est paradoxal, au moment où l'Europe s'ouvrait à des pays à très haute densité médicale et que les candidats européens de même niveau pourraient être accueillis sans limitation...

Tous les arguments en faveur de ce contingentement sont discutables. On n'a pas objectivé les relations présumées entre la qualité des soins et une faible pratique médicale. La démographie médicale n'est pas suffisamment documentée. De nombreux médecins ont, en effet, une activité principale non curative ou non génératrice de dépenses. Pensons à ceux qui sont employés dans l'industrie pharmaceutique, les enseignants, chercheurs, les médecins du travail, les médecins gestionnaires de données hospitalières, les fonctionnaires, militaires, les ressortissants étrangers exerçant dans leur pays d'origine avec un diplôme belge, etc. (au total on peut globalement les estimer à 15 % des diplômés).

Un autre argument qui veut que la densité médicale soit responsable de prestations abondantes et inutiles n'a jamais été validé scientifiquement. Si des études ont bien démontré une augmentation des dépenses concomitantes à l'élévation de la densité médicale, on n'a jamais pu montrer qu'elle en était la cause. L'augmentation des actes médicaux ne répond-elle pas simplement à un besoin déjà existant qui n'avait pas pu être rencontré par une offre trop faible en regard de l'évolution de la démographie et des sciences médicales ? Il y a quantité d'autres facteurs dont on ne tient pas compte : une protection contre la crainte grandissante des procès, une recherche de garantie du revenu des médecins, un effet pervers du mode de financement des hôpitaux ou un objectif de rentabilité imposée par les gestionnaires des établissements de soins. Toutes ces questions n'ont aujourd'hui pas de réponse.



En réalité, la démarche technique de contingentement adoptée par le ministère fédéral est inspirée par le maintien de la densité médicale du pays au niveau actuel de la Communauté flamande. On l'a quand même légèrement corrigée par l'intégration des fréquences attendues de la féminisation, de la mortalité et de la diminution du temps de travail (en fonction de l'âge des praticiens et de l'évolution de la société de loisir) conduisant à la détermination des quotas.

On le voit, cette méthode, limitant l'offre, ne tient en aucun compte de la disparité des besoins de santé suivant les régions ni de l'évolution de la demande en soins (vieillesse de la population, offre de soins plus performante, qualité de vie,...). Et elle aboutit à un déficit.

Les difficultés actuelles de recrutement de certains spécialistes dans les hôpitaux démontrent que les dispositions relatives au numerus clausus sont bel et bien des mesures contre-productives. Sans compter l'impossibilité de répondre aux débouchés innombrables dans le monde où la pénurie médicale est immense.

3. 13. 6. EQUIVALENCE DES DIPLÔMES AU NIVEAU EUROPÉEN

Actuellement, avec un taux de chômage d'environ 25%, les travailleurs de la région montoise n'ont pas la formation requise ou l'équivalence de diplôme, bien souvent, pour travailler à une vingtaine de kilomètres de chez eux, dans le Hainaut français (région de Valenciennes). Mais ils peuvent se vanter d'avoir un diplôme valable pour travailler à Anvers. Cette situation est absurde. L'enseignement doit s'adapter pour permettre une équivalence automatique de tous les diplômes délivrés en Communauté française avec le système français. Le marché de l'emploi français doit être ouvert à nos travailleurs wallons, sans contrainte de diplôme et vice-versa. Il en est de même avec l'Allemagne et les autres régions d'Europe.

3. 13. 7. RENFORCER LES MATIÈRES ESSENTIELLES

L'enseignement doit retrouver son efficacité et cesser de vouloir tout apprendre sans arriver à inculquer l'essentiel, à savoir :

- la langue maternelle française ;
- les mathématiques et les sciences ;
- les langues étrangères (au minimum l'anglais ou le néerlandais, pouvant être remplacé par l'allemand en provinces de Liège et du Luxembourg).

Ce socle de base doit de toute évidence être renforcé au détriment de notions moins prioritaires.

Le cas échéant, un complément à l'apprentissage de la langue française doit être dispensé, dès le cycle primaire, dans les établissements comprenant plus de 10 élèves dont les parents n'ont pas le français comme langue maternelle. Les lacunes de connaissance de la langue française, souvent à l'origine de nombreux échecs, doivent être résorbées dès le plus jeune âge.

3. 13. 8. LE DÉFI DE L'ORIENTATION POSITIVE.



L'inégalité entre groupes sociaux face à l'enseignement et la formation pourraient trouver une explication à travers trois facteurs : la nature du choix de l'orientation, les atouts objectifs dont dispose le jeune, l'adéquation des politiques d'aide et de soutien. Outre cela, des études universitaires montrent qu'il y a lors du choix d'orientation, une double sélection selon le sexe et le milieu socioculturel. Pour tenir compte de cela et améliorer le système, il faut donc favoriser le modèle d'enseignement qui garantit le traitement le plus équitable de tous les élèves. A cette fin, il faut :

- D'une part, utiliser un modèle qui commence par d'un tronc commun, sans prédétermination affichée ou cachée pour l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel. Ainsi, des élèves « faibles » et « forts ». restent plus longtemps ensemble au sein de groupes hétérogènes et le choix d'études est reporté à l'âge de 16 ans environ. Des études internationales confirment la réussite de ce système compréhensif.
- D'autre part, l'orientation dès l'école obligatoire et tout au long de la vie doit pouvoir faire en sorte que l'élève, l'étudiant, la personne soit au centre de son propre processus d'orientation. Cela suppose un système transparent, lisible et compréhensible pour chacun et donc un système cohérent d'orientation mais aussi d'information sur les métiers, les études et les formations, tout au long des études et même au moment d'une reprise d'études par un adulte. A ce sujet, l'instruction réalisée par le CEF²⁵ conclut que l'absence d'un maillage, d'une mise en réseau des organismes existants et d'un espace structuré qui permette la rencontre entre les acteurs, un travail commun, une charte de qualité... sont dommageables au sein du système d'orientation en Communauté française. A moyen terme, une politique de mise en réseau dans une structure transparente doit donc être mise en place. A court terme, une première étape sera d'utiliser les systèmes déjà en place et d'en renforcer les pôles d'orientation. C'est pourquoi parmi les missions PMS, un renforcement des moyens et une attention particulière sera accordée à la mission d'orientation par l'optimisation de l'utilisation des outils d'orientation et l'acquisition d'une méthodologie adaptée en vue d'une professionnalisation maximale des acteurs de l'orientation.

3. 13. 9. UN ENSEIGNEMENT VRAIMENT QUALIFIANT ET UTILE.

A la fin de ses études, un élève n'a que deux options :

- continuer des études
- trouver du travail

L'école doit s'adapter à cette réalité en proposant essentiellement deux filières : l'enseignement de TRANSITION (vers le supérieur) et l'enseignement de QUALIFICATION (pour le monde du travail).

La première filière privilégie les matières propres à faciliter la réussite dans une section de l'enseignement supérieur. Elle proposera donc un maximum de cours théoriques dont la difficulté croissante vise la mise à niveau avec la première année d'université (le niveau de première d'année d'école supérieure étant alors forcément atteint).

²⁵ Conseil de l'Education et de la Formation en Communauté française Wallonie-Bruxelles.



La seconde filière doit permettre aux élèves de trouver rapidement un emploi. Il faut donc y privilégier les aspects pratiques, à concilier avec le minimum de théorie nécessaire. Dans l'enseignement en plein exercice, les stages en entreprises doivent être imposés avec une durée augmentant progressivement. En sortant, l'élève doit être qualifié pour le travail et reconnu comme tel par les employeurs potentiels. L'enseignement en alternance peut en être une autre forme tout aussi valable si elle répond aux besoins du jeune en formation.

Les deux filières comporteront également des cours de tronc commun destinés à assurer à l'élève une formation minimale indispensable à tout citoyen d'un état moderne et ainsi répondre aux exigences du « décret missions ». Les programmes de ces cours seront adaptés aux deux types de public de manière à favoriser l'assimilation de la matière et des compétences.

3. 13. 10. RESTAURATION DE L'AUTORITÉ DES ENSEIGNANTS

Toute atteinte à l'intégrité physique des enseignants par les élèves ou leur entourage doivent être sanctionnées sévèrement. Pas seulement au niveau des établissements mais aussi par la justice. Le corps enseignant doit retrouver le respect des élèves et de leur entourage pour plus de sérénité dans ses conditions de travail.

3. 13. 11. REVALORISATION DES ENSEIGNANTS

«WALLONS» estime qu'il est urgent d'étudier une revalorisation du statut pécuniaire des enseignants si on ne désire pas aggraver la situation de pénurie. Cette approche ne pourra se faire sans remettre en question la qualité de la formation desdits enseignants en mettant progressivement l'accent sur les différents niveaux. En commençant par la formation qualifiante des maîtres de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire inférieur, «WALLONS» défendra la mise à l'étude d'une formation de type universitaire pour les instituteurs et les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur.

3. 13. 12. CONDITIONS DE SUBSIDIATION DES RÉSEAUX

Pour rappel, les statuts des enseignants stipulent que les membres du personnel doivent, en toutes occasions, avoir le souci constant des intérêts de l'enseignement où ils exercent leurs fonctions et que les membres du personnel ne peuvent utiliser les élèves à des fins de propagande politique ou commerciale. Quel que soit le réseau d'appartenance des établissements scolaires subsidiés par l'État, les idées qui y sont défendues ne peuvent pas être contraires aux valeurs qui sous-tendent le décret « Missions » et qui sont traduites dans les référentiels de compétences ainsi que dans les programmes d'enseignement.

Il n'est pas question de se cacher derrière les chefs d'établissements scolaires, par honte de ses idées ou par électoralisme. Aussi, le souci de cohérence avec la séparation des Eglises et de l'État impose que :

- Le port de signes ostentatoires d'appartenance communautaire, religieuse ou politique doit être interdit pour les enseignants comme pour les élèves dans tous les établissements publics.



- Les sciences et évidences scientifiques basées ne peuvent en aucun cas être niées par des affirmations religieuses dans le cadre de l'enseignement dispensé dans les établissements subsidiés par l'Etat.

3. 13. 13. DÉCLOISONNEMENT DES RÉSEAUX

La concurrence entre établissements scolaire ne laisse personne indifférent. Des critiques s'élèvent aussi bien en Flandre que dans l'espace Wallonie - Bruxelles. Pour beaucoup la concurrence entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel est considéré comme peu efficace et dénuée de sens. Si certains considèrent qu'un système d'enseignement avec une structure de réseau uniforme est la meilleure garantie pour l'égalité des chances et un enseignement de qualité pour tous. Alors, considérant qu'il s'agit d'une utopie réalisable, à court terme, les initiatives d'enseignement inter réseau doivent être davantage encouragées. Cependant, d'autres estiment que la structure de l'enseignement ne détermine en rien sa qualité et son caractère égalitaire. Ils pensent que le combat pour la suppression des réseaux absorbe inutilement beaucoup d'énergie et qu'il est impossible de se mettre en porte-à-faux par rapport aux dispositions constitutionnelles relatives à la liberté de choix de l'enseignement. Même si ce débat n'est pas clos, dans les deux cas, il s'avère intéressant que des projets inter réseau puissent se développer afin de répondre plus rapidement aux besoins de la société.

«WALLONS» se prononce en faveur de concertations et de projets inter réseaux. Elle est en faveur de la mise en place de dispositions permettant une meilleure mobilité des membres du personnel entre les réseaux.

3. 14. FISCALITE REGIONALE

3. 14. 1. VIGNETTE AUTOROUTIÈRE

Les utilisateurs étrangers de nos routes doivent participer aux coûts d'entretien de celles-ci. A ce titre, il faut instaurer une vignette pour les véhicules automobiles circulant sur les autoroutes wallonnes. Cette vignette doit être instaurée avec ou sans système équivalent dans les autres Régions. Dans l'intérêt des Wallons, cet outil de taxation doit être mis au service d'une politique de maîtrise de la demande de transport. Ce système devant être une opération «blanche» pour la Région, par une réduction de la taxe de circulation.

Ainsi, le système de vignette à mettre en place doit l'être en cohérence avec la directive Eurovignette révisée (2006/38). Pour être simple et rapidement appliqué, le système de vignette pourrait consister en un système de droit d'usage (ou forfaitaire) appliqué à tout le réseau routier afin de supprimer tout effet de report de trafic. En effet, les besoins de la Wallonie montrent qu'il est nécessaire d'appliquer le système de péage aux véhicules de plus de 3,5 tonnes avant que cela ne soit obligatoire (2012). Par ailleurs, l'opportunité offerte de percevoir des droits régulateurs dans les zones sensibles doit être utilisée. Cependant, il est important que les recettes servent à améliorer le système de transport dans sa globalité et dans le sens de sa durabilité. Ainsi les recettes devraient-elles alimenter d'une part un fonds destiné à favoriser la maîtrise de la demande et le transfert modal (60%) et d'autre part les postes d'entretien et d'amélioration (sécurisation p. ex.) du réseau routier existant.



3. 14. 2. REGROUPEMENT DES TAXES LOCALES

Les nombreuses taxes locales occasionnent des coûts de traitement parfois sans rapport avec les recettes qu'elles engendrent. Parfois même, certaines de ces taxes ne sont pas efficacement contrôlées, comme la taxe «radio-TV». Il est temps de regrouper plusieurs ces taxes locales²⁶ en une taxe unique d'habitation perçue par la Région wallonne, et redistribuée en partie aux communes. Outre la réduction des coûts de traitement, les citoyens ne seraient pas discriminés en fonction de leur domicile, et une plus grande solidarité les lierait.

3. 15. INSTITUTIONNEL WALLON

3. 15. 1. CONSTITUTION WALLONNE.

«WALLONS» souhaite préparer et préserver son pluralisme en réalisant un projet de constitution pour la Wallonie sous la base de l'œuvre d'un spécialiste. Ce n'est ni un programme de parti, ni une compilation. Ce sont des priorités démocratiques fondamentales.

3. 15. 2. L'ORGANISATION D'UN RÉFÉRENDUM D'AUTODÉTERMINATION.

«WALLONS» propose l'organisation d'un référendum sur l'avenir de la Wallonie. Ce référendum se tiendra rapidement après la déclaration d'indépendance de la Wallonie et laissera le peuple wallon choisir entre le maintien d'une Wallonie indépendante et souveraine ou sa réunion avec la France.

3. 15. 3. DÉMOCRATIE

Une procédure doit encadrer l'organisation de référendums d'initiative populaire comme suit :

- récolte de 50 000 signatures d'électeurs sur un document reprenant de façon simple la question à poser ;
- diffusion par les radios et chaînes de télévisions publiques de débats entre le parti ou association de personnes, initiateur du référendum, et tous les autres partis ;

Le Ministre-Président wallon doit être élu au suffrage universel à deux tours ; il ne pourra pas exercer plus de deux mandats consécutifs.

Le jeu démocratique est faussé. La loi électorale a introduit le principe de « seuil démocratique » de 5 % en dessous duquel un parti ne peut avoir d'élus (concrètement, ça veut dire qu'en se basant sur les résultats des élections précédentes, il y a entre 10 et 17 % des électeurs qui ne sont plus représentés). L'objectif annoncé était d'exclure les mouvements non démocratiques. Pourquoi alors

²⁶ Raccordement à l'égoût, ramassage des immondices, redevance radio-télévision, ...



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

avoir attendu que le FN ait des élus dans trois assemblées et dépassé ce seuil dans de nombreux arrondissements pour la voter ? N'a-t-on pas «instrumentalisé», d'une manière très démagogique, la menace du FN pour, en réalité, freiner l'apparition de partis nouveaux qui, eux, ne sont pas du tout extrémistes ?

Or, l'histoire de la Belgique a montré que ces partis émergents ont toujours contribué à éviter une trop grande connivence entre les partis traditionnels associés à l'exercice du pouvoir. On a le droit – le seul encore ? – de se poser des questions. D'autant plus, qu'au contraire des pays démocratiques voisins tel que la France, l'Allemagne, l'Italie... où des dispositions existent pour aider les partis émergents à se faire connaître et où les partis non représentés ont un accès aisé à la presse officielle publique - surtout télévisuelle - pendant la campagne, la Belgique n'a rien prévu de tout cela.

Il est indispensable de revenir au système proportionnel antérieur qui garantissait la représentation de toutes les catégories de citoyens et de revoir les conditions d'accès équitable au financement des campagnes électorales. C'est une question d'égalité entre les citoyens. La Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 ne dit-elle pas dans son article 6 :

« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. ».

Le financement des partis se présentant aux élections se basera sur une somme fixée par électeur ayant voté pour lui.

3. 15. 4. DÉLÉGATIONS DES COMMUNAUTÉ ET RÉGIONS

«WALLONS» félicite la mise en place au 1^{er} janvier 2009 de Wallonie-Bruxelles International (WBI) qui administre de manière totalement intégrée l'ensemble des Relations internationales de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Cela permettra une meilleure efficacité de l'administration publique chargée des relations internationales Wallonie-Bruxelles. On peut en attendre davantage de synergies entre Communauté et Région, une meilleure cohérence de la politique extérieure, une complémentarité des moyens d'actions, un service à l'usager simplifié et renforcé, une souplesse de gestion accrue. Elle est l'instrument de la politique internationale menée pour soutenir les créateurs (culturels, entrepreneurs) de Wallonie-Bruxelles et contribuer au développement de nos régions. Ainsi, un réseau de représentations diplomatiques, culturelles, économiques et commerciales actives partout dans le monde dote la Wallonie et Bruxelles d'une capacité d'action internationale et permet de promouvoir les composantes de Wallonie-Bruxelles en tant qu'entités.

3. 15. 5. RÉGIONALISATION DE TOUTES LES COMPÉTENCES AGRICOLES.

L'intérêt de la Flandre dans les négociations agricoles internationales est de dominer le débat au niveau de l'Europe et de la Belgique. En restant dans le giron fédéral, la Flandre y trouvera des avantages que son agriculture ne devrait pas recevoir et ce, au détriment des agriculteurs wallons. La



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Wallonie possédant plus d'étendue que sa voisine du Nord, il conviendra que la rentabilité de la production agricole et de son organisation reviennent à la Wallonie.

3. 15. 6. RÉGIONALISATION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

3. 15. 6. 1. *L'ADMINISTRATION DES VOIES AERIENNES*

«WALLONS» estime que chaque Région doit pouvoir indépendamment son ciel et son espace aérien. D'autres villes à l'instar de Londres ou Paris ne sont pas survolées par les avions ; contrairement à Bruxelles et le Brabant Wallon qui subissent encore les nuisances d'avions qui décollent et atterrissent à Zaventem.

Monsieur Étienne SCHOUPPE, ministre des Communications, habitant le Noordsrand, favorise les communes flamandes en manipulant les critères en vue d'éviter le survol de ces communes au détriment de Bruxelles et des communes francophones qui elles, doivent en pâtir.

3. 15. 6. 2. *REGIONALISATION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AERONAUTIQUE ET DU TRANSPORT (DGAT)*

Actuellement, les aéroports wallons sont soumis aux réglementations d'une administration fédérale (la Direction Générale de l'Aéronautique et du Transport) dont le haut fonctionnaire dirigeant est un flamand, chef de cabinet du secrétaire d'Etat Etienne Schouppe (Mobilité).

En 2008, cette administration a dans un premier temps refusé la qualification d'un radar d'approche tous temps à Charleroi, sous prétexte qu'il n'y avait pas de radar de guidance des appareils au sol (dont coût 4 millions d'euros). Quel est le rapport, si ce n'est la jalousie larvée du succès de l'aéroport de Gosselies. Les Wallons doivent se libérer de ce type d'incertitude injuste et réclamer la régionalisation de cette administration.

3. 15. 6. 3. *LES ROUTES.*

Vu l'étendue du réseau routier wallon, nos infrastructures sont soumis à rude épreuves par des charrois fréquents qui occasionnent des dégâts car inadaptés et dont le coût des réparations et de maintenances sont à charge de la Région wallonne, c'est-à-dire du peuple wallon. La répartition au kilomètre aurait été favorable à la Région wallonne alors que le fédéral prévoit toujours une clé de répartition 60/40 en faveur de la Flandre, du moins pour les recettes ;

3. 15. 6. 4. *LA SNCB*

La Flandre souhaite négocier la régionalisation de la SNCB, même partielle, de la partie restante. Restons attentifs et vigilants pour ne pas être dupés comme dans le passé; en effet, le réseau ferroviaire flamand est complètement modernisé et le RER nordiste est achevé.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

«WALLONS» propose que la régionalisation souhaitée ne pourra être effective que lorsque la dorsale wallonne c'est à dire le trajet Bruxelles – Luxembourg sera à son tour modernisée et achevée et que l'ensemble du réseau RER reliant Bruxelles à la région wallonne sera terminé.

3. 15. 7. RÉGIONALISATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Les exportations wallonnes embarquées sur des cargos dans le port d'Antwerpen ou dans des avions à Zaventem, sont-elles reprises dans les statistiques par les services douaniers flamands comme des exportations flamandes ou wallonnes ? La comptabilité statistique des exportations wallonnes doit donc se faire en Wallonie, et nulle part ailleurs, par des experts wallons. Les statistiques, les droits d'accises et la T.V.A., relatifs aux huiles minérales profitent-ils à la seule Région flamande où sont situés les sièges sociaux ?

3. 15. 8. RÉGIONALISATION L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DES CLASSES MOYENNES ET DE L'ÉNERGIE

Il est serait souhaitable que les documents statistiques ou soumis au recensement décennal soient identiques pour les quatre Régions et qu'un recensement linguistique soit réalisé. La Flandre prétend mieux gérer que quiconque en Belgique. Laissons-la agir chez elle mais accordons-nous les mêmes pouvoirs. Nous devons assumer notre avenir économique.

3. 15. 9. RÉGIONALISATION DE COMPÉTENCES CULTURELLES (AU SENS LARGE)

Il est important de soutenir un projet de développement régional cohérent en y intégrant les facteurs qui seront favorables à son redéploiement économique, à sa réalité sociale, environnementale, éducative, sportive et culturelle. Pour permettre à la Wallonie d'en bénéficier, «WALLONS» souhaite le transfert des compétences culturelles au sens large à savoir l'enseignement, la recherche, la politique culturelle et sportive et les médias.

3. 15. 10. RÉGIONALISATION DE L'ENVIRONNEMENT

«WALLONS» souhaite le transfert de toutes les compétences restantes aux Régions s'inscrivant dans un projet de développement durable.

3. 15. 11. RÉGIONALISATION DES TRAVAUX PUBLICS

«WALLONS» souhaite le transfert de tous les travaux publics encore du domaine fédéral vers les Régions.

3. 15. 12. RÉGIONALISATION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE JUSTICE



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

3. 15. 12. 1. LE CODE DE LA ROUTE

Les amendes perçues pour faire respecter le code de la route, doivent bénéficier aux Régions et non plus à l'État fédéral.

3. 15. 12. 2. L'APPLICATION DES JUGEMENTS

Les prévenus et les condamnés francophones ne peuvent être détenus que dans des prisons situées à Bruxelles (Région bilingue) et en Wallonie.

3. 15. 12. 3. LES LOIS SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET LE « CODE DE COMMERCE »

Il convient que les lois sur les sociétés commerciales et le « Code de commerce » soient de la compétence régionale afin qu'elles soient mieux appropriées à notre environnement économique, fiscal, industriel et commercial.

3. 15. 13. LES CULTES, LA LAÏCITÉ, LES DONS, LES LEGS ET LES FONDATIONS

«WALLONS» demande la régionalisation complète de cette administration. Il est tout de même anormal, pour ne prendre que cet exemple, que la province du Brabant Wallon faisant partie du diocèse de l'Archevêché de Bruxelles-Maline, est tenu encore aujourd'hui de contribuer à l'entretien et aux réparations de l'église cathédrale de Malines située dans la Province d'Antwerpen

3. 15. 14. RÉGIONALISATION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE FINANCE

3. 15. 14. 1. LA FISCALITE

«WALLONS» demande la régionalisation de l'impôt sur les sociétés (I.SOC) et l'impôt des personnes physiques (I.P.P.). De même que tous les services du S.P.F. Finances, situés en province, y compris les administrations des douanes et accises et de la T.V.A. Chaque Région saurait ce qu'elle a à faire et serait concernée personnellement par sa fiscalité et ses propres ressources ; l'État central recevant exactement ce qui lui revient. La loi du nombre cesserait ses effets. Application de la « directive européenne » : les revenus sont taxés dans la région où ils sont produits et non dans la région d'habitation.

3. 15. 14. 2. TAXE ET CADASTRE



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Les Régions détiennent déjà perçoivent bon nombre de taxes à savoir le précompte immobilier, la taxe sur les jeux et paris, la taxe de circulation, l'impôt sur les successions contrairement à ceux perçus par l'administration fédérale contre rétribution. «WALLONS» suggère que chaque Région puisse gérer non seulement la taxation mais aussi la perception. Alors que le précompte immobilier est totalement du ressort de chaque Région, il est constaté que l'administration du Cadastre, qui fixe les revenus cadastraux, reste au fédéral.

3. 15. 14. 3. IPP IMPOTS DES PERSONNES PHYSIQUES

Il faut savoir qu'une personne physique indépendante de profession, domiciliée en Flandre, mais ayant son siège d'exploitation en Wallonie ou à Bruxelles, paie ses impôts et toutes ses retenues fiscales et sociales en Flandre. Il conviendrait de changer la donne et d'appliquer ce qui est déjà dit au sujet de la régionalisation du code de commerce et de l'impôt des sociétés. Quand on souhaite le «confédéralisme», il faut s'attendre à une réponse juste et proportionnelle. Application « directive européenne ».

3. 15. 14. 4. ISOC IMPOTS SUR LES SOCIETES

Cela impliquerait qu'une société, qui a un siège d'exploitation dans une région du pays, serait dans l'obligation d'y avoir aussi son siège social. Il est trop facile d'avoir le siège social uniquement en Flandre et des sièges d'exploitation en Wallonie ou à Bruxelles. Chacun sait que, dans ce cas, tous les impôts de quelque nature que ce soit, ainsi que les retenues tant fiscales que sociales, seront déclarés et payés en Flandre.

3. 15. 14. 5. SIEGE SOCIAL DES SOCIETES

Les dirigeants flamands se gaussent de la situation économique et sociale de la Wallonie, ils exagèrent les différences entre les Régions de ce pays, ils manipulent les chiffres et autres statistiques à leurs seuls avantages et finissent par exiger la scission, mais seulement partielle, des acquis sociaux. Pas question de toucher aux pré-pensions et aux pensions favorables à la Flandre.

3. 15. 14. 6. RECETTES ET DEPENSES

Quand il s'agit de répartir les recettes, c'est minimum 60/40 en faveur de la Flandre, quand il s'agit de payer, c'est 50/50 comme pour renflouer les banques ou pire comme pour la gestion du réseau routier.



WALLONS

UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE





4. POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL WALLON

Une stratégie de développement suppose que tous les éléments qui la composent soient mis en œuvre simultanément parce qu'ils sont complémentaires dans leurs réalisations et que leurs effets se multiplient.

«WALLONS» souhaite qu'une approche cohérente soit mise en œuvre pour que tous les axes et projets de développement soient abordés suivant la méthodologie employée pour toute démarche scientifique. Les mesures économiques sont décidées et exécutées par des individus. Or ceux-ci ne sont pas désincarnés: ils vivent dans une société et dans une région; leurs comportements ne sont pas seulement guidés par des données dites économiques mais aussi par des données sociologiques, idéologiques, culturelles et politiques.

La Wallonie n'est pas une entité isolée. Elle dispose d'une autonomie et de moyens pour la mettre en œuvre mais elle est une composante de l'État fédéral belge, elle fait partie de l'Union européenne, elle est imbriquée dans les échanges internationaux et mondiaux. Une stratégie de développement suppose donc des mesures à ces divers niveaux de manière à assurer le plus de cohérence possible pour obtenir les meilleurs effets possibles.

Plus aujourd'hui encore que lorsque le proposait Yves de Wasseige (économiste) en 1995 à l'occasion du troisième congrès « La Wallonie au Futur » au sujet des éléments d'une stratégie de développement pour la Wallonie, «WALLONS» estime que le moment est sans doute propice sous divers aspects: politique, économique, social et culturel, pour un nouveau contrat social wallon. La Wallonie a acquis une stabilité institutionnelle avec l'élection de son Parlement, la situation économique montre les limites économiques et les impasses sociales du système suivi depuis la fin des années '70, chacun a désormais conscience que leur avenir dépend des Wallons eux-mêmes.

«WALLONS» propose l'établissement d'une plate-forme du développement de la Wallonie, à débattre, négocier et conclure entre toutes les composantes de l'économie wallonne:

- le Gouvernement et le Parlement wallon, les pouvoirs communaux: villes, communes urbaines et rurales et leurs CPAS,
- les entreprises, les PME et les indépendants, les milieux agricoles, les professions libérales,
- les représentants des travailleurs par organisations professionnelles, les cadres, des représentants des sans-emploi,
- le monde associatif de manière à couvrir les aspirations de l'ensemble des citoyens,
- le monde de la formation des divers niveaux, réseaux et structures, y compris la Promotion sociale: pouvoirs organisateurs, enseignants, étudiants (enseignements supérieurs et universitaires), associations de parents,
- les intervenants dans le domaine de la santé: mutuelles, médecins, pharmaciens, paramédicaux, gestionnaires d'hôpitaux et de maisons de repos ou de soins,
- les milieux culturels, sportifs, la presse et les médias.

Comme on le voit, il s'agit d'une très large consultation. Elle est souhaitable de manière à ce que chacun se sente impliqué dans la démarche. Étant donné cette taille, une procédure claire devrait être précisée dès le départ.



WALLONS



UNE ALLIANCE POUR RASSEMBLER LES WALLONS ET LA WALLONIE

Le nouveau contrat social wallon devrait déboucher sur la formulation de propositions-principes qui serviraient alors de guide général, de balises et de référence pour tous les opérateurs.